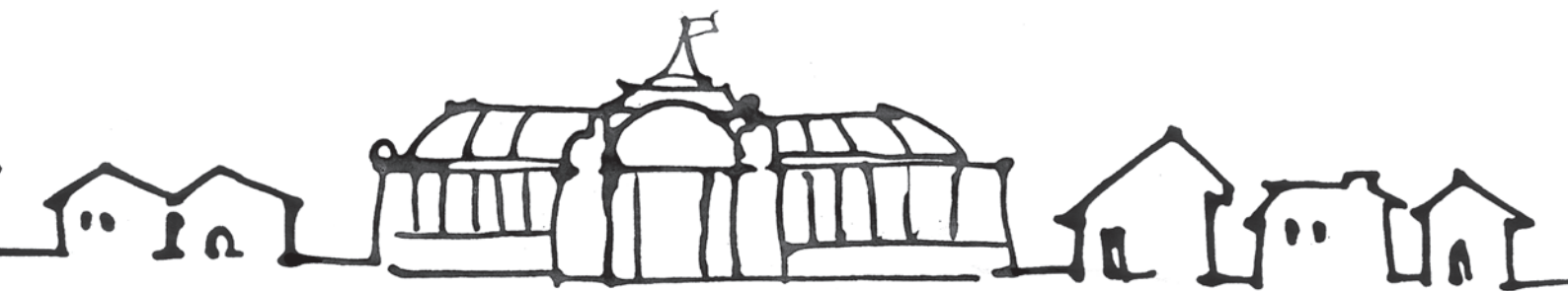


2012



Rapport semestriel

Actualisation du Document de référence 2011
incluant un rapport financier semestriel - 1^{er} semestre 2012



**COMPAGNIE DE
FINANCEMENT
FONCIER**

UNE FILIALE DU CRÉDIT FONCIER



AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

La présente actualisation du Document de référence a été déposée auprès de l'Autorité des marchés financiers le 30 août 2012 et enregistré sous le numéro de dépôt D.12-0265-A01, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Elle complète le Document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 3 avril 2012, conformément à l'article 212-13 de son règlement général, et enregistré sous le numéro de dépôt D.12-0265. Elle pourra être utilisée à l'appui d'une opération financière si elle est complétée par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Des exemplaires de ce document sont disponibles auprès de la Compagnie de Financement Foncier, 4 quai de Bercy - 94224 Charenton-le-Pont, sur le site Internet de la Compagnie de Financement Foncier : www.foncier.fi, dans la rubrique Informations réglementées notamment, et sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers : www.amf-france.org

2012

Rapport d'activité	2
Profil	3
Chiffres clés au 30 juin 2012	4
Rapport financier	6
Rapport de gestion	6
Comptes sociaux semestriels condensés	18
Attestation du responsable	52
Rapport sur la gestion des risques	54
Éléments juridiques	78
Table de concordance AMF	82



Rapport d'activité

Profil

La Compagnie de Financement Foncier (AAA/Aaa/AAA) est un établissement de crédit agréé en qualité de société financière et de société de crédit foncier.

Filiale à 100 % du Crédit Foncier (A-/A2/A+), affiliée à BPCE (A/A2/A+), sa mission consiste à financer l'activité de crédit hypothécaire et de crédit au Secteur public, aussi bien pour sa maison-mère que pour le Groupe dans son ensemble, par l'émission d'obligations foncières notées AAA/Aaa/AAA.

Les obligations foncières de la Compagnie de Financement Foncier sont des *covered bonds* de droit français et conformes aux directives européennes UCITS 52-4 et CRD.

Environnement

Au cours d'un semestre marqué par les incertitudes autour des dettes souveraines européennes périphériques, notamment celles de l'Italie et de l'Espagne, la France s'est démarquée par des taux de refinancement historiquement bas, ces taux devenant nuls en fin de semestre.

L'économie mondiale a poursuivi son ralentissement entamé depuis 2009, passant d'une croissance de 3,8 % en 2011 à une croissance de 3,5 % attendue par le Fonds Monétaire International pour l'année 2012. Même certains pays émergents ont semblé marquer le pas, la Chine enregistrant une croissance de 7,8 % sur le premier semestre 2012, en baisse par rapport à 2011 (8,9 %).

Le marché des *covered bonds* français a quant à lui été actif, la France restant le second émetteur mondial de *covered bonds*, après l'Espagne, avec 233 Md€ d'encours d'obligations Jumbo en provenance des émetteurs français.

Activité

Dans un environnement mouvementé, la Compagnie de Financement Foncier a su proposer les produits répondant aux attentes des investisseurs et ainsi réaliser une grande partie de son programme annuel de refinancement au cours du premier semestre de l'année.

Au cours du premier semestre, 6,3 Md€ ont été émis. Ce montant inclut les benchmarks euro suivants :

- 1 Md€ émis à 10 ans le 19 janvier ;
- 2 Md€ émis à 3,5 ans le 22 février.

Chiffres clés

Caractéristiques de l'émetteur

Émetteur: Compagnie de Financement Foncier, appartenant au Groupe BPCE

Maison-mère: Crédit Foncier (100 %), filiale de BPCE (100 %)

Type d'obligations émises: obligations foncières

Programmes d'émissions: EMTN, AMTN & USMTS

Prestataire unique: Crédit Foncier (A-/A2/A+)^(*)(**) filiale de BPCE (A/A2/A+)^(*)(**)

^(*) Standard & Poor's/Moody's/Fitch Ratings.

Notations des obligations foncières ^(**)	Note long terme	Perspective
Standard & Poor's	AAA	Stable
Moody's	Aaa	Stable
Fitch Ratings	AAA	Stable

^(**) Notations actualisées à la date de dépôt de ce rapport.

Bilan économique simplifié au 30 juin 2012 et 31 décembre 2011

(issu de l'état réglementaire des éléments de calcul du ratio de couverture certifié par le Contrôleur spécifique)

En considérant les garanties publiques directes et indirectes accordées à certains encours de prêts bénéficiant également de sûreté immobilière, notamment les prêts garantis par le FGAS^(*), l'ensemble des actifs sécurisés par une garantie publique représente 53,61 Md€ au 30 juin 2012, et 50,0 % du total bilan.

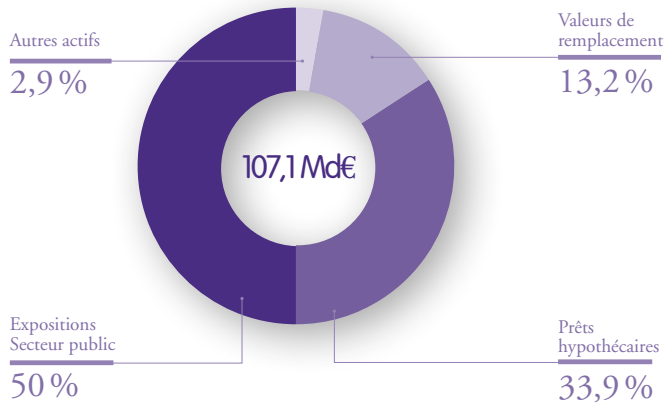
^(*) Fonds de garantie à l'accession sociale à la propriété.

	Au 30 juin 2012		Au 31 décembre 2011	
	Md€	%	Md€	%
Prêts hypothécaires	36,29	33,9 %	36,21	34,2 %
Prêts hypothécaires et assimilés	27,20	25,4 %	26,03	24,6 %
Parts <i>senior</i> de titrisation de créances hypothécaires résidentielles européennes	9,09	8,5 %	10,18	9,6 %
Expositions secteur public	53,61	50,0 %	51,71	48,9 %
Prêts hypothécaires garantis par l'État français ou un établissement public européen	10,61	9,9 %	9,99	9,4 %
Prêts au secteur public en France	19,94	18,6 %	18,06	17,1 %
Titres du secteur public à l'étranger	23,06	21,5 %	23,66	22,4 %
Valeurs de remplacement et autres actifs	17,20	16,1 %	17,86	16,9 %
Valeurs de remplacement	14,14	13,2 %	14,58	13,8 %
Autres actifs	3,06	2,9 %	3,28	3,1 %
TOTAL ACTIF	107,10	100,0 %	105,78	100,0 %

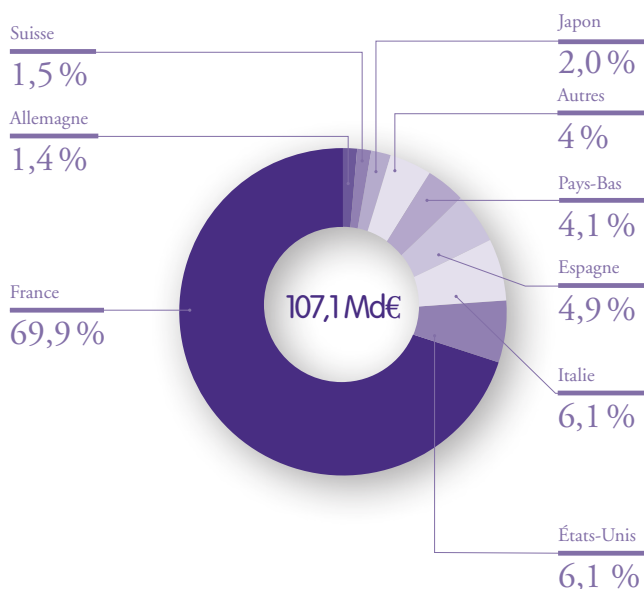
	Au 30 juin 2012		Au 31 décembre 2011	
	Md€	%	Md€	%
Ressources privilégiées	90,26	84,3 %	91,08	86,1 %
Obligations foncières	89,03	83,1 %	89,77	84,9 %
Autres ressources privilégiées	1,23	1,2 %	1,31	1,2 %
Ressources non privilégiées	16,84	15,7 %	14,70	13,9 %
Dettes chirographaires	11,03	10,3 %	8,83	8,4 %
Dettes subordonnées et assimilées	4,01	3,7 %	4,03	3,8 %
- dont titres subordonnés remboursables	2,10	2,0 %	2,10	2,0 %
- dont titres super-subordonnés	1,37	1,3 %	1,35	1,3 %
Capitaux propres, provisions et FRBG ^(*)	1,80	1,7 %	1,84	1,7 %
TOTAL PASSIF	107,10	100,0 %	105,78	100,0 %
Fonds propres	4,42	4,1 %	4,41	4,2 %
dont fonds propres de base (tier 1)	2,67	2,5 %	2,66	2,5 %
dont fonds propres complémentaires (tier 2)	1,75	1,6 %	1,75	1,7 %

^(*) Fonds pour risques bancaires généraux

Ventilation par type d'actifs



Ventilation de l'actif par région



Indicateurs de performance

6,3 Md€

Obligations foncières émises en 2012

57,1 M€

Résultat net

113,0%

Ratio de surdimensionnement réglementaire
 (en cours de validation par le Contrôleur spécifique)

16,9%

Ratio ressources non privilégiées/ressources privilégiées
 (hors refinancement BCE et pension)

62,4%

Quotité moyenne des créances hypothécaires

Passif privilégié au 30 juin 2012

90 Md€ dont 89 Md€ d'obligations foncières

Positionnement

Un des leaders sur le segment des *covered bonds* en Europe

Faits marquants du premier semestre 2012

- L'émission de 1 Md€ à 10 ans le 19 janvier ;
- L'émission de 2 Md€ à 3,5 ans le 22 février ;



Rapport financier

Rapport de gestion

Opération du semestre.....	8
Évolution de l'actif.....	9
Évolution du passif.....	10
Ratios de couverture.....	11
Analyse du résultat net.....	12
Analyse du risque de crédit.....	13
Analyse des risques financiers.....	16
Annexe au rapport de gestion.....	17

Dans un environnement toujours difficile, dégradation de la croissance, grandes incertitudes entourant la résolution de la dette souveraine de certains pays européens notamment la Grèce, la Compagnie de Financement Foncier a réalisé un montant important de 6,3 Md€ d'émissions d'obligations foncières au cours du premier semestre 2012, soit déjà une grande partie de ses besoins de financement de l'année.

Ces capitaux ont été principalement investis en prêts hypothécaires achetés au Crédit Foncier, et le solde en placements de trésorerie auprès de la Banque de France.

Par ailleurs, la Compagnie de Financement Foncier a poursuivi les opérations de réduction de son bilan investi sur l'international et les opérations de restructuration de son portefeuille de produits dérivés qu'elle avait initiées en 2011.

Sur cette période, les trois principales agences de notation ont confirmé leur meilleure note AAA / Aaa / AAA pour l'ensemble de ses dettes privilégiées, reconnaissant ainsi la sécurité apportée par le statut de société de crédit foncier et les engagements complémentaires pris par la Compagnie de Financement Foncier en matière de gestion financière et de maîtrise des risques.

La Compagnie de Financement Foncier a légèrement augmenté ses encours sur le semestre avec un bilan qui s'établit à 107,1 Md€ au 30 juin 2012 alors qu'il était de 105,8 Md€ au 31 décembre 2011. Le résultat net est de 57 M€ à mi-année contre 108 M€ pour l'intégralité de l'exercice 2011.

1. Opérations du semestre

1.1. Investissements et leur financement

Au cours du semestre, la Compagnie de Financement Foncier a acquis principalement des prêts hypothécaires accordés à des personnes physiques en France par sa maison-mère :

- par achat direct pour un montant de 2,4 Md€ se décomposant en 1,1 Md€ bénéficiant de la garantie de l'État français au travers du FGAS, 0,9 Md€ d'autres prêts à l'accession et 0,3 Md€ de prêts locatifs ;
- par souscription pour 0,8 Md€ à des billets hypothécaires émis par le Crédit Foncier qui apporte en garantie une part des prêts hypothécaires à l'habitat qu'il a consentis à sa clientèle de particuliers.

Sur le Secteur public, les principales opérations ont consisté en des placements de trésorerie auprès de la Banque de France pour des montants qui ont progressé de 2,8 Md€ pour s'élever à 4 Md€ au 30 juin 2012. Plus marginalement, la Compagnie de Financement Foncier a réalisé quelques acquisitions de prêts aux collectivités locales françaises auprès du Crédit Foncier, pour un montant de 0,2 Md€.

Le financement de ces investissements a été assuré par l'émission de 6,3 Md€ d'obligations foncières au cours du premier semestre 2012 se répartissant en :

- 4,6 Md€ d'émissions publiques, d'une durée moyenne de 8,6 ans, augmentant l'encours de lignes existantes dont 0,2 Md€ d'obligations foncières 3,875 % d'échéance avril 2055 et créant deux nouveaux *benchmarks* de 1Md€ d'échéance janvier 2022 et de 2 Md€ d'échéance août 2015 ; le lancement de ces nouvelles lignes a été validé par le contrôleur spécifique qui doit vérifier, comme pour toute opération de plus de 0,5 Md€, qu'il n'affecte pas le respect de la réglementation prudentielle ;
- 1,7 Md€ de placements privés d'une durée moyenne de 14,3 ans (ou 12,1 ans si toutes les éventuelles options de sortie anticipée sont levées dès leur prochaine date d'exercice).

Toutes les émissions du semestre ont été originées en euros (à l'exception de deux émissions en dollar américain et couronne norvégienne pour 0,04 Md€). Parmi les principaux investisseurs, les gestionnaires d'actifs ont pris la place des banques avec une part de 39 % des émissions du semestre suivis des assureurs avec 25 % soit un niveau proche de celui de 2011 ; de même les banques centrales continuent de souscrire aux obligations foncières de la Compagnie de Financement Foncier (8 % au 1^{er} semestre 2012 et 11 % sur toute l'année 2011). Les investisseurs allemands sont très bien représentés avec 46 % du programme semestriel, les investisseurs français totalisant 35 % ; leur part était de 28 % chacun du volume émis en 2011.

La Compagnie de Financement Foncier a également levé des ressources au sein du groupe BPCE pour 1,5 Md€ qui ne bénéficient pas du privilège légal contrairement aux obligations foncières émises sur les marchés. Ces dettes à court terme se substituent en partie, à hauteur de 0,5 Md€, aux précédentes opérations de refinancement auprès de la BCE.

1.2. Opérations de réduction de bilan

Conformément aux décisions du groupe Crédit Foncier de réduire son bilan sur trois ans afin de mieux répondre aux futures exigences de Bâle III et de limiter ses expositions sur l'international, la Compagnie de Financement Foncier a poursuivi ses opérations de cession d'actifs pour un montant de 1,2 Md€ au cours du semestre.

Ces désinvestissements ont porté sur :

- 0,8 Md€ de parts de fonds commun de titrisation hypothécaire de type RMBS ;
- 0,3 Md€ de titres du secteur public international.

Corrélativement à ces cessions et afin, d'une part, de préserver l'équilibre d'adossement des actifs et des passifs et, d'autre part, d'en limiter l'impact en compte de résultat, la Compagnie de Financement Foncier a procédé au rachat de 0,9 Md€ d'obligations foncières qu'elle avait précédemment émises pour ensuite les annuler.

Le bilan s'est ainsi réduit de près de 1 Md€.

1.3. Restructuration du portefeuille de produits dérivés

Depuis 2011, la Compagnie de Financement Foncier s'est engagée dans un important programme de recomposition de son portefeuille de *swaps*. Ainsi la Compagnie de Financement Foncier a enregistré sur le semestre 44 annulations de *swaps* pour un notionnel de 4 Md€.

2. Évolution de l'actif

Répartition de l'actif par catégorie de garantie

	30/06/12		31/12/11	
	M€	% bilan	M€	% bilan
Prêts garantis, articles l. 515-14 et l. 515-16	46 902	43,8 %	46 203	43,7 %
- prêts hypothécaires du secteur aidé	433	0,4 %	509	0,5 %
- prêts garantis par le FGAS	10 181	9,5 %	9 483	9,0 %
- autres prêts hypothécaires	16 811	15,7 %	16 438	15,5 %
- parts de titrisation de créances immobilières	9 094	8,5 %	10 183	9,6 %
- prêts cautionnés	301	0,3 %	325	0,3 %
- billets hypothécaires	10 083	9,4 %	9 264	8,8 %
Expositions sur des personnes publiques, articles l. 515-15 et l. 515-16	43 002	40,2 %	41 717	39,4 %
- prêts publics du secteur aidé	182	0,2 %	196	0,2 %
- autres prêts publics	21 676	20,2 %	19 797	18,7 %
- titres d'entités publiques	13 916	13,0 %	14 371	13,6 %
- parts de titrisation de créances publiques	7 227	6,7 %	7 354	7,0 %
Autres actifs (intérêts sur IFAT, comptes de régularisation, survalueur, autres)	3 053	2,9 %	3 280	3,1 %
Valeurs de remplacement, article l. 515-17	14 145	13,2 %	14 579	13,8 %
TOTALACTIF	107 101	100,0 %	105 778	100,0 %

Globalement, les équilibres du bilan ont peu évolué au cours du semestre ; au 30 juin 2012, le bilan est composé de 44 % de prêts garantis par une hypothèque ou assimilés, 40 % d'expositions sur le secteur public et 13 % de valeurs de remplacement.

Considérant les garanties publiques additionnelles dont bénéficie une partie des prêts hypothécaires (principalement le secteur aidé et les prêts garantis par l'État français *via* le FGAS), les encours du secteur public représentent 50 % du bilan et les encours hypothécaires 34 % du bilan au 30 juin 2012 ils étaient respectivement de 50 % et 33 % en fin d'année 2011.

Sur le plan de la diversification géographique, la répartition des actifs par pays a poursuivi l'évolution amorcée en 2011 : l'arrêt de l'activité sur l'international et la vente de certaines positions hors de France ont conduit à une hausse de 2 points de la part des actifs investis en France qui représentent 75 Md€ soit 70 % du bilan à fin juin 2012 contre 72 Md€ et 68 % du bilan au 31 décembre 2011.

Hors France les principales baisses d'encours s'observent en Espagne et aux Pays-Bas après les ventes de parts de fonds de créances hypothécaires octroyées dans ces pays réalisées sur le semestre.

Au 30 juin 2012, les actifs internationaux peuvent être répartis en trois catégories composées de :

- quatre pays présentant une position significative de 4 à 6 % du bilan que sont les États Unis avec 6,6 Md€, l'Italie avec 6,6 Md€, l'Espagne avec 5,3 Md€ et les Pays-Bas avec 4,4 Md€ ;
- six pays de moindre importance avec de 0,5 à 2 % du bilan que sont le Japon (2,1 Md€), la Suisse (1,7 Md€), l'Allemagne (1,5 Md€), le Portugal (0,9 Md€), la Belgique (0,7 Md€) et le Canada (0,7 Md€) ;
- neuf pays présentant des encours inférieurs à 0,5 % du bilan correspondant à des expositions souveraines sur des pays d'Europe continentale pour un montant total de 1,8 Md€.

3. Évolution du passif

Répartition du passif par rang de garantie

	30/06/12		31/12/11	
	M€	% bilan	M€	% bilan
Ressources privilégiées	90 255	84,3 %	91 074	86,1 %
Obligations foncières	89 030	83,1 %	89 769	84,9 %
Autres ressources privilégiées	1 225	1,1 %	1 305	1,2 %
Ressources non privilégiées	16 846	15,7 %	14 705	13,9 %
Dettes chirographaires	11 034	10,3 %	8 836	8,4 %
Dettes subordonnées et assimilées	4 012	3,7 %	4 027	3,8 %
- dont titres subordonnés remboursables	2 100	2,0 %	2 100	2,0 %
- dont titres super subordonnés	1 369	1,3 %	1 350	1,3 %
Capitaux propres, provisions et FRBG	1 800	1,7 %	1 842	1,7 %
TOTAL PASSIF	107 101	100,0 %	105 778	100,0 %
<i>Fonds propres</i>	<i>4 419</i>	<i>4,1 %</i>	<i>4 413</i>	<i>4,2 %</i>
<i>dont fonds propres de base (tier 1)</i>	<i>2 669</i>	<i>2,5 %</i>	<i>2 664</i>	<i>2,5 %</i>
<i>dont fonds propres complémentaires (tier 2)</i>	<i>1 750</i>	<i>1,6 %</i>	<i>1 750</i>	<i>1,7 %</i>

Sur le semestre, la Compagnie de Financement Foncier a enregistré un net renforcement des passifs non privilégiés qui représentent, à fin juin 2012, 16 % du bilan contre 14 % six mois plus tôt, augmentant d'autant la sécurité apportée aux porteurs d'obligations foncières.

L'encours des dettes bénéficiant du privilège légal s'est réduit de 0,8 Md€ au cours du semestre ; cette évolution a trois composantes principales :

- les émissions d'obligations foncières pour 6,3 Md€ ;
- l'annulation de dettes réalisées par la Compagnie de Financement Foncier à hauteur de 0,9 Md€ ;
- et pour le solde, les amortissements contractuels enregistrés sur le portefeuille et les effets des variations de change.

Dans le même temps, les ressources non privilégiées ont progressé de plus de 2 Md€ pour moitié, de l'apport de capitaux du Crédit Foncier et, pour moitié, de l'augmentation des dépôts reçus du fait des variations de valeur de marché enregistrées par les *swaps* de taux et de change.

Les capitaux propres et les dettes subordonnées sont restés stables sur le semestre ; d'un montant de 5,8 Md€, soit 5,4 % du bilan, ils constituent une sécurité importante de dernier recours sur toute la durée des obligations foncières émises par la Compagnie de Financement Foncier.

4. Ratios de couverture

La réglementation applicable aux sociétés de crédit foncier impose le suivi de différents ratios prudentiels spécifiques qui sont à respecter en permanence.

Tout d'abord, la Compagnie de Financement Foncier mesure le ratio de couverture qui correspond au rapport entre les actifs pondérés et les dettes privilégiées et qui doit rester toujours supérieur à 102 %, nouvelle limite fixée par la réglementation à compter de l'exercice 2011.

La pondération a pour effet de limiter la prise en compte de certains actifs ne présentant pas le meilleur niveau de sécurité. Dans le cas de la Compagnie de Financement Foncier, le numérateur du ratio correspond au total des actifs, déduction faite :

- des parts de titrisation de prêts à l'habitat de type RMBS dont l'encours dépasse 10 % du nominal des ressources privilégiées ;
- de certaines parts de titrisation dont la pondération est de 0 % ou 50 % selon leur niveau de notation ;
- du montant des titres ou prêts mobilisés auprès de la BCE ou mis en pension auprès d'établissements de crédit ;
- de la partie des prêts dont la quotité de financement dépasse le seuil réglementaire ce qui les rend inéligibles au financement par dette privilégiée.

Après prise en compte de ces diverses réfections, le montant retenu en couverture des ressources privilégiées s'établit au 30 juin 2012 à 102 Md€ pour un total bilan de 107,1 Md€.

Le ratio de surdimensionnement ressort ainsi à 113,0 % au 30 juin 2012, en augmentation par rapport à son niveau de 110,6 % atteint à fin décembre 2011, traduisant ainsi le poids relativement plus faible du passif privilégié en comparaison de la taille du bilan (84 % à fin juin 2012 contre 86 % à fin décembre 2011). Ce résultat sera définitivement validé par le Contrôleur spécifique au cours du mois de septembre 2012.

Par précaution, ce ratio de couverture des ressources privilégiées tient compte des révisions de notes communiquées par Moody's le 2 juillet 2012 suivant la dégradation de l'État espagnol décidée par l'agence dès fin juin.

Au-delà de ce minimum imposé par la loi, la Compagnie de Financement Foncier s'est engagée à maintenir un niveau de passif non privilégié toujours supérieur à 5 % du passif privilégié, constituant ainsi une réserve de sécurité pour garantir le paiement intégral et à bonne date des échéances de ses obligations foncières.

Au 30 juin 2012, ce rapport est de 16,9 % très supérieur au minimum garanti par la société, en hausse par rapport au pourcentage de 13,8 % observé fin 2011 en raison également du poids moindre dans le bilan des ressources privilégiées.

Dans le cadre de ses règles propres de surveillance et de maîtrise des risques, la Compagnie de Financement Foncier détermine la quotité moyenne des prêts hypothécaires acquis dont l'évolution rend compte des variations de capitaux investis et du réexamen annuel des biens apportés en garantie.

Concernant les prêts hypothécaires détenus en direct, la quotité de financement moyenne, égale au rapport entre la valeur actualisée du bien apporté en garantie et le capital restant dû de la créance, s'établit à 62,4 % à fin juin 2012 sur un encours de plus de 27 Md€ ; elle a légèrement progressé par rapport à celle observée fin 2011, de 61,6 %, sous l'effet mécanique du remplacement des prêts anciens qui s'amortissent par des prêts récents à quotité plus élevée.

Par ailleurs, en qualité d'établissement de crédit, la Compagnie de Financement Foncier surveille des coefficients de liquidité qui restent très largement supérieurs aux minima fixés par la réglementation bancaire du fait notamment de ses engagements de trésorerie disponible à horizon de un an.

Les autres ratios prudentiels applicables aux établissements de crédit sont suivis, quant à eux, par le groupe Crédit Foncier au niveau consolidé. Toutefois, la Compagnie de Financement Foncier détermine les ratios de solvabilité sur son seul périmètre. Selon la méthode standard, le ratio de solvabilité et le ratio tier one s'établissent à 21,4 % et 12,9 % au 30 juin 2012, en légère baisse par rapport à leurs niveaux atteints fin décembre 2011, respectivement de 22,1 % et 13,3 %. Cette évolution correspond à une hausse des exigences en fonds propres de 57 M€ liée pour l'essentiel à la dégradation de certains produits de titrisation.

5. Analyse du résultat net

5.1. Produit net bancaire

Le produit net bancaire s'établit à 296 M€ à mi-année 2012 contre 339 M€ sur l'exercice entier 2011 et 193 M€ sur le premier semestre 2011.

Cette forte progression est essentiellement due aux plus-values réalisées lors des rachats d'obligations foncières, dettes qui ont été ensuite annulées par la Compagnie de Financement Foncier. Le gain obtenu lors de ces opérations s'est élevé à 124 M€ et comprend les plus values enregistrées sur les titres ainsi que les soultes de résiliation des *swaps* qui couvraient en taux et en change ces passifs. Ces rachats ayant pour contrepartie des cessions de titres du portefeuille d'investissement, ce produit est en fait neutralisé par une perte sur actifs immobilisés d'un montant de 144 M€.

Hors ce résultat non récurrent, la marge nette d'intérêts est stable : 161 M€ pour le premier semestre 2012 contre 327 M€ pour l'année entière 2011 dont 159 M€ pour la demi-année 2011.

Les autres composantes du produit net bancaire accusent une baisse sur le semestre pour deux raisons essentielles :

- le recul des indemnités de remboursement anticipé encaissées. En effet le taux moyen de remboursement anticipé des prêts aux particuliers est revenu en 2012 à des niveaux plus habituels : 4,6 % observé sur le 1^{er} semestre 2012 contre 10,0 % en 2011 et 13,3 % pour le seul 1^{er} semestre 2011 ;
- la baisse des pertes enregistrées sur le portefeuille de placement. Au premier semestre 2012 ce poste comprend uniquement une dotation nette aux provisions sur titres de 2,9 M€ dont 3,1 M€ sur des parts d'un fonds de titrisation espagnol ; en 2011, ce même titre avait déjà fait l'objet d'une dotation de 5,8 M€ et la Compagnie de Financement Foncier avait également enregistré des pertes de 36,1 M€ dans cette rubrique, d'une part, lors d'opérations d'achat et revente de ses propres obligations pour en favoriser la liquidité sur le marché (26,8 M€) et, d'autre part, lors de restructuration de deux fonds de titrisation (9,3 M€).

5.2. Résultat brut d'exploitation

Les charges d'exploitation n'ont pas enregistré d'évolution significative en 2012. Elles s'élèvent à 52 M€ sur le semestre et correspondent pour l'essentiel aux commissions versées au Crédit Foncier en sa qualité de prestataire de services de la Compagnie de Financement Foncier.

Le résultat brut d'exploitation ressort ainsi à 244 M€ au 30 juin 2012 contre 235 M€ pour l'année précédente et 138 M€ au 30 juin 2011.

5.3. Coût du risque

Le coût du risque reste limité à 5,4 M€ sur le semestre en regard de l'importance des encours détenus soit un total de bilan de 107 Md€. Il enregistre toutefois une augmentation par rapport à son niveau de 4,9 M€ comptabilisés sur toute l'année 2011, du fait principalement d'une dotation supplémentaire aux provisions collectives faisant suite à un ajustement de méthodologie. Les provisions sur actifs sains s'appuient désormais sur la notation bâloise en lieu et place d'un calcul basé sur le montant des impayés.

Sur le premier semestre 2012, le coût du risque correspond ainsi à une dotation nette de provision collective de 2,9 M€ et un coût du risque sur base individuelle de 2,6 M€. L'année 2011 avait enregistré une reprise nette de provision collective de 1,0 M€ et un coût du risque sur base individuelle de 5,9 M€ proche de celui supporté sur la demi-année 2012.

La charge du risque globale comprend à la fois la part en capital inscrite en coût du risque, de 5,4 M€ à fin juin 2012 et la part en intérêts enregistrée en produit net bancaire de 0,8 M€. La charge totale du risque est donc de 6,2 M€ pour la première moitié de l'année 2012 contre 6,1 M€ sur tout l'exercice 2011. Ces éléments de risque sont analysés par type d'actif dans le rapport de gestion au chapitre traitant du risque de crédit.

5.4. Résultat net

Au résultat d'exploitation, il convient de déduire les pertes enregistrées lors des ventes d'actifs. Les cessions de titres du secteur international ont réduit le résultat de 143,7 M€ au premier semestre 2012, charge en grande partie compensée par des gains réalisés lors des rachats d'obligations foncières.

Après déduction de l'impôt sur les sociétés qui tient compte maintenant du choix de comptabiliser les impôts différés décidé en 2010, le résultat net de la Compagnie de Financement Foncier pour le premier semestre 2012 est de 57 M€ ; pour l'exercice précédent, il était de 108 M€ et de 89 M€ sur le premier semestre 2011.

6. Analyse du risque de crédit

En termes de risque de crédit, trois grandes catégories d'actifs peuvent être identifiées et répondent à des approches différenciées quant à la mesure et au suivi de la qualité de ces investissements :

- les prêts du secteur aidé ou concurrentiel, accordés à des personnes physiques ou des professionnels relevant majoritairement du secteur public. Y sont assimilés les billets hypothécaires du fait de leur sous-jacent présentant les mêmes caractéristiques de risque que les prêts détenus en direct ;
- les titres du secteur public et les parts de titrisation, qui font l'objet d'une notation externe par des organismes agréés ; les actifs des fonds sont alors constitués, de par la loi, à hauteur de 90 % au moins, de prêts ou expositions répondant aux critères d'éligibilité de détention par une société de crédit foncier. Pour l'analyse, on distingue alors les parts de titrisation de créances hypothécaires de type RMBS, des parts de titrisation bénéficiant de garantie publique ;
- les valeurs de remplacement constituées de placements auprès d'établissements de crédit bénéficiant du meilleur échelon de notation externe. Pour la Compagnie de Financement Foncier, ce compartiment est composé de prêts à moins de six mois accordés à des entités du groupe BPCE, créances dont la très grande majorité est sécurisée par un portefeuille d'actifs apporté en garantie.

L'analyse du risque de crédit est également développée dans le rapport sur la gestion des risques du présent document, avec notamment une segmentation de la clientèle et une répartition par notation de type bâlois.

6.1. Analyse globale

Sur le semestre, les principaux indicateurs de risque de crédit montrent une dégradation très relative et demeurent à de faibles niveaux.

Les encours de créances douteuses ont progressé de 579 M€ à 764 M€ mais cette évolution de 185 M€ traduit en fait une augmentation du risque potentiel de 43 M€ seulement observée sur le compartiment des prêts aux personnes physiques.

En effet la méthode de déclassement en créances douteuses a été revue au cours du semestre dans le cadre des travaux préparatoires à l'homologation des modèles internes de notation du risque de crédit, avec notamment l'instauration d'une période probatoire de trois mois après le règlement des impayés avant tout retour en statut sain. Ce changement a eu pour conséquence une augmentation des encours douteux de 63 M€ sans impact toutefois sur le niveau de dépréciations comptabilisées par la Compagnie de Financement Foncier.

Par ailleurs, a été classé en douteux un dossier du secteur aidé, qui bénéficie donc de la garantie de l'État français, d'un montant de 79 M€.

De même, la charge du risque est restée très réduite par rapport au volume des investissements ; elle s'élève à 6,2 M€ pour le premier semestre 2012 et comprend la part en capital et en intérêts des risques appréciés sur la période, à comparer aux 6,1 M€ enregistrés sur l'exercice 2011. La progression de la charge du risque au cours du semestre s'explique pour l'essentiel par l'ajustement de méthodologie retenue pour le provisionnement des encours sains qui s'est traduit par une dotation supplémentaire de 2,9 M€.

En synthèse sur le portefeuille constituant le « *core business* » de la Compagnie de Financement Foncier, composé des prêts du secteur concurrentiel et du portefeuille de titres et parts de titrisation, les principaux indicateurs de risque de crédit présentent sur le premier semestre 2012 une situation toujours très maîtrisée.

6.2. Analyse de l'ensemble du secteur concurrentiel

	30/06/12				31/12/11			
	Encours en M€	Encours douteux en M€	Taux de douteux	Risque en bp	Encours en M€	Encours douteux en M€	Taux de douteux	Risque en bp
Prêts aux particuliers et assimilés	45 682	629	1,4 %	1,4	44 802	518	1,2 %	1,3
- Dont billets hypothécaires et parts de titrisation	(19 177)				(19 447)			
Expositions sur des personnes publiques	41 448	1			40 169	1		
- Dont titres et parts de titrisation	(21 143)				(21 725)			
Prêts à l'immobilier social	2 179	6	0,3 %	- 0,3	2 256	6	0,2 %	1,4
Prêts à l'immobilier commercial (extinctif)	7	2	29,0 %	7,3	12	2	16,8 %	54,1
TOTAL	89 316	639	0,7 %	0,7	87 238	527	0,6 %	0,7

NB : par convention, la charge du risque est de signe positif quand elle représente un coût, de signe négatif quand elle constitue un produit.

Rapporté aux capitaux investis, le taux d'encours douteux ressort à 0,7 % au 30 juin 2012 contre 0,6 % au 31 décembre 2011 soit une légère progression observée sur le portefeuille de prêts aux particuliers dont le taux passe de 1,2 % à 1,4 %. La charge du risque est restée stable à un niveau très faible de 0,7 point de base.

Ces résultats se déclinent dans chacun des grands secteurs d'activité selon leur nature : portefeuille de prêts et assimilés situés en France, portefeuille de créances sur l'international composé très majoritairement de titres et parts de titrisation.

6.3. Prêts et assimilés

Indicateurs de risque sur les encours de prêts et assimilés

30/06/12	Encours en M€	Répartition des encours	Dont encours douteux	% douteux	Dont douteux compromis	% douteux compromis	Provisions en M€
SECTEUR AIDÉ (EXTINCTIF)	615,1	1,0 %	126,1	20,5 %			0,1
SECTEUR CONCURRENTIEL	59 078,4	99,0 %	638,5	1,1 %	74,9	0,1 %	36,5
- Prêts aux particuliers et billets hypothécaires	36 587,8	61,3 %	629,1	1,7 %	72,8	0,2 %	34,5
<i>dont billets hypothécaires</i>	<i>10 082,8</i>	<i>16,9 %</i>					
<i>dont prêts FGAS</i>	<i>10 181,1</i>	<i>17,1 %</i>	<i>294,6</i>	<i>2,9 %</i>			
<i>dont autres prêts hypothécaires</i>	<i>16 324,0</i>	<i>27,3 %</i>	<i>334,5</i>	<i>2,0 %</i>	<i>72,8</i>	<i>0,4 %</i>	<i>34,5</i>
- Prêts aux personnes publiques	20 304,7	34,0 %	1,1				
- Prêts à l'immobilier social	2 179,0	3,7 %	6,4	0,3 %	0,7		1,0
- Prêts à l'immobilier commercial (extinctif)	6,8		2,0	29,0 %	1,4	20,4 %	1,0
TOTAL	59 693,4	100,0 %	764,6	1,3 %	74,9	0,1 %	36,6

31/12/11	Encours en M€	Répartition des encours	Dont encours douteux	% douteux	Dont douteux compromis	% douteux compromis	Provisions en M€
SECTEUR AIDÉ (EXTINCTIF)	706,4	1,3 %	52,1	7,4 %			0,1
SECTEUR CONCURRENTIEL	55 330,3	98,7 %	527,1	1,0 %	88,8	0,2 %	30,5
- Prêts aux particuliers et billets hypothécaires	34 618,6	61,8 %	518,4	1,5 %	85,6	0,2 %	28,4
<i>dont billets hypothécaires</i>	<i>9 263,7</i>	<i>16,5 %</i>					
<i>dont prêts FGAS</i>	<i>9 483,0</i>	<i>16,9 %</i>	<i>241,1</i>	<i>2,5 %</i>			
<i>dont autres prêts hypothécaires</i>	<i>15 871,9</i>	<i>28,3 %</i>	<i>277,3</i>	<i>1,7 %</i>	<i>85,6</i>	<i>0,5 %</i>	<i>28,4</i>
- Prêts aux personnes publiques	18 443,6	32,9 %	1,1				
- Prêts à l'immobilier social	2 255,9	4,0 %	5,6	0,2 %	1,3	0,1 %	1,0
- Prêts à l'immobilier commercial (extinctif)	12,2		2,1	16,8 %	2,0	16,1 %	1,1
TOTAL	56 036,7	100,0 %	579,3	1,0 %	88,8	0,2 %	30,6

Ces actifs constituent la moitié du bilan de la Compagnie de Financement Foncier et présentent des niveaux de risque très réduits et maîtrisés.

Les secteurs qui peuvent apparaître comme les plus risqués car présentant un pourcentage élevé d'encours douteux, soit le secteur aidé et celui de l'immobilier commercial, sont en fait non significatifs. D'une part, ces secteurs sont extinctifs ce qui a pour effet mécanique d'accroître leur proportion d'encours douteux dans le temps. D'autre part, le risque de perte finale du secteur aidé est pris en charge par l'État français et les encours d'immobilier commercial sont marginaux.

En fait le portefeuille le plus sensible est constitué des prêts aux particuliers non garantis par le FGAS qui représentent un encours de 16,3 Md€ au 30 juin 2012 et sur lequel est observée une relative augmentation des encours douteux de 1,7 % à 2,0 % sur le semestre, évolution due pour plus de la moitié au changement de méthode retenue pour qualifier un prêt en douteux.

Sur ce segment, le montant des encours douteux compromis qui constitue un autre indicateur de risque, a évolué favorablement, en baissant sur la période de 86 M€ à 73 M€ ; exprimé en pourcentage du portefeuille il atteint un niveau très faible de 0,4 % qui se traduit également dans le taux de charge du risque observé qui est quasi nul.

Le taux de provisionnement est resté inchangé à plus de 10 % des encours douteux.

6.4. Analyse de la charge du risque

	30/06/12			30/12/11		
	Encours en M€	Charge du risque en M€	Charge du risque en points de base	Encours en M€	Charge du risque en M€	Charge du risque en points de base
SECTEUR AIDÉ (EXTINCTIF)	615,1	- 0,16	- 2,6	706,4	0,25	3,6
SECTEUR CONCURRENTIEL	59 078,4	6,38	1,1	55 330,3	5,89	1,1
- Prêts aux particuliers et billets hypothécaires	36 587,8	6,46	1,8	34 618,6	5,61	1,6
- Prêts aux personnes publiques	20 304,7	- 0,02	0,0	18 443,6	- 0,10	- 0,1
- Prêts à l'immobilier social	2 179,0	- 0,07	- 0,3	2 255,9	0,32	1,4
- Prêts à l'immobilier commercial (extinctif)	6,8	0,01	7,3	12,2	0,07	54,1
TOTAL	59 693,4	6,22	1,0	56 036,7	6,14	1,1

NB : par convention, la charge du risque est de signe positif quand elle représente un coût, de signe négatif quand elle constitue un produit.

Malgré sa progression sur le semestre, la charge du risque qui comprend le coût du risque pour les flux de capital et l'impact en produit net bancaire pour les flux d'intérêts, reste très faible ; elle s'établit à 6,2 M€ soit 1 point de base rapportée à l'encours global des prêts et assimilés et reste concentrée sur le portefeuille de crédits aux particuliers.

Hors ajustement de méthode de détermination du provisionnement sur encours sains, la hausse de la charge du risque est plus limitée : elle serait passée de 6,1 M€ pour l'exercice plein 2011 à 3,3 M€ pour la demi-année 2012.

6.5. Titres et parts de titrisation

Cette catégorie est composée de :

- parts prioritaires de titrisation de deux natures différentes : les fonds de créances hypothécaires (RMBS) pour un encours de 9,1 Md€ à fin juin 2012 et les fonds de créances publiques ou bénéficiant de garanties publiques pour un montant de 7,2 Md€ à la même date ;
- titres émis ou garantis par des entités publiques essentiellement étrangères d'un encours de 13,9 Md€ au 30 juin 2012.

Au 30 juin 2012, comme aux arrêtés comptables précédents, cette catégorie n'enregistre pas d'encours douteux. Ce portefeuille de titres a toutefois fait l'objet sur le semestre de dotation pour dépréciation sur deux de ses lignes :

- 25 M€ de provision ont été enregistrés sur des parts d'une titrisation hypothécaire espagnole vendues le 29 juin avec une date de règlement au 2 juillet ; à l'arrêté de fin juin, la valeur comptable des parts tient compte ainsi de la décote subie lors de la vente ;
- 3 M€ de provision ont également été comptabilisés sur des parts d'un autre RMBS espagnol, ce qui porte le total des dépréciations sur cette ligne à 23 M€ pour une valeur nominale de 50 M€.

Le portefeuille de RMBS, après les ventes de parts réalisées au cours du semestre, représente 9,1 Md€, soit 8,5 % du bilan au 30 juin 2012 contre 10,2 Md€ et 9,6 % du bilan au 31 décembre 2011 ; il est réparti sur cinq pays européens principalement en Espagne avec 4,3 Md€ et en Italie avec 2,9 Md€.

Près de la moitié de l'encours, soit 4,3 Md€, bénéficie de notes du premier échelon de qualité de crédit (supérieures à AA-), dont 2,1 Md€ avec une note AAA par une agence. Pour le solde, les notes appartiennent au deuxième échelon de qualité de crédit (donc A+ ou A ou A-) à l'exception d'une ligne d'un montant de 28 M€ après prise en compte de la provision pour dépréciation de 23 M€ qui lui est affectée.

Par ailleurs, le Crédit Foncier s'est engagé à compenser les conséquences pour sa société de crédit foncier d'une baisse de notes en dessous du deuxième échelon de qualité de crédit (notes inférieures à A-) sur une partie du portefeuille de titrisation hypothécaire; au 30 juin 2012, un encours de 3,5 Md€ bénéficie de cette protection supplémentaire.

Les autres encours de cette catégorie, soit un total de 21,1 Md€ au 30 juin 2012, relèvent du secteur public, à hauteur de 7,2 Md€ en fonds de titrisation publics et pour 13,9 Md€ en titres émis ou garantis par des entités publiques, tous situés hors de France à l'exception d'un encours de 0,4 Md€ de titres.

En y ajoutant les prêts accordés à des entités publiques étrangères, principalement suisses, d'un montant de 2,3 Md€, cette catégorie regroupe l'ensemble des actifs publics internationaux de la Compagnie de Financement Foncier soit un total de 23,1 Md€ au 30 juin 2012 représentant 21,5 % du bilan ; son encours s'est réduit de 0,6 Md€ sur le semestre.

La décomposition par pays a également peu évolué sur le semestre avec une forte représentativité du continent américain (6,6 Md€ aux États-Unis et 0,7 Md€ au Canada), une présence significative au Japon avec 2,1 Md€ et sur cinq pays européens (3,6 Md€ en Italie, 3,5 Md€ aux Pays-Bas, 1,7 Md€ en Suisse, 1,2 Md€ en Allemagne et 1,0 Md€ en Espagne) et des opérations de moindre montant réalisées sur onze autres pays du continent européen.

En termes de notation, au 30 juin 2012, le portefeuille du secteur public international, bénéficie :

- du premier échelon de notation sur 65 % de son encours total soit 15,0 Md€ dont 8,6 Md€ notés AAA par au moins une agence ;
- du deuxième échelon sur 21 % de l'encours total.

7. Analyse des risques financiers

7.1. Risque de taux et de change

Conformément à ses règles de gestion, la Compagnie de Financement Foncier a accompagné ses activités d'acquisition et d'émission du semestre des opérations de couverture en taux et en change nécessaires.

De même, la position de taux sur la durée restante des encours est restée sur cette période dans les étroites limites que la Compagnie de Financement Foncier s'est engagée à respecter.

En conséquence, les encours d'instruments financiers de micro et macro couverture en taux et en devises sont restés conséquents, 102 Md€ de *swaps* de taux à fin juin 2012 et 47 Md€ de *swaps* de devises, en baisse sur le semestre, du fait des opérations de restructuration du portefeuille de produits dérivés réalisées qui portaient sur un montant notionnel de 4 Md€.

7.2. Risque de liquidité

La politique de gestion très prudente de la liquidité s'est poursuivie au cours du semestre, la Compagnie de Financement Foncier s'étant engagée à toujours maintenir une trésorerie disponible lui permettant de faire face aux échéances contractuelles de l'ensemble de ses dettes privilégiées, pendant un an, sans ressources nouvelles.

La trésorerie de la Compagnie de Financement Foncier est constituée :

- des valeurs de remplacement d'un montant de plus de 14 Md€ au 30 juin 2012 comme en fin d'année 2011 et sont représentatives de créances à très court terme (moins de deux mois à fin juin 2012) dont environ 80 % sont garantis par un portefeuille d'actifs apporté par l'établissement de crédit emprunteur ;
- des dépôts et placements à moins de un mois à la Banque de France, enregistrés en expositions sur des personnes publiques, d'un montant de 4 Md€ au 30 juin 2012 contre 1,2 Md€ à la fin de l'année précédente.

La Compagnie de Financement Foncier dispose par ailleurs d'un volume très important d'actifs éligibles aux opérations de financement de la BCE. Au 30 juin 2012, les encours ainsi mobilisables atteignent 52 Md€ en valeur nominale répartis en :

- 8 Md€ de prêts du secteur public ;
- 17 Md€ de titres ;
- 26 Md€ de prêts hypothécaires aux particuliers répondant aux critères définis par la Banque de France après la décision de la BCE le 9 février 2012 d'élargir de façon temporaire et sur base nationale les conditions permettant à une créance d'être acceptée en garantie des opérations de financement de l'Eurosystème.

Même après de prudentes estimations de décote, le financement pouvant être obtenu auprès de la BCE par la Compagnie de Financement Foncier est donc très important ; au 30 juin 2012, seulement 1,3 Md€ était ainsi mobilisé.

La Compagnie de Financement Foncier s'assure à tout moment du bon adossement en liquidité de son bilan, ce que montre notamment le faible écart entre les durations de l'actif et du passif ; au 30 juin 2012, ces durations s'établissent respectivement à 6,3 ans et 6,5 ans, très voisines de celles observées fin 2011 qui étaient de 6,2 et 6,4 ans.

8. Annexe au rapport de gestion

La Compagnie de Financement Foncier dépose auprès de l'Autorité de contrôle prudentiel (ACP) un rapport trimestriel sur la qualité des actifs financés, comprenant notamment la liste des fonds communs de titrisation détenus par la Société. Ce document est consultable sur le site de l'émetteur <http://www.foncier.fr>, à la demande de l'ACP.



Rapport financier

Comptes sociaux semestriels condensés

Bilan	20
Hors-bilan	21
Compte de résultat	21
Annexe aux comptes sociaux de la Compagnie de Financement Foncier	22
Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2012	51

Bilan

(en milliers d'euros)

Cf. notes	ACTIF	30/06/12	30/06/11	31/12/11
	Caisse et banques centrales	19 333	9 482	14 697
1	Prêts et créances sur les établissements de crédit	23 219 400	18 665 136	20 609 849
	<i>À vue</i>	2 317 429	442 644	1 409 394
	<i>À terme</i>	20 901 971	18 222 492	19 200 455
2	Opérations avec la clientèle	40 483 224	38 524 738	40 660 039
	<i>Autres concours à la clientèle</i>	40 483 224	38 524 738	40 660 039
3	Obligations et autres titres à revenu fixe	40 346 211	43 909 051	41 228 820
4	Immobilisations incorporelles et corporelles			
5	Autres actifs	68 992	95 057	72 965
6	Comptes de régularisation	2 964 241	2 543 596	3 191 907
	TOTAL DE L'ACTIF	107 101 402	103 747 060	105 778 277

Cf. notes	PASSIF	30/06/12	30/06/11	31/12/11
	Banques centrales			
7	Dettes envers les établissements de crédit	5 925 202	3 950 660	4 903 513
	<i>À vue</i>	61 214	1 322	3 931
	<i>À terme</i>	5 863 988	3 949 338	4 899 582
8	Opérations avec la clientèle	6 689	1 379	7 008
	<i>À vue</i>	6 689	1 379	7 008
9	Dettes représentées par un titre	89 181 493	90 033 570	89 923 945
	Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	151 533	152 068	155 313
	Emprunts obligataires (obligations foncières)	89 029 960	89 881 502	89 768 632
10	Autres passifs	4 285 012	1 841 455	3 184 632
11	Comptes de régularisation	2 433 943	2 624 062	2 466 759
12	Provisions	10 636	8 049	7 775
13	Dettes subordonnées	3 469 535	3 472 469	3 450 452
	Fonds pour risques bancaires généraux	20 000	20 000	20 000
14	Capitaux propres hors FRBG	1 768 891	1 795 416	1 814 193
	<i>Capital souscrit</i>	1 187 460	1 187 460	1 187 460
	<i>Primes d'émission</i>	343 002	343 002	343 002
	<i>Réserves</i>	95 367	89 963	89 963
	<i>Provisions réglementées et subventions d'investissement</i>			
	<i>Report à nouveau</i>	85 946	85 704	85 704
	<i>Résultat en instance d'affectation</i>			
	<i>Résultat de la période</i>	57 116	89 287	108 064
	TOTAL DU PASSIF	107 101 402	103 747 060	105 778 277

Hors-bilan

(en milliers d'euros)

Cf. notes		30/06/12	30/06/11	31/12/11
15	Engagements donnés			
	Engagements de financement			
	- Engagements en faveur d'établissements de crédit	3 000 000		
	- Engagements en faveur de la clientèle	2 956 962	2 907 280	2 459 785
	- Autres valeurs affectées en garantie	4 954 439	5 741 222	5 325 312
	Engagements de garantie			
	- Engagements en faveur d'établissements de crédit			
	- Engagements en faveur de la clientèle			
	Engagements sur titres			
	- Autres engagements donnés	130 000	271 313	25 000
16	Engagements reçus			
	Engagements de financement			
	- Engagements reçus d'établissements de crédit	6 924 377	5 145 032	3 958 140
	- Autres valeurs reçues en garantie du groupe	24 941 691	13 435 233	14 754 439
	Engagements de garantie			
	- Engagements reçus d'établissements de crédit	10 056 690	7 892 039	7 484 911
	- Engagements reçus de la clientèle	33 727 526	37 764 393	39 756 337
	Engagements sur titres		220 000	
	Engagements réciproques			
17	Achats et ventes de devises	46 521 261	47 873 171	48 629 166
18	Autres instruments financiers	105 024 816	115 666 767	110 351 059

Compte de résultat

(en milliers d'euros)

Cf. notes		30/06/12	30/06/11	31/12/11
19	Intérêts et produits assimilés	2 557 588	2 305 605	4 516 761
19	Intérêts et charges assimilés	- 2 272 180	- 2 146 968	- 4 189 665
	Marge nette d'intérêts	285 407	158 637	327 096
20	Commissions produits	15 966	35 948	56 410
20	Commissions charges	- 3 242	- 2 393	- 4 455
21	Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	864	- 811	712
22	Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement	- 2 898	574	- 41 921
23	Autres produits d'exploitation bancaire	316	2 352	2 798
23	Autres charges d'exploitation bancaire	- 374	- 877	- 1 815
	PRODUIT NET BANCAIRE	296 039	193 430	338 825
24	Frais de personnel	- 102	- 100	- 191
24	Impôts et taxes	- 10 413	- 7 612	- 14 172
24	Services extérieurs et autres charges	- 41 536	- 47 268	- 89 830
	Amortissements			
	<i>Total frais généraux</i>	<i>- 52 051</i>	<i>- 54 980</i>	<i>- 104 193</i>
	RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	243 988	138 450	234 632
25	Coût du risque	- 5 424	- 2 133	- 4 869
	RÉSULTAT D'EXPLOITATION	238 564	136 317	229 763
26	Gains ou pertes sur actifs immobilisés	- 143 608		- 58 599
	RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	94 956	136 317	171 164
	Résultat exceptionnel			
27	Impôt sur les bénéfices	- 37 840	- 47 030	- 63 100
	RÉSULTAT NET	57 116	89 287	108 064
	Résultat par action ⁽¹⁾ (en €)	0,77	1,20	1,57
	Résultat dilué par action (en €)	0,77	1,20	1,57

⁽¹⁾ Le résultat par action s'obtient en divisant le résultat net par le nombre moyen d'actions du premier semestre 2012. L'annexe qui figure aux pages suivantes fait partie des comptes individuels semestriels.

Annexe aux comptes sociaux de la Compagnie de Financement Foncier

1. Cadre général

La Compagnie de Financement Foncier a été agréée en qualité de société de crédit foncier dans le cadre de la loi du 25 juin 1999 relative à l'épargne et à la sécurité financière. À ce titre, elle est soumise aux articles L 515-13 à L 515-33 du Code Monétaire et Financier.

Les sociétés de crédit foncier sont par ailleurs des établissements de crédit, agréés en qualité de société financière par le Comité des Établissements de Crédit et des Entreprises d'investissement. À ce titre, elles appliquent le règlement 99-10 du CRBF modifié, propre aux sociétés de crédit foncier et qui porte notamment sur :

- l'évaluation des immeubles financés par des prêts éligibles à l'actif des sociétés de crédit foncier ;
- l'évaluation des éléments d'actif et de passif de ces sociétés ;
- leurs normes de gestion spécifiques.

La Compagnie de Financement Foncier est une filiale affiliée de BPCE. À ce titre, elle bénéficie de la garantie de sa maison-mère et du mécanisme de garantie et de liquidité du Groupe BPCE. En tant que filiale affiliée, la Compagnie de Financement Foncier ne contribue pas au mécanisme de solidarité du réseau et ne sera pas appelée en cas de défaillance d'une Banque Populaire ou d'une Caisse d'épargne.

2. Faits significatifs du semestre

2.1. Activité courante

Au cours du premier semestre 2012, la Compagnie de Financement Foncier a acquis auprès du Crédit Foncier des créances pour un montant de 2 403,5 M€, correspondant à un montant de capitaux restant dus de 2 159,2 M€, auxquels s'ajoutent 182,8 M€ de prêts non encore débloqués enregistrés en « Engagements de financement donnés ».

S'agissant du refinancement, la Compagnie de Financement Foncier a émis pour 6 340,1 M€ d'obligations foncières au cours du premier semestre 2012, dans la limite du programme annuel d'émission. Elle a également souscrit des lignes de refinancement auprès de la Banque de France, selon le dispositif de Gestion globale des garanties (pool 3G). L'encours total de ce financement s'élève à 1 Md€ au 30 juin 2012 contre 1,5 Md€ au 31 décembre 2011. Par ailleurs, dans le cadre de conventions de garantie financière entrant dans le cadre de l'article L 211-38 du Code Monétaire et Financier, la Compagnie de Financement Foncier a mis en place, au cours des exercices précédents, plusieurs lignes de financement avec sa maison-mère le Crédit Foncier, inscrites en valeur de remplacement pour un total de 14 200 M€ au 31 décembre 2011.

Afin de réduire l'exposition sur la société mère, ces concours sont désormais accordés à BPCE SA, pour un montant au 30 juin 2012 de 14 000 M€ collatéralisés à hauteur de 80 %.

2.2. Gestion dynamique du bilan

Dans le cadre de son nouveau plan stratégique, et en raison du renforcement des règles prudentielles aussi bien dans le cadre de la mise en œuvre de la directive européenne CRD3 au 31 décembre 2011 que de l'anticipation de l'entrée en vigueur de la réglementation dite Bâle 3 (projet de directive CRD4 et de règlement européen CRR publié dans une première version en juillet 2011, susceptible d'introduire à terme une contrainte en terme de ratio de levier), le Groupe CFF a poursuivi les opérations de gestion dynamique du bilan entamées fin 2011 en cédant plusieurs lignes de titres et en procédant au rachat et à l'annulation d'obligations foncières émises, éléments d'actif et de passif qui figurent pour l'essentiel au bilan de la Compagnie de Financement Foncier.

Les cessions de titres portent sur un encours de 1 002,1 M€ et concernent des titres du secteur public international ainsi que des parts de Fonds communs de créances.

Ces cessions ainsi que la résiliation des *swaps* de couverture associés ont dégagé des moins-values pour un montant net de 143,6 M€, enregistrées dans le compte de résultat au poste « Gains ou pertes sur actifs immobilisés ».

Corrélativement à ces opérations de diminution d'actif, la Compagnie de Financement Foncier a poursuivi le rachat d'une partie de ses propres obligations émises sur le marché. Ces titres rachetés sur le marché secondaire, d'un montant total de 899,3 M€ ont été annulés, diminuant d'autant le refinancement obligataire. Les surcotes / décotes réalisées lors de ces rachats ont été directement comptabilisées en résultat dans les postes « Intérêts et produits assimilés » ou « Intérêts et charges assimilées » conformément à la réglementation. De façon concomitante, les couvertures associées à ces émissions ont fait l'objet de résiliations à due concurrence. Les gains ou pertes de résiliations ont été directement comptabilisés en résultat dans les mêmes postes « Intérêts et produits assimilés » ou « Intérêts et charges assimilées ».

L'impact net en résultat de ces rachats 2012 est un gain de 124,4 M€.

Compte tenu notamment de l'étalement des soultes sur *swaps* relatifs aux obligations foncières de la Compagnie de Financement Foncier achetées puis revendues en 2011, l'impact de cette gestion dynamique du bilan est relativement neutre sur le résultat semestriel.

2.3. Cession de Fonds communs de créances (FCC)

En 2008, le Crédit Foncier a mis en place avec sa filiale une convention visant à compenser l'impact d'une baisse de pondération, au sens de l'article 9 du règlement CRBF n°99-10 sur les sociétés de crédit foncier, d'un portefeuille de parts de Fonds communs de créances (FCC) en cas de dégradation de leur notation en dessous d'un certain niveau.

Dans ce cadre, la Compagnie de Financement Foncier a cédé à la valeur comptable à sa maison-mère une ligne de parts de FCC classée originellement en « Titres d'investissement ». Cette cession s'élève à 78,8 M€.

2.4. Opérations de restructuration du hors-bilan

Afin de répondre au double objectif de réduire la taille du hors-bilan du groupe Crédit Foncier pour minimiser le niveau des fonds propres alloués aux dérivés d'une part, et de limiter les expositions vis-à-vis des contreparties, d'autre part, la Compagnie de Financement Foncier a procédé à plusieurs opérations de restructuration des dérivés de taux avec le Crédit Foncier et des contreparties externes.

Ainsi, des *swaps* de macro couverture entre le Crédit Foncier et la Compagnie de Financement Foncier de 1 902 M€ de notionnels ont été annulés. À cette occasion, la Compagnie de Financement Foncier a versé un net de soultes de résiliation de 169,1 M€.

Dans le même temps, plusieurs opérations de *swaps* de couverture de titres ont été annulées pour un montant total de 2 127,6 M€ avec des contreparties externes. La Compagnie de Financement Foncier a perçu un net de soultes de résiliation de 221,7 M€.

L'ensemble de ces soultes de résiliation ainsi que le solde non amorti au 30 juin 2012 des soultes d'origine sont étalées et rapportées au résultat selon la durée de vie des sous-jacents dans les postes « Intérêts et produits assimilés » ou « Intérêts et charges assimilés ».

2.5. Créances douteuses

Dans le cadre des travaux préparatoires à l'homologation des modèles internes de notation du risque de crédit, le groupe a modifié sa méthode de déclassement des créances douteuses en alignant la notion de douteux comptable sur la notion de défaut bâlois. Ce changement s'est traduit par une hausse de 62,9 M€ des créances douteuses sans impact matériel sur le niveau des dépréciations comptabilisées par la Compagnie de Financement Foncier en l'absence d'évolution, toutes choses égales par ailleurs, de ses expositions en risque.

3. Événements postérieurs à la clôture

La loi de finances rectificative n'étant pas promulguée au 30 juin et le projet de loi de finances n'ayant été publié que le 4 juillet 2012, les comptes au 30 juin de la Compagnie de Financement Foncier ne prennent pas en compte la contribution exceptionnelle supplémentaire au titre de la taxe systémique bancaire (TSB) équivalente à la taxe acquittée en 2012 et payable au plus tard le 30 septembre 2012.

La contribution exceptionnelle au titre de la TSB constituera une charge complémentaire pour la Compagnie de Financement Foncier de l'ordre de 3,7 M€ avant impôt. Elle sera comptabilisée sur le second semestre.

4. Informations sur les règles et principes comptables

4.1. Méthodes d'évaluation et de présentation appliquées

Les comptes semestriels condensés de la Compagnie de Financement Foncier sont établis et présentés conformément aux règles définies par BPCE dans le respect des règlements de l'Autorité des Normes Comptables (ANC). Par application du Règlement n°91-01 du CRBF modifié par les Règlements n° 2010-08 de l'ANC et n°2001-02 du CRC et de la Recommandation n° 2001-R.02, les états de synthèse sont présentés selon le format prévu pour les établissements de crédit.

Les conventions comptables générales ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices ;

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes semestriels.

Les principes et méthodes comptables appliquées sont identiques à ceux utilisés pour les arrêtés de comptes annuels. En particulier, les produits et charges rattachés à la période semestrielle ont été déterminés en respectant le principe de séparation des exercices.

4.2. Changements de méthodes comptables

Aucun changement de méthodes comptables n'a affecté les comptes du premier semestre 2012.

Note 1: prêts et créances sur les établissements de crédit

(en milliers d'euros)

	30/06/12	30/06/11	31/12/11
Créances à vue sur les établissements de crédit	2 317 429	442 644	1 409 394
Comptes ordinaires débiteurs	70 365	342 574	239 378
Comptes et prêts au jour le jour	2 247 000	100 000	1 170 000
Valeurs non imputées (à vue)	33	65	
Créances rattachées	31	5	16
Créances à terme sur les établissements de crédit	20 901 971	18 222 492	19 200 455
Comptes et prêts à terme	3 438 288	4 904 194	4 421 343
Valeurs reçues en pension	17 456 856	13 309 605	14 748 769
Titres reçus en pension livrée			
Prêts subordonnés et prêts participatifs			
Créances rattachées	6 827	8 693	30 343
Créances douteuses			
MONTANT BRUT DES PRÊTS ET CRÉANCES	23 219 400	18 665 136	20 609 849
Dépréciations des créances douteuses			
MONTANT NET DES PRÊTS ET CRÉANCES SUR ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ⁽¹⁾	23 219 400	18 665 136	20 609 849
<i>⁽¹⁾ dont secteur aidé</i>	<i>396</i>	<i>521</i>	<i>472</i>
Détail des créances à terme (groupe / hors groupe)			
Comptes et prêts à terme			
- dont opérations groupe	48 162	2 496 378	2 754 938
- dont opérations hors groupe	3 390 126	2 407 816	1 666 405
Valeurs reçues en pension			
- dont opérations groupe	17 456 856	13 309 605	14 748 769
- dont opérations hors groupe			
Créances rattachées			
- dont opérations groupe		591	1 595
- dont opérations hors groupe	6 827	8 103	28 748
Créances groupe	17 505 018	15 806 573	17 505 302
Créances hors groupe	3 396 953	2 415 919	1 695 153
TOTAL	20 901 971	18 222 492	19 200 455
Détail des créances à vue (groupe / hors groupe)			
Comptes et prêts à vue			
- dont opérations groupe	51 273	335 257	232 019
- dont opérations hors groupe	2 266 091	107 317	1 177 359
Créances rattachées			
- dont opérations groupe			
- dont opérations hors groupe	31	5	16
Valeurs non imputées			
- dont opérations groupe (au palier Crédit Foncier)			
- dont opérations hors groupe	33	65	
CRÉANCES GROUPE	51 273	335 257	232 019
CRÉANCES HORS GROUPE	2 266 155	107 322	1 177 376
TOTAL	2 317 429	442 644	1 409 395

Note 1 bis : répartition des encours de créances à terme sur les établissements de crédit

(en milliers d'euros)

	30/06/12			30/06/11	31/12/11
	BRUT	DÉPRÉCIATIONS	NET	NET	NET
Créances à terme					
Refinancement habitat aidé	396		396	521	472
Refinancement habitat concurrentiel	855		855	1 155	984
Personnes publiques	3 395 702		3 395 702	2 414 242	1 693 697
Financements structurés					
Autres prêts aux établissements de crédit	17 505 018		17 505 018	15 806 573	17 505 302
Créances à terme douteuses					
MONTANT NET DES PRÊTS ET CRÉANCES SUR ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	20 901 971		20 901 971	18 222 492	19 200 455

Note 2 : prêts et créances sur la clientèle

(en milliers d'euros)

	Créances saines			Créances douteuses			Dépréciations			Montants nets		
	30/06/12	30/06/11	31/12/11	30/06/12	30/06/11	31/12/11	30/06/12	30/06/11	31/12/11	30/06/12	30/06/11	31/12/11
Comptes ordinaires débiteurs												
Concours à la clientèle ⁽¹⁾	39 745 763	38 016 017	40 104 789	764 592	529 241	579 251	27 131	20 520	24 001	40 483 224	38 524 738	40 660 039
Prêts à la clientèle financière												
Crédits à l'exportation												
Crédits de trésorerie ⁽²⁾	1 588 134	2 554 101	2 676 687							1 588 134	2 554 101	2 676 687
Crédits à l'équipement	8 703 510	8 684 620	8 754 660	746	1 043	1 035	243	215	210	8 704 014	8 685 448	8 755 485
Crédits à l'habitat	29 199 676	26 521 802	28 430 432	760 163	524 901	574 696	25 809	19 255	22 698	29 934 030	27 027 448	28 982 430
Autres crédits à la clientèle	45 837	52 162	48 535	1 453	1 510	1 548	1 079	1 050	1 093	46 210	52 622	48 990
Valeurs non imputées		3 009	404								3 009	404
Prêts subordonnés												
Créances rattachées	208 606	200 323	194 071	2 230	1 787	1 972				210 836	202 110	196 043
TOTAL GÉNÉRAL	39 745 763	38 016 017	40 104 789	764 592	529 241	579 251	27 131	20 520	24 001	40 483 224	38 524 738	40 660 039
⁽¹⁾ dont secteur aidé	488 591	754 303	653 841	126 075	56 767	52 118	89	94	81	614 577	810 976	705 878
dont secteur concurrentiel	39 257 172	37 261 714	39 450 948	638 517	472 474	527 133	27 042	20 426	23 920	39 868 647	37 713 762	39 954 161

L'augmentation des créances douteuses du secteur aidé est principalement liée à une créance de 79 M€, intégralement garantie par l'État français.

NB : La Compagnie de Financement Foncier ne recense aucune créance intra-groupe sur les concours à la clientèle.

⁽²⁾ La Société a acquis la créance du Crédit Foncier sur le Trésor, relative au découvert sur primes d'épargne-logement. En 2007, elle a acheté les créances d'Ixis CIB, qui comprennent des ouvertures de crédit permanent qui s'élèvent à 1 588 M€ au 30 juin 2012 contre 2 677 M€ à fin décembre 2011 et 2 554 M€ à fin juin 2011.

Note 2 bis a : dépréciations et provisions constituées en couverture de risque crédit

(en milliers d'euros)

	31/12/10	Dotations	Reprises	31/12/11	Dotations	Reprises	Mvts divers	30/06/12
Dépréciations inscrites en déduction des éléments d'actif								
Crédits à la clientèle et sur établissements de crédit ⁽¹⁾	17 888	13 770	- 7 657	24 001	9 978	- 6 848		27 131
Provisions inscrites au passif								
Crédits à la clientèle, sur établissements de crédit et sur titres	7 515	2 239	- 3 182	6 572	2 879	- 18		9 433
TOTAL	25 403	16 009	- 10 839	35 743	12 857	- 6 866		36 564

⁽¹⁾ Les dépréciations des créances sont évaluées en valeur actualisée, conformément au CRC 2002-03.

Note 2 Bis b : surcotes/décotes sur créances acquises

(en milliers d'euros)

	31/12/10	Nouvelles entrées	Étalement	31/12/11	Nouvelles entrées	Étalement	30/06/12
Créances sur établissements de crédit							
Surcotes	99 571		- 10 137	89 434		- 5 054	84 380
Décotes							
NET	99 571		- 10 137	89 434		- 5 054	84 380
Crédits à la clientèle							
Surcotes	473 288	114 197	- 101 232	486 253	76 485	- 38 509	524 229
Décotes	- 711 511	- 249 878	72 525	- 888 864	- 19 217	34 714	- 873 367
NET	- 238 223	- 135 681	- 28 707	- 402 611	57 268	- 3 795	- 349 138
TOTAL	- 138 652	- 135 681	- 38 844	- 313 177	57 268	- 8 849	- 264 758

Note 2 ter : répartition des encours de crédit clientèle

(en milliers d'euros)

	30/06/12			30/06/11	31/12/11
	BRUT	DÉPRÉCIATIONS	NET		
Particuliers	24 731 083		24 731 083	21 592 143	23 576 699
Secteur aidé	225 818		225 818	354 098	286 801
Habitat concurrentiel	24 504 817		24 504 817	21 237 876	23 289 589
Autres	448		448	169	309
Entrepreneurs individuels	1 384 267		1 384 267	1 421 543	1 560 889
Secteur aidé	13 576		13 576	17 706	14 309
Habitat concurrentiel	1 370 691		1 370 691	1 403 655	1 546 418
Autres				182	162
Secteur public territorial et souverains	10 221 124		10 221 124	11 340 722	11 351 941
Secteur aidé	73 117		73 117	86 978	80 646
Habitat concurrentiel	334 986		334 986	361 515	344 578
Autres	9 813 021		9 813 021	10 892 229	10 926 717
Opérateurs sociaux	2 696 796		2 696 796	2 969 170	2 804 880
Secteur aidé	165 463		165 463	197 087	179 670
Habitat concurrentiel	2 462 872		2 462 872	2 695 667	2 551 067
Autres	68 461		68 461	76 416	74 143
Investisseurs immobiliers	7 437		7 437	109 533	103 247
Secteur aidé	2 595		2 595	88 468	84 813
Habitat concurrentiel	4 660		4 660	10 741	10 145
Autres	182		182	10 324	8 289
Financements structurés	703 522		703 522	576 544	702 381
Secteur aidé	7 634		7 634	9 437	7 120
Transports				182	182
Grands projets	673 848		673 848	544 684	676 376
Autres	22 040		22 040	22 241	18 703
Autres	1 534		1 534	6 362	4 752
Secteur aidé	388		388	529	482
Habitat concurrentiel	291		291	4 678	3 288
Autres	855		855	1 155	982
Sous-total créances clientèle	39 745 763		39 745 763	38 016 017	40 104 789
CRÉANCES DOUTEUSES	764 592	27 131	737 461	508 721	555 250
dont secteur aidé	126 075	89	125 986	56 673	52 037
dont secteur concurrentiel	638 517	27 042	611 475	452 048	503 213
TOTAL CRÉANCES CLIENTÈLE⁽¹⁾	40 510 355	27 131	40 483 224	38 524 738	40 660 039
⁽¹⁾ dont secteur aidé	614 666	89	614 577	810 976	705 878
dont secteur concurrentiel	39 895 689	27 042	39 868 647	37 713 762	39 954 161

La répartition des encours de crédit clientèle est basée selon la segmentation des risques revue en 2009. Cette approche groupe permet d'avoir une vision plus fine.

Note 2 quater : tableau de répartition des encours douteux de crédit

(en milliers d'euros)

Au 30/06/12	Total créances douteuses			Dont créances douteuses compromises		
	BRUT	DÉPRÉCIATIONS	NET	BRUT	DÉPRÉCIATIONS	NET
Particuliers	632 926	23 140	609 786	66 192	16 659	49 533
Habitat aidé	35 098	43	35 055			
Habitat concurrentiel	596 256	21 936	574 320	64 645	15 498	49 147
Autres	1 572	1 161	411	1 547	1 161	386
Entrepreneurs individuels	37 256	2 241	35 015	6 592	1 858	4 734
Habitat aidé	6 032		6 032			
Habitat concurrentiel	31 209	2 238	28 971	6 583	1 856	4 727
Autres	15	3	12	9	2	7
Secteur public territorial et souverains	1 659	10	1 649			
Habitat aidé	524		524			
Habitat concurrentiel						
Autres	1 135	10	1 125			
Opérateurs sociaux	4 443	98	4 345	84	48	36
Habitat aidé	433		433			
Habitat concurrentiel	3 716	88	3 628	84	48	36
Autres	294	10	284			
Investisseurs immobiliers	85 029	765	84 264	1 391	581	810
Habitat aidé	83 052	46	83 006			
Habitat concurrentiel	1 473	597	876	1 387	581	806
Autres	504	122	382	4		4
Financements structurés	3 279	877	2 402	639	217	422
Habitat aidé	936		936			
Habitat concurrentiel						
Autres	2 343	877	1 466	639	217	422
Autres						
TOTAL ⁽¹⁾	764 592	27 131	737 461	74 898	19 363	55 535
⁽¹⁾ dont secteur aidé	126 075	89	125 986			
dont secteur concurrentiel ⁽²⁾	638 517	27 042	611 475	74 898	19 363	55 535

⁽²⁾ L'encours des créances douteuses du secteur concurrentiel comprend 294,6 M€ de prêts garantis par la SGFGAS.

Conformément au Règlement CRC 2005-03, les encours douteux compromis n'intègrent pas les prêts qui bénéficient d'une garantie couvrant la quasi-totalité des risques. Il s'agit notamment des prêts du secteur aidé et des prêts bénéficiant de la garantie du FGAS.

(en milliers d'euros)

Au 30/06/11	Total créances douteuses			Dont créances douteuses compromises		
	BRUT	DÉPRÉCIATIONS	NET	BRUT	DÉPRÉCIATIONS	NET
Particuliers	467 901	14 940	452 961	57 744	9 365	48 379
Habitat aidé	39 837	57	39 780			
Habitat concurrentiel	426 572	13 814	412 758	56 390	8 344	48 046
Autres	1 492	1 069	423	1 354	1 021	333
Entrepreneurs individuels	44 867	4 035	40 832	12 055	3 490	8 565
Habitat aidé	9 218	2	9 216			
Habitat concurrentiel	35 483	3 991	31 492	11 999	3 490	8 509
Autres	166	42	124	56		56
Secteur public territorial et souverains	1 745	43	1 702			
Habitat aidé	656		656			
Habitat concurrentiel						
Autres	1 089	43	1 046			
Opérateurs sociaux	5 037	94	4 943	79	43	36
Habitat aidé	678		678			
Habitat concurrentiel	3 978	80	3 898	79	43	36
Autres	381	14	367			
Investisseurs immobiliers	5 937	658	5 279	2 018	613	1 405
Habitat aidé	3 839	35	3 804			
Habitat concurrentiel	1 604	501	1 103	1 524	491	1 033
Autres	494	122	372	494	122	372
Financements structurés	3 754	750	3 004	1 194	737	457
Habitat aidé	2 539		2 539			
Habitat concurrentiel						
Autres	1 215	750	465	1 194	737	457
Autres						
TOTAL⁽¹⁾	529 241	20 520	508 721	73 090	14 248	58 842
⁽¹⁾ dont secteur aidé	56 767	94	56 673			
dont secteur concurrentiel ⁽²⁾	472 474	20 426	452 048	73 090	14 248	58 842

⁽²⁾ L'encours des créances douteuses du secteur concurrentiel comprend 209,6 M€ de prêts garantis par la SGFGAS.

Conformément au Règlement CRC 2005-03, les encours douteux compromis n'intègrent pas les prêts qui bénéficient d'une garantie couvrant la quasi-totalité des risques. Il s'agit notamment des prêts du secteur aidé et des prêts bénéficiant de la garantie du FGAS.

(en milliers d'euros)

Au 31/12/11	Total créances douteuses			Dont créances douteuses compromises		
	BRUT	DÉPRÉCIATIONS	NET	BRUT	DÉPRÉCIATIONS	NET
Particuliers	517 766	17 598	500 168	72 983	11 687	61 296
Habitat aidé	35 572	42	35 530			
Habitat concurrentiel	480 662	16 455	464 207	71 593	10 638	60 955
Autres	1 532	1 101	431	1 390	1 049	341
Entrepreneurs individuels	44 825	4 571	40 254	12 571	3 990	8 581
Habitat aidé	8 631		8 631			
Habitat concurrentiel	36 027	4 527	31 500	12 504	3 988	8 516
Autres	167	44	123	67	2	65
Secteur public territorial et souverains	1 629	35	1 594			
Habitat aidé	535		535			
Habitat concurrentiel						
Autres	1 094	35	1 059			
Opérateurs sociaux	4 879	95	4 784	81	45	36
Habitat aidé	679		679			
Habitat concurrentiel	3 914	92	3 822	81	45	36
Autres	286	3	283			
Investisseurs immobiliers	5 704	837	4 867	1 968	693	1 275
Habitat aidé	3 653	39	3 614			
Habitat concurrentiel	1 547	676	871	1 464	571	893
Autres	504	122	382	504	122	382
Financements structurés	4 448	865	3 583	1 222	764	458
Habitat aidé	3 048		3 048			
Habitat concurrentiel						
Autres	1 400	865	535	1 222	764	458
Autres						
TOTAL⁽¹⁾	579 251	24 001	555 250	88 825	17 179	71 646
⁽¹⁾ dont secteur aidé	52 118	81	52 037			
dont secteur concurrentiel ⁽²⁾	527 133	23 920	503 213	88 825	17 179	71 646

⁽²⁾ L'encours des créances douteuses du secteur concurrentiel comprend 241,1 M€ de prêts garantis par la SGFGAS.

Conformément au Règlement CRC 2005-03, les encours douteux compromis n'intègrent pas les prêts qui bénéficient d'une garantie couvrant la quasi-totalité des risques. Il s'agit notamment des prêts du secteur aidé et des prêts bénéficiant de la garantie du FGAS.

Note 3 : titres de placement et d'investissement

(en milliers d'euros)

	30/06/12	30/06/11	31/12/11
Titres de placement ⁽¹⁾	10 159 977	10 412 163	9 341 377
Obligations	75 805	76 153	75 905
Titres du marché interbancaire	10 061 500	8 373 000	9 238 000
Titres de créances négociables		1 942 000	
Créances rattachées	22 672	21 010	27 471
Montants bruts	10 159 977	10 412 163	9 341 377
Dépréciations sur titres de placement à revenu fixe	- 22 660	- 13 368	- 19 762
TITRES DE PLACEMENT MONTANTS NETS	10 137 317	10 398 795	9 321 615
TITRES D'INVESTISSEMENT ⁽²⁾	30 208 894	33 510 256	31 907 205
Obligations	13 719 484	14 352 725	14 168 533
Parts de FCC	16 300 165	18 908 793	17 497 702
Dépréciations sur titres d'investissement	- 25 000		
Créances rattachées	214 245	248 738	240 970
TOTAL PORTEFEUILLE PLACEMENT + INVESTISSEMENT ⁽³⁾	40 346 211	43 909 051	41 228 820

⁽¹⁾ Au 30 juin 2012, la valeur de marché des titres obligataires de placement cotés se monte à 63 142 K€ dont 22 660 K€ de moins-values latentes dépréciées (après *swaps*) et 1 422 K€ de plus-values latentes (avant *swaps*).

⁽²⁾ Au 30 juin 2012, une dépréciation de 25 000 K€ a été constituée sur des titres en cours de cession, représentant la perte attendue sur la cession dont le règlement-livraison intervenait début juillet 2012. Cette dépréciation a été constatée en « gains et pertes sur actifs immobilisés ». Aucune autre moins-value latente n'a été comptabilisée au 30 juin 2012 concernant les titres d'investissement (données communiquées en application du règlement CRC 2004-16 du 23/11/2004 relatif aux informations à fournir résultant de la transposition des directives européennes « Juste valeur » et « Modernisation »).

En application de l'instruction CB 94-07, la juste valeur globale du portefeuille d'investissement représente un montant de 28 771 851 K€, hors créances rattachées.

Au cours du 1^{er} semestre 2012, aucun reclassement en titres d'investissement n'a été effectué.

Au 30 juin 2012, les expositions sur les États ayant fait l'objet d'un plan de soutien par l'Union européenne (Grèce, Irlande, Portugal) sont les suivantes :

(en milliers d'euros)

Pays	Nominal	Valeur comptable hors ICNE	Juste valeur hors ICNE
Irlande	135	135	125

L'exposition de la Compagnie de Financement Foncier au risque souverain sur les autres pays est recensée dans le rapport sur la gestion des risques.

⁽³⁾ Le portefeuille titres ne présente pas d'encours douteux.

Note 3 bis : surcotes - décotes

(en milliers d'euros)

Au 30/06/12	Valeur brute	Valeur de remboursement	Différence +/-
Titres de placement			
Obligations	75 805	75 803	- 2
Autres titres à revenu fixe	10 061 500	10 061 500	
Titres d'investissement			
Obligations	13 719 484	13 683 591	- 35 893
Autres titres à revenu fixe	16 300 165	16 326 222	26 057

Note 3 ter : immobilisations financières

(en milliers d'euros)

	Brut 31/12/10	Acquisi- tions	Cessions/ Rembourse- ments ⁽¹⁾	Re- classe- ments	Variation surcotes/ décotes	Variation cours de change	Brut 31/12/11	Acquisi- tions	Cessions/ Rembourse- ments ⁽¹⁾	Re- classe- ments	Variation surcotes/ décotes	Variation cours de change	Brut 30/06/12
Titres d'investissement	37 193 760	329 537	- 6 187 657		7 599	322 997	31 666 236	31 061	- 1 800 615		3 520	119 447	30 019 649
TOTAL	37 193 760	329 537	- 6 187 657		7 599	322 997	31 666 236	31 061	- 1 800 615		3 520	119 447	30 019 649
Créances rattachées	256 138						240 970						214 245
TOTAL GÉNÉRAL	37 449 898	329 537	- 6 187 657		7 599	322 997	31 907 206	31 061	- 1 800 615		3 520	119 447	30 233 894

⁽¹⁾ Les cessions ont été réalisées conformément aux possibilités offertes par la réglementation (CRBF 90-01) et qui peuvent se réaliser sans sanction de tainting, notamment dans les cas de dégradation de la qualité de crédit d'un émetteur ou de contraintes réglementaires.

Note 4 : immobilisations incorporelles et corporelles

(en milliers d'euros)

	Brut au 31/12/11	Acquisitions 2012	Cessions 2012	Brut au 30/06/12	Amortissements et dépréciations au 30/06/12	Net au 30/06/12	Net au 30/06/11	Net au 31/12/11
Immobilisations incorporelles								
Écart incorporel/ apport du Crédit Foncier								
Autres immobilisations incorporelles								
TOTAL								

Note 4 bis : amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

(en milliers d'euros)

	Montants au 31/12/10	Dotations 2011	Reprises 2011	Montants au 31/12/11	Dotations 2012	Reprises 2012	Montants au 30/06/12
Immobilisations incorporelles	119 408			119 408			
TOTAL	119 408			119 408			

Note 5 : autres actifs

(en milliers d'euros)

	30/06/12	30/06/11	31/12/11
Instruments conditionnels achetés	2 106	3 986	2 852
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	860		440
Débiteurs divers	3 211	14 705	2 167
Dépôts versés sur opérations de collatéralisation			
Autres dépôts et cautionnements	22	21	22
Créances d'intégration fiscale		9 476	
Autres débiteurs divers	3 189	5 208	2 144
Compte spécial de bonification	62 815	76 366	67 506
TOTAL	68 992	95 057	72 965

Note 6 : comptes de régularisation actif

(en milliers d'euros)

	30/06/12	30/06/11	31/12/11
Comptes d'encaissement			
Charges à répartir ⁽¹⁾	425 956	462 718	427 176
Primes d'émission et de remboursement des titres à revenu fixe	425 956	462 718	427 176
Autres charges à répartir			
Charges constatées d'avance	645 727	208 620	223 249
Soultres de <i>swaps</i> payées à étaler	645 327	208 223	222 532
Autres charges constatées d'avance	400	397	717
Produits à recevoir	1 401 558	1 608 211	1 900 876
Intérêts courus non échus sur contrats d'échange (<i>swaps</i>)	1 397 710	1 604 667	1 896 372
Autres produits à recevoir	3 848	3 544	4 504
Autres comptes de régularisation actif	491 001	264 047	640 606
Domiciliations à encaisser	107 416	29 032	141 605
Actif d'impôts différés ⁽²⁾	141 799	25 617	68 701
Autres comptes de régularisation ⁽³⁾	241 786	209 398	430 300
TOTAL	2 964 241	2 543 596	3 191 907

⁽¹⁾ Les charges à répartir sont constituées des primes d'émission sur les dettes long terme et les dettes représentées par un titre. Se reporter au tableau suivant : « charges à répartir ». Les autres charges à répartir correspondaient aux frais d'émission d'emprunt restant à étaler sur la durée de vie des emprunts. Le changement de présentation comptable intervenu en 2010, sans impact sur le résultat, consistait à ne plus considérer ces frais comme des commissions mais comme des accessoires directement rattachés aux émissions à étaler sur la durée de vie des emprunts.

⁽²⁾ Les impôts différés actifs sont essentiellement constitués de différences temporaires et ne laissent pas présager d'incertitude quant à leur utilisation.

⁽³⁾ Dont comptes d'emprunteurs (versements en attente d'application sur comptes de prêts) et déblocages de fonds sur prêts pour le compte du Crédit Foncier : 29 317 K€ au 30/06/12 contre 136 230 K€ au 30/06/11 et 96 058 K€ au 31/12/11.

Note 6 bis : charges à répartir

(en milliers d'euros)

	30/06/12	30/06/11	31/12/11
Primes d'émission ou de remboursement			
Dettes représentées par un titre			
Obligations foncières			
- Secteur aidé	1 253	1 841	1 545
- Secteur non aidé	424 703	460 877	425 631
Titres des créances négociables (B.M.T.N.)			
TOTAL DES PRIMES D'ÉMISSION OU DE REMBOURSEMENT	425 956	462 718	427 176
Autres charges à répartir			
Frais d'émission des emprunts ⁽¹⁾			
Total des autres charges à répartir			
TOTAL DES CHARGES À RÉPARTIR	425 956	462 718	427 176

⁽¹⁾ Les frais d'émissions des emprunts étaient constatés dans des comptes de commissions et étalés sur la durée de vie des emprunts. Le changement de présentation comptable intervenu en 2010, sans impact sur le résultat, a consisté à ne plus considérer ces frais comme des commissions mais comme des accessoires directement rattachés aux émissions à étaler sur la durée de vie des emprunts.

Note 7 : dettes envers les établissements de crédit

(en milliers d'euros)

	30/06/12	30/06/11	31/12/11
Dettes à vue sur les établissements de crédit	61 214	1 322	3 931
Comptes à vue des établissements de crédit			
Emprunts au jour le jour auprès des établissements de crédit	50 000		
- Autres sommes dues aux établissements de crédit	11 213	1 322	3 931
- Dettes rattachées	1		
Dettes à terme sur les établissements de crédit	5 863 988	3 949 338	4 899 582
Emprunts et comptes à terme ⁽¹⁾	5 233 607	3 325 350	4 272 668
Valeurs données en pension			
Titres donnés en pension	597 829	597 829	597 829
Dettes rattachées	32 552	26 160	29 085
TOTAL	5 925 202	3 950 660	4 903 513
⁽¹⁾ dont secteur aidé	20 526	21 745	20 887
Détail des dettes à vue (groupe / hors groupe)	61 214	1 322	3 931
Dont groupe	50 978	1 320	1 024
- Autres sommes dues aux établissements de crédit	978	1 320	1 024
- Emprunts au jour le jour auprès des établissements de crédit	50 000		
- Dettes rattachées	1		
Dont hors groupe	10 236	2	2 907
- Autres sommes dues aux établissements de crédit	10 236	2	2 907
Détail des dettes à terme (groupe / hors groupe)	5 863 988	3 949 338	4 899 582
Dont groupe	4 791 120	3 860 433	3 315 990
- Emprunts et comptes à terme	4 191 692	3 260 241	2 715 544
- Titres donnés en pension livrée	599 429	600 192	600 446
Dont hors groupe	1 072 868	88 905	1 583 592
- Refinancement BdF (pool 3G)	1 000 000		1 500 000
- Autres emprunts à terme	65 894	86 817	78 584
- Titres donnés en pension livrée			
- Dettes rattachées	6 974	2 088	5 008
TOTAL DETTES GROUPE	4 842 099	3 861 753	3 317 014
TOTAL DETTES HORS GROUPE	1 083 103	88 907	1 586 499
TOTAL GÉNÉRAL	5 925 202	3 950 660	4 903 513

Note 8 : dettes envers la clientèle

(en milliers d'euros)

	30/06/12	30/06/11	31/12/11
Comptes ordinaires créditeurs			
Autres comptes à vue et comptes à terme	6 689	1 379	7 008
Autres sommes dues	6 689	1 379	7 008
Autres emprunts à terme auprès de la clientèle			
Comptes créditeurs à terme			
Dettes rattachées			
TOTAL	6 689	1 379	7 008

Note 9 : dettes représentées par un titre

(en milliers d'euros)

	30/06/12	30/06/11	31/12/11
Titres de créances négociables	150 000	150 000	150 000
Dettes rattachées	1 533	2 068	5 313
TCN et dettes rattachées	151 533	152 068	155 313
Emprunts obligataires ⁽¹⁾	87 491 226	88 203 241	87 765 796
Dettes rattachées	1 538 734	1 678 261	2 002 836
Emprunts obligataires et dettes rattachées	89 029 960	89 881 502	89 768 632
TOTAL	89 181 493	90 033 570	89 923 945
⁽¹⁾ dont secteur aidé	92 960	110 797	89 788

Comprenant un montant de 75 millions de livres sterling bénéficiant de la garantie explicite de l'État français.
 La totalité de ces dettes est constituée de ressources privilégiées.

Note 10 : autres passifs

(en milliers d'euros)

	30/06/12	30/06/11	31/12/11
Instruments conditionnels vendus		8	
Créditeurs divers	4 053 992	1 602 572	2 947 362
Dépôts reçus sur opérations de collatéralisation	3 828 920	1 509 230	2 884 180
Appels de marge sur opération de pension			
Dettes fournisseurs		8	
Dettes d'intégration fiscale ⁽¹⁾	62 964		14 180
Autres dettes fiscales et sociales	186	244	22
Autres créditeurs divers	161 923	93 090	48 980
Fonds publics affectés ⁽²⁾	231 020	238 875	237 270
TOTAL	4 285 012	1 841 455	3 184 632
⁽¹⁾ Impôt sur les sociétés dû au Crédit Foncier	62 964		14 180
⁽²⁾ dont secteur aidé	186 737	188 250	189 530

Note 11 : comptes de régularisation passif

(en milliers d'euros)

	30/06/12	30/06/11	31/12/11
Comptes d'encaissement	552	979	893
Produits constatés d'avance	1 301 989	1 109 773	1 165 034
Plus-values de cession de créances aux FCC constatées d'avance			
Subventions PAS et anciens PTZ	254 022	309 446	281 227
Soules de <i>swaps</i> perçues à étaler	893 295	612 721	704 535
Autres produits constatés d'avance	154 672	187 606	179 272
Charges à payer	931 981	977 070	951 445
Intérêts courus non échus sur dérivés (<i>swaps</i>)	916 832	966 521	940 488
Autres charges à payer	15 149	10 549	10 957
Autres comptes de régularisation passif	199 421	536 240	349 387
Prélèvements externes			
Comptes d'ajustement devises ⁽¹⁾	88 600	343 882	127 905
Divers	110 821	192 358	221 482
TOTAL	2 433 943	2 624 062	2 466 759

⁽¹⁾ Cette rubrique permet de rétablir l'équilibre entre les actifs et les passifs, suite à la constatation au compte de résultat de gains ou de pertes relatifs à l'évaluation des opérations de hors-bilan en devises (cf. note 17).

Note 12 : provisions

(en milliers d'euros)

	30/06/12	30/06/11	31/12/11
Provisions pour risques de contrepartie	9 432	6 846	6 572
Provisions pour risques potentiels sur encours sains	9 432	6 846	6 572
Provisions sectorielles			
Provisions pour litiges	1 203	1 203	1 203
Litiges sur les dossiers des « particuliers »	1 203	1 203	1 203
Litiges fiscal			
Autres litiges			
Autres provisions			
Autres provisions			
TOTAL	10 636	8 049	7 775

Mouvements de la période

	31/12/11	Mouvements du 1 ^{er} semestre 2012			30/06/12	
		Dotations	Reprises			Autres mouvements
			Utilisées	Non utilisées		
Provisions pour risques de contrepartie	6 572	2 879	- 18		9 432	
Provisions pour risques potentiels sur encours sains ⁽¹⁾	6 572	2 879	- 18		9 432	
Provisions sectorielles						
Provisions pour litiges	1 203				1 203	
Litiges sur les dossiers des « particuliers »	1 203				1 203	
Litiges fiscal						
Autres litiges						
Autres provisions						
Autres provisions						
TOTAL	7 775	2 879	- 18		10 636	

⁽¹⁾ La dotation de 2,9 M€ concerne la provision pour risque de contrepartie clientèle des particuliers.

Note 13 : dettes subordonnées

(en milliers d'euros)

	30/06/12	30/06/11	31/12/11
Titres subordonnés remboursables	2 100 000	2 100 000	2 100 000
Emprunt participant subordonné		1 350 000	
Titres super subordonnés à durée indéterminée	1 350 000		1 350 000
Dettes rattachées	19 535	22 469	452
TOTAL	3 469 535	3 472 469	3 450 452

a) Informations complémentaires

	Devise d'émission	Date d'émission	Date d'échéance	Taux d'intérêt	Montants N (nominaux)
Dettes subordonnées					
Dettes subordonnées à taux variable					
- Titres subordonnés remboursables « TSR » ⁽¹⁾	EUR	30/12/03	30/12/43	Euribor 3M + 0,5 %	2 100 000
- Titres super subordonnés à durée indéterminée	EUR	30/12/11		EONIA + 2,5 %	1 350 000
TOTAL					3 450 000

⁽¹⁾ Dont 2 Md€ émis le 28/12/07, assimilables à l'émission du 30/12/03.

b) Possibilités et conditions d'un éventuel remboursement anticipé

• Sur l'emprunt participant subordonné

La Compagnie de Financement Foncier a la faculté de rembourser par anticipation tout ou partie de l'emprunt participant, sans indemnité. Cette option a été exercée le 30 décembre 2011 et l'emprunt participant subordonné de 1 350 M€ a été intégralement remboursé à cette date.

• Sur les titres subordonnés remboursables « TSR »

Les TSR ont fait l'objet d'un placement privé auprès du Crédit Foncier et ne sont donc pas, d'un point de vue prudentiel, représentatifs de fonds propres du groupe Crédit Foncier. La Compagnie de Financement Foncier s'interdit de procéder, pendant toute la durée de l'emprunt, à l'amortissement anticipé des TSR par remboursement. Toutefois, elle se réserve le droit de procéder à l'amortissement anticipé de ces titres par des rachats, ces opérations étant sans incidence sur le calendrier normal de l'amortissement des titres restant en circulation. Les TSR rachetés sont annulés. Néanmoins, et au cas où le Crédit Foncier aurait cédé ces titres à l'extérieur de son groupe, ceux-ci deviendraient représentatifs de fonds propres et leur rachat nécessiterait l'accord préalable de l'Autorité de Contrôle Prudentiel (ACP).

• Sur les titres super subordonnés à durée indéterminée « TSSDI »

La Compagnie de Financement Foncier a la faculté de rembourser par anticipation, après autorisation de l'ACP, soit dans le cadre d'une option de remboursement anticipée exercable après 5 ans à compter de l'émission des titres et à chaque date de paiement des intérêts postérieure ou en cas de modifications fiscales ou réglementaires, soit par rachat des titres émis. Les titres rachetés sont annulés.

c) Conditions relatives au taux d'intérêt servi

• Sur l'emprunt participant subordonné

Afin d'assurer l'équilibre du résultat de la société, l'intérêt ne sera dû que pour autant que le résultat net de l'exercice au titre duquel est dû l'intérêt, après paiement de cet intérêt, atteigne au minimum 10 M€. En conséquence, dans l'hypothèse où le résultat avant paiement de l'intérêt serait inférieur à 10 M€, l'intérêt ne sera pas dû et ne sera pas reporté sur les exercices suivants. Dans l'hypothèse où le résultat, avant paiement de l'intérêt, serait supérieur à 10 M€ mais deviendrait inférieur à cette somme après paiement de l'intérêt, cet intérêt dû sera réduit à due concurrence, et le montant de l'intérêt supérieur à l'intérêt ainsi réduit ne sera pas supporté sur les exercices suivants. Les intérêts de l'exercice 2011 ont été intégralement servis.

• Sur les titres subordonnés remboursables « TSR »

Les éventuels intérêts non payés sont reportés en tant que dettes chirographaires.

• Sur les titres super subordonnés à durée indéterminée « TSSDI »

Afin d'assurer l'équilibre du résultat de la société et de respecter les ratios prudentiels, l'intérêt dû ne le sera que pour autant que le résultat net de l'exercice au titre duquel est dû l'intérêt, après paiement de cet intérêt, atteigne au minimum 10 M€. En conséquence, dans l'hypothèse où le résultat avant paiement de l'intérêt serait inférieur à 10 M€, l'intérêt ne sera pas dû et ne sera pas reporté sur les exercices suivants. Dans l'hypothèse où le résultat, avant paiement de l'intérêt, serait supérieur à 10 M€ mais deviendrait inférieur à cette somme après paiement de l'intérêt, cet intérêt dû sera réduit à due concurrence et le montant de l'intérêt supérieur à l'intérêt ainsi réduit ne sera pas reporté sur les exercices suivants.

Note 14 : évolution des capitaux propres

(en milliers d'euros)

	À nouveau 01/01/11	Affectations	Variations de capital et de réserves		Montant au 31/12/11	Affectations	Variations de capital et de réserves		Montant au 30/06/12
			Dividendes payés en actions	Autres variations			Dividendes payés en actions	Autres variations	
Capital social ⁽¹⁾	1 008 000		85 460	94 000	1 187 460				1 187 460
Primes d'apport ⁽¹⁾	302 462		40 540		343 002				343 002
Réserves									
Réserve légale	27 285	7 161			34 446	5 404			39 850
Réserve générale	55 517				55 517				55 517
Réserves réglementées dont									
Réserves réglementées de réévaluation									
Réserves spéciales des plus-values long terme									
Report à nouveau	75 654	10 050			85 704	242			85 946
Situation nette avant résultat de l'exercice	1 468 918				1 706 129				1 711 775
Résultat de l'exercice avant répartition	143 211	- 143 211			108 064	- 108 064			57 116
Situation nette après résultat de l'exercice	1 612 129				1 814 193				1 768 891
Dividendes distribués		126 000	- 126 000			102 418			

	À nouveau 01/01/11	Affectations	Variations de provisions		Montant au 31/12/11	Affectations	Variations de provisions		Montant au 30/06/12
			Dotations	Reprises			Dotations	Reprises	
Provision spéciale de réévaluation									
Autres provisions réglementées									
Provisions réglementées									
Montant des capitaux propres avant répartition	1 612 129				1 814 193				1 768 891

	À nouveau 01/01/11	Affectations	Variations de FRBG		Montant au 31/12/11	Affectations	Variations de FRBG		Montant au 30/06/12
			Dotations	Reprises			Dotations	Reprises	
Fonds pour risques bancaires généraux	20 000				20 000				20 000
TOTAL	1 632 129				1 834 193				1 788 891

⁽¹⁾ Le capital est composé de 74 216 246 actions ordinaires d'une valeur nominale de 16€, qui confèrent toutes à leurs détenteurs les mêmes droits.

Aucune réévaluation libre n'a été pratiquée à ce jour.

Une augmentation de capital de 94 M€ a été décidée par une Assemblée générale extraordinaire en date du 27/06/11, entièrement souscrite et libérée le 29/06/11.

Note 15 : engagements donnés

(en milliers d'euros)

	30/06/12		30/06/11		31/12/11	
	Autorisations nettes	Montants non débloqués	Autorisations nettes	Montants non débloqués	Autorisations nettes	Montants non débloqués
Engagements de financement	8 120 862	2 790 539	5 889 963	2 758 539	5 473 101	2 311 996
Engagements secteur aidé						
Engagements hors groupe						
Établissements de crédit						
Clientèle						
Engagements secteur concurrentiel	8 120 862	2 790 539	5 889 963	2 758 539	5 473 101	2 311 996
Engagements hors groupe						
Autres valeurs affectées en garanties ⁽¹⁾	4 954 439		5 741 222		5 325 312	
Clientèle ⁽²⁾	166 423	2 790 539	148 741	2 758 539	147 789	2 311 996
Engagements groupe						
Établissements de crédit ⁽⁴⁾	3 000 000					
Engagements de garantie						
Engagements sur titres	130 000		271 313		25 000	
Autres engagements donnés	130 000		271 313		25 000	
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNÉS ⁽³⁾	11 041 401		8 919 815		7 810 097	

Les montants non débloqués représentent les fractions non encore débloquées sur des prêts déjà partiellement mis en place.
 Les autorisations nettes représentent les montants des prêts autorisés n'ayant pas encore donné lieu à mise en place.

⁽¹⁾ Ce poste représente les actifs et titres donnés en garantie à la Banque de France, dans le cadre du pool de Gestion Globale des Garanties, dont :

En millions d'euros	30/06/12	30/06/11	31/12/11
- Titres	1 220	2 169	1 675
- Créances	3 734	3 572	3 650

⁽²⁾ Concernant les engagements de financement donnés à la clientèle, les principales variations sont les suivantes :

En millions d'euros	30/06/12	30/06/11	31/12/11
- Lignes de trésorerie interactives			
- Secteur public territorial			
- Ouvertures de crédit permanent (encours repris d'Ixis CIB)	1 790	1 740	1 311
- Trésor (primes d'épargne logement)	1 000	1 000	1 000

⁽³⁾ Dont engagements douteux :

En milliers d'euros	886	1 534	1 250

⁽⁴⁾ Ligne de crédit réciproque signée entre la Compagnie de Financement Foncier et BPCE en date du 02/05/12.

Note 16 : engagements reçus

(en milliers d'euros)

	30/06/12	30/06/11	31/12/11
Engagements de financement			
Engagements hors groupe			
Établissements de crédit ⁽¹⁾	3 924 377	5 094 533	3 907 641
Sous-total	3 924 377	5 094 533	3 907 641
Engagements groupe ⁽²⁾			
Garantie de rachat		50 499	50 499
Établissements de crédit ⁽³⁾	3 000 000		
Autres valeurs reçues en garantie du groupe ⁽⁴⁾	24 941 691	13 435 233	14 754 439
Sous-total	27 941 691	13 485 732	14 804 938
TOTAL	31 866 068	18 580 265	18 712 579
Engagements de garantie			
Engagements hors groupe			
Établissements de crédit et assimilés ⁽⁵⁾	3 296 896	3 448 276	3 337 954
Clientèle ⁽⁶⁾	33 727 526	37 764 393	39 756 337
Sous-total	37 024 421	41 212 669	43 094 291
Engagements groupe ⁽⁷⁾	6 759 794	4 443 763	4 146 956
TOTAL	43 784 215	45 656 432	47 241 247
Engagements sur titres			
Autres titres à recevoir		220 000	
TOTAL		220 000	
TOTAL DES ENGAGEMENTS REÇUS	75 650 283	64 456 697	65 953 825

⁽¹⁾ Les engagements de financement hors groupe représentent, d'une part, l'engagement reçu de la Banque de France au titre du pool de Gestion Globale des Garanties dont le montant au 30/06/12 se monte à 3 197,3 M€ contre 3 151,6 M€ au 31/12/11 et 5 094,5 M€ au 30/06/11 et, d'autre part, un engagement de rachat de parts de FCC pour 727 M€.

En milliers d'euros	30/06/12	30/06/11	31/12/11
⁽²⁾ Les engagements groupe comprennent des engagements de rachat des parts de FCC. Ces garanties ont été reclassées en 2012 en engagement de garantie reçue :	-	50 499	50 499

Ils comprennent également une ligne de crédit réciproque signée entre la Cie de Financement Foncier et BPCE en date du 02/05/12.

⁽³⁾ Ligne de crédit réciproque signée entre la Compagnie de Financement Foncier et BPCE en date du 02/05/12

⁽⁴⁾ Garanties relatives à des créances et titres détenus et mises en place dans le cadre de prêts qui lui sont consentis dans le cadre, notamment, de l'article L 211-38.

En milliers d'euros	30/06/12	30/06/11	31/12/11
- Garanties reçues du Crédit Foncier (L211-38)	3 344 264	13 435 233	14 640 825
- Garanties reçues d'autres établissements (L211-38)	11 896 446		113 614
- Garanties reçues du Crédit Foncier (Autres)	9 700 981	8 373 590	8 857 476

Ces dernières sont comptabilisées pour la première fois en 2012. Les données comparatives 2011, non publiées, sont données à titre indicatif.

En milliers d'euros	30/06/12	30/06/11	31/12/11
⁽⁵⁾ Dont notés AA/AA-	301 160	354 314	325 804
- Garanties reçues de Créserfi	326 311	310 125	340 167
- Garanties de rehaussement de titres reçues de sociétés d'assurance	2 669 425	2 783 837	2 671 984

⁽⁶⁾ La Compagnie de Financement Foncier procède à la comptabilisation des garanties attachées à certains types de concours à la clientèle inscrit au bilan, compte tenu de leur caractère significatif.

En milliers d'euros	30/06/12	30/06/11	31/12/11
Ces garanties se ventilent comme suit :			
- Garanties de l'État sur les prêts du secteur aidé	799 441	995 698	883 179
- Garanties de la SFGAS sur les prêts éligibles au FGAS et repris par l'État	10 258 843	8 613 471	9 558 980
- Garanties hypothécaires pour les prêts hypothécaires ne bénéficiant que de cette garantie	16 785 025	14 143 705	15 581 447
- Garanties accordées par des collectivités locales et divers	2 380 074	2 430 512	2 417 943
- Garanties de rehaussement de titres accordés par des États	3 504 142	11 581 007	11 314 789

À compter du 30/06/12 seules les garanties directes sont maintenues en hors-bilan. À titre d'information, les actifs bénéficiant de garanties indirectes s'élevaient à 6,9 Md€ au 31/12/11 et 7,1 Md€ au 30/06/11.

⁽⁷⁾ Au 30/06/12, les engagements de garantie reçus du groupe comprennent une garantie reçue de BPCE au titre des prêts SPT repris d'Ixis CIB pour 3 049 M€ contre 3 249 M€ au 31/12/11 et 3 467 M€ au 30/06/11, ainsi qu'une garantie reçue du Crédit Foncier sur une partie du portefeuille de parts de RMBS inscrit à l'actif de la Compagnie de Financement Foncier, en s'engageant à compenser la baisse de pondération des titres en cas de dégradation de la notation par les agences en deçà des seuils A-/A3/A-. Cette garantie s'élève au 30/06/12 à 3 535 M€. Cette garantie était auparavant comptabilisée avec les instruments financiers (cf. note 18 renvoi 3).

Note 17 : opérations en devises

(en milliers d'euros)

	30/06/12		30/06/11		31/12/11	
	Devises à recevoir	Devises à livrer	Devises à recevoir	Devises à livrer	Devises à recevoir	Devises à livrer
OPÉRATIONS À TERME (montant nominaux) ⁽¹⁾	23 216 331	23 304 931	23 749 071	24 092 953	24 250 631	24 378 535
Marchés de gré à gré						
Opérations de couverture	23 216 331	23 304 931	23 749 071	24 092 953	24 250 631	24 378 535
Swaps financiers						
- Opérations de micro couverture						
<i>Secteur aidé</i>	92 960	121 418	110 797	161 891	89 788	121 418
<i>Secteur concurrentiel</i>	23 123 371	23 183 512	23 638 274	23 931 062	24 160 843	24 257 117
- Opérations de macro couverture						
<i>Secteur aidé</i>						
<i>Secteur concurrentiel</i>						
- Autres opérations à terme						
Opérations à terme (juste valeur) ⁽²⁾	- 949 478		- 516 099		- 846 204	
OPÉRATIONS AU COMPTANT			16 569	14 578		
TOTAL DES OPÉRATIONS EN DEVISES	23 216 331	23 304 931	23 765 640	24 107 531	24 250 631	24 378 535
Total	46 521 261		47 873 171		48 629 166	

⁽¹⁾ La Compagnie de Financement Foncier ne traite aucune opération à terme en devises sur les marchés organisés.

⁽²⁾ Données communiquées en application du règlement CRC 2004-16 du 23/11/04 relatif aux informations à fournir résultant de la transposition des directives européennes « Juste valeur » et « Modernisation ».

Note 18 : marchés à terme d'instruments financiers

(en milliers d'euros)

	30/06/12		30/06/11		31/12/11	
	Euros ⁽¹⁾	Devises ⁽²⁾	Euros ⁽¹⁾	Devises ⁽²⁾	Euros ⁽¹⁾	Devises ⁽²⁾
Marchés de gré à gré						
OPÉRATIONS CONDITIONNELLES (montants nominaux)	3 006 968		2 803 163		3 059 936	
Opérations de micro couverture						
- Achats						
- Ventes			3 049			
Opérations de macro couverture						
- Achats	3 006 968		2 800 114		3 059 936	
- Ventes						
Autres opérations conditionnelles						
- Achats						
- Ventes						
Opérations conditionnelles (juste valeur)	31 693		46 784		37 666	
OPÉRATIONS FERMES (montants nominaux)	101 686 830	331 018	112 559 166	304 438	106 969 424	321 699
Opérations de micro couverture	78 332 092	331 018	86 209 607	304 438	80 015 754	321 699
- Instruments de taux d'intérêt	78 332 092	331 018	86 209 607	304 438	80 015 754	321 699
- Instruments de cours de change						
- Autres instruments						
Opérations de macro couverture	23 354 738		23 349 102		24 039 213	
- Instruments de taux d'intérêt	23 354 738		23 349 102		24 039 213	
- Instruments de cours de change						
- Autres instruments						
Autres opérations			3 000 457		2 914 457	
- Instruments de taux d'intérêt						
- Instruments de cours de change						
- Autres instruments ⁽³⁾			3 000 457		2 914 457	
Opérations fermes (juste valeur) ⁽⁴⁾	3 707 316	82 301	1 899 846	36 828	3 345 533	86 497
OPÉRATIONS FERMES ET CONDITIONNELLES	104 693 798	331 018	115 362 329	304 438	110 029 360	321 699
TOTAL ⁽⁵⁾ (montants nominaux)	105 024 816		115 666 767		110 351 059	
Total (juste valeur)	3 821 310		1 983 458		3 469 696	

⁽¹⁾ Contre-valeur Euro des devises IN.

⁽²⁾ Contre-valeur Euro des devises OUT.

⁽³⁾ Ce montant représente une garantie reçue du Crédit Foncier sur le portefeuille de parts de RMBS inscrit à l'actif de la Compagnie de Financement Foncier. Ce portefeuille était protégé contre le risque de crédit à la suite de la mise en place par le Crédit Foncier d'une opération miroir d'un «Crédit Default Swap». Cette garantie ayant pris fin au cours du 1^{er} semestre 2008, le Crédit Foncier a consenti le 15 juin 2008 une protection équivalente sur une partie du portefeuille, en s'engageant à compenser la baisse de pondération des titres en cas de dégradation de la notation par les agences en deçà des seuils A-/A3/A-. Cette garantie a été reclassée en 2012 en garantie financière reçue (cf. note 16).

⁽⁴⁾ Données communiquées en application du règlement CRC 2004-16 du 23/11/04 relatif aux informations à fournir résultant de la transposition des directives européennes « Juste valeur » et « Modernisation ».

⁽⁵⁾ Au 30/06/12, il n'y a pas d'encours douteux sur les opérations sur instruments financiers.

Note 19 : intérêts, produits et charges assimilés

(en milliers d'euros)

	30/06/12			30/06/11	31/12/11
	PRODUITS	CHARGES	NET	NET	NET
Opérations interbancaires	149 388	- 87 368	62 021	45 212	142 481
Intérêts sur les comptes ordinaires	225	- 1	223	637	1 660
Intérêts sur opérations à terme	28 947	- 58 935	- 29 988	- 18 006	- 28 371
Intérêts sur les prêts subordonnés					
Intérêts sur valeurs données en pension (BCTG)	120 217		120 217	91 519	224 232
Intérêts sur titres reçus / donnés en pension livrée		- 4 694	- 4 694	- 4 541	- 10 215
Engagements de financement et de garantie					
Autres produits et charges d'intérêts					
Opérations de couverture		- 23 738	- 23 738	- 24 397	- 44 824
Pertes couvertes sur créances					
Pertes non couvertes sur créances					
Flux net des provisions					
Opérations avec la clientèle	751 770	- 265 113	486 657	486 317	1 025 404
Intérêts sur comptes à vue, à terme, et à régime spécial					
Intérêts sur prêts à la clientèle	743 267		743 267	678 349	1 395 297
Intérêts sur les prêts subordonnés					
Intérêts sur prêts douteux	15 036		15 036	13 038	26 706
Étalement des accessoires aux crédits (CRC 2009-03)	- 272		- 272	- 340	- 586
Intérêts sur gages espèces des FCC					
Autres produits et charges d'intérêts	- 5 708	- 4 491	- 10 198	- 10 945	- 24 865
Produits sur engagements de financement et de garantie	378		378	186	464
Opérations de couverture		- 260 622	- 260 622	- 193 807	- 370 276
Pertes couvertes sur créances	- 181		- 181	- 32	- 83
Pertes non couvertes sur créances					
Flux net des provisions ⁽¹⁾	- 750		- 750	- 132	- 1 252
Opérations de location financement					
Opérations sur portefeuille titres	1 624 787	- 1 710 163	- 85 376	- 166 689	- 466 883
Intérêts sur titres de placement	103 539		103 539	80 591	191 567
Étalement des décotes/surcotes sur titres de placement	- 1		- 1	- 15	- 15
Intérêts sur titres d'investissement	393 778		393 778	445 241	917 996
Étalement des décotes/surcotes sur titres d'investissement	3 548		3 548	5 762	10 815
Intérêts sur BMTN émis		- 2 712	- 2 712	- 3 789	- 7 035
Intérêts sur certificats de dépôts émis					
Intérêts sur billets hypothécaires émis		- 650	- 650		
Intérêts et charges sur emprunts obligataires		- 1 706 801	- 1 706 801	- 1 631 533	- 3 208 808
Intérêts sur titres douteux					
Opérations de couverture	1 123 923		1 123 923	937 053	1 628 598
Dettes subordonnées		- 35 932	- 35 932	- 39 325	- 84 419
Charges sur titres subordonnés à terme		- 35 932	- 35 932	- 17 067	- 39 150
Charges sur dettes subordonnées - établissements de crédit				- 22 258	- 45 268
Charges sur dettes subordonnées - clientèle					
Autres intérêts, produits et charges assimilés	31 643	-173 605	- 141 962	- 166 878	- 289 488
Produits sur dettes constituées par des titres	26 934		26 934	25 776	52 959
Commissions sur dérivés de crédit					
Engagements reçus / donnés sur titres		- 1 075	- 1 075	- 1 150	- 1 586
Autres produits et charges d'intérêts	4 710		4 710	116	177
Opérations de macro-couverture		- 172 529	- 172 529	- 191 620	- 341 038
Flux net des provisions ⁽¹⁾					
TOTAL DES INTÉRÊTS, PRODUITS ET CHARGES ASSIMILÉS ⁽²⁾	2 557 588	- 2 272 180	285 407	158 637	327 095
⁽¹⁾ Total charge du risque figurant en MNI clientèle	- 750		- 750	- 132	- 1 252
⁽²⁾ dont secteur aidé	28 757	-25 326	3 431	4 530	8 499

Note 20 : commissions nettes

(en milliers d'euros)

	30/06/12	30/06/11	31/12/11
Commissions sur opérations interbancaires et de trésorerie (Net)	- 10	- 65	- 73
Produits			
Charges	- 10	- 65	- 73
Commissions sur opérations avec la clientèle (Net)	14 759	35 649	55 930
Produits	14 907	35 649	55 930
Charges	- 148		
Commissions sur opérations sur titres (Net)	- 1 881	- 2 174	- 4 117
Produits			
Charges	- 1 881	- 2 174	- 4 117
Autres commissions (Net)	-144	145	215
Produits	1 059	299	480
Charges	- 1 203	- 154	-265
TOTAL Produits	15 966	35 948	56 410
TOTAL Charges	- 3 242	- 2 393	- 4 455
TOTAL COMMISSIONS NETTES ⁽¹⁾	12 724	33 555	51 955

⁽¹⁾ L'accroissement des commissions nettes sur opérations avec la clientèle constaté tant au 30/06/11 qu'au 31/12/11 était lié à une augmentation des remboursements anticipés et donc des indemnités perçues.

Note 21 : gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation

(en milliers d'euros)

	30/06/12	30/06/11	31/12/11
Résultat sur opérations de change et d'arbitrage	864	- 811	712
Charges sur IFT fermes trading			
Produits sur IFT fermes trading			
Charges sur IFT conditionnels de taux trading			
Produits sur IFT conditionnels de taux trading			
Charges sur autres instruments financiers			
Produits sur autres instruments financiers			
Dotation aux provisions pour risques sur IFT - trading			
Reprise des provisions pour risques sur IFT - trading			
TOTAL GAINS / PERTES NETS SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE NÉGOCIATION FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	864	- 811	712

Note 22 : gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement

(en milliers d'euros)

	30/06/12	30/06/11	31/12/11
Plus-values de cession			
Moins-values de cession ⁽¹⁾			- 36 101
Dotations aux provisions des VMP et FCC ⁽²⁾	- 3 130	- 157	- 5 820
Reprises de provisions des VMP et FCC	231	731	
TOTAL GAINS / PERTES NETS SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT	- 2 898	574	- 41 921

⁽¹⁾ Dont 26,8 M€ de moins-values de cessions relatives au rachat par la Compagnie de Financement Foncier d'une partie de ses propres émissions obligataires et cédées au Crédit Foncier.

⁽²⁾ Au 30/06/12, le stock de dépréciation des titres s'élève à 22 660 K€ dont 22 636 K€ pour les obligations AYT CEDULAS 4 %.

Note 23 : autres produits et charges d'exploitation bancaire

(en milliers d'euros)

	30/06/12			30/06/11	31/12/11
	PRODUITS	CHARGES	NET	NET	NET
Charges refacturées, produits rétrocedés, transferts de charges		- 139	- 139	- 22	- 619
Charges refacturées					
- Charges refacturées					
- Autres refacturations ou rétrocessions					
Produits rétrocedés		- 139	- 139	- 22	- 619
Transferts de charges					
Total autres produits et charges d'exploitation bancaire	316	- 235	82	1 497	1 602
Autres produits et charges divers d'exploitation (cf. détails)	316	- 235	82	1 497	1 602
Dotations et reprises de provisions aux autres produits et charges d'exploitation (cf. détails)					
TOTAL	316	- 374	- 58	1 475	982
Détails					
Autres produits et charges divers d'exploitation	316	- 235	82	1 497	1 602
Reversement exceptionnel du FGAS/cotisations flat ⁽¹⁾				2 127	2 127
Passages à profits exceptionnels	200		200		
Autres produits divers d'exploitation	116		116	224	670
Étalement des cotisations flat					
Pertes sur intérêts reportés et PTR		- 4	- 4	- 50	- 60
Passages à pertes exceptionnelles				- 203	- 200
Autres pertes couvertes par la provision pour litiges					
Pertes non couvertes par la provision pour litiges					
Autres charges diverses d'exploitation		- 230	- 230	- 601	- 936

⁽¹⁾ À la suite de modifications du système de garantie du FGAS, la société a reçu du FGAS, en juin 2011 des bonis sur commissions flat des PAS pour les générations 1993 à 2005. Il s'agit du dernier remboursement à intervenir.

Note 24 : charges générales d'exploitation

(en milliers d'euros)

	30/06/12	30/06/11	31/12/11
TOTAL FRAIS DE PERSONNEL	- 102	- 101	- 191
Salaires et traitements	- 60	- 60	- 120
Charges des régimes à prestations et cotisations définies	- 7	- 6	- 11
Autres charges sociales et fiscales	- 35	- 35	- 60
Dotations/reprises sur provisions pour litiges			
TOTAL AUTRES FRAIS ADMINISTRATIFS	- 51 949	- 54 880	- 104 002
Impôts et taxes	- 10 413	- 7 612	- 14 172
CET et CVAE	- 5 058	- 2 335	- 3 406
Contribution sociale de solidarité	- 2 818	- 2 786	- 5 789
Contribution aux frais de contrôle de l'ACP	- 470	- 439	- 878
Taxe systémique bancaire	- 1 866	- 1 829	- 3 659
Autres impôts et taxes	- 201	- 223	- 439
Dotations/reprises de provisions pour litiges sur impôts et taxes			
Services extérieurs	- 41 572	- 47 268	- 89 830
Locations			
Services extérieurs fournis par le groupe	- 39 232	- 45 301	- 85 777
Honoraires, sous-traitance et prestations	- 2 015	- 1 487	- 3 084
Publicité	- 165	- 285	- 536
Rémunérations d'intermédiaires			
Transports et déplacements	- 9	- 8	- 20
Entretiens et réparations	- 4		- 4
Primes d'assurance			
Autres services extérieurs	- 148	- 186	- 409
Dotations/reprises de provisions pour litiges sur services extérieurs			
Dotations/reprises de provisions pour charges sur services extérieurs			
Autres Charges			
Charges refacturées	36		
TOTAL CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	- 52 051	- 54 980	- 104 193

N.B. : le montant global des rémunérations perçues par les Organes de direction au titre du 1^{er} semestre 2012 s'élève à 60 K€.

45

Note 25 : coût du risque

(en milliers d'euros)

	30/06/12			30/06/11	31/12/11
	DOTATIONS	REPRISES	NET	NET	NET
Dotations/Reprises nettes sur opérations clientèle	- 10 107	4 681	- 5 426	- 1 875	- 4 062
Dépréciations sur opérations avec la clientèle	- 7 229	4 663	- 2 566	- 2 544	- 5 004
Provisions liées à un risque de contrepartie	- 2 879	18	- 2 860	668	942
Provisions sectorielles					
Pertes et récupérations sur opérations clientèle	- 1 617	1 619	2	- 258	- 807
Pertes sur créances irrécouvrables couvertes par provisions	- 186	186			
Pertes sur créances irrécouvrables non couvertes par provisions	- 1 431		- 1 431	- 1 044	- 2 368
Récupérations sur créances amorties ⁽¹⁾		1 433	1 433	786	1 561
TOTAL COÛT DU RISQUE	- 11 724	6 300	- 5 424	- 2 133	- 4 869
⁽¹⁾ dont récupérations au titre du compte correcteur			5	19	19

Note 25 bis : dotations aux dépréciations et aux provisions sur créances

(en milliers d'euros)

	30/06/12	30/06/11	31/12/11
Dépréciations sur créances douteuses	- 7 229	- 5 603	- 9 421
Dépréciations sur opérations avec la clientèle	- 7 229	- 5 603	- 9 421
Provisions - coût du risque	- 2 879	- 723	- 2 239
Provision pertes et charges sur engagements			
Provisions liées à un risque de contrepartie ⁽¹⁾	- 2 879	- 723	- 2 239
TOTAL	- 10 107	- 6 326	- 11 660

⁽¹⁾ En 2012, dotation de 2 879 K€ à la provision collective clientèle.

En 2011, dotation de 1 950 K€ à la provision collective clientèle et de 289 K€ à la provision sectorielle.

Note 26 : gains ou pertes sur actifs immobilisés

(en milliers d'euros)

	30/06/12	30/06/11	31/12/11
Plus ou moins-values de cessions des titres d'investissement	- 118 608		- 58 599
Dotations/Reprises sur dépréciations d'autres titres	-25 000		
TOTAL GAINS OU PERTES SUR AUTRES ACTIFS	- 143 608		- 58 599

Note 27 : impôts sur les bénéfices

(en milliers d'euros)

	30/06/12	30/06/11	31/12/11
Composante de la charge d'impôt			
Charge (produit) d'impôt courant	- 110 937	- 41 437	- 100 591
Charge (produit) d'impôt différé	73 097	- 5 994	37 091
Provisions pour impôts différés			
Provisions sur risques ou litiges fiscaux		401	401
TOTAL	- 37 840	- 47 030	- 63 100
Ventilation des impôts différés de la période			
Provisions non déductibles	1 577	- 146	1 727
Autres différences temporelles	71 520	- 5 848	35 364
TOTAL	73 097	- 5 994	37 091

Note 28 : opérations avec les entreprises liées et autres participations

(en milliers d'euros)

30 juin 2012	Entreprises liées		Autres participations	TOTAL
	groupe ⁽¹⁾	Hors groupe		
Créances sur les établissements de crédit				
À vue	51 273			51 273
À terme	48 162			48 162
Valeurs reçues en pension à terme	17 456 856			17 456 856
Dettes envers les établissements de crédit				
À vue	50 978			50 978
À terme	4 191 692			4 191 692
Titres donnés en pension livrée	599 429			599 429
Engagements donnés				
De financement	3 000 000			3 000 000
De garantie				
Engagements reçus				
De financement	3 000 000			3 000 000
De garantie	6 759 794			6 759 794
Autres valeurs reçues en garantie	24 941 691			24 941 691
Opérations sur titres				
Obligations et autres titres à revenu fixe	10 151 991			10 151 991
Dettes représentées par un titre				
Dettes subordonnées	2 119 535			2 119 535

⁽¹⁾ La notion de groupe retenue fait référence au périmètre de consolidation auquel appartient la Compagnie de Financement Foncier.

La Société est intégrée globalement dans les comptes consolidés du Crédit Foncier, lui-même consolidé par le groupe BPCE. En conséquence, le Groupe ainsi appréhendé représente l'ensemble des entités intégrées globalement et proportionnellement par le groupe BPCE.

Note 29 : état des positions de change

(en milliers d'euros)

Recommandation C.O.B. 89.01

Rubriques	\$ australien	\$ canadien	\$ US	\$ Hong Kong	Livres sterling	Francs suisses	Yen	Forint hongrois	\$ néo-zélandais	Couronne norvégienne	Couronne danoise	TOTAL
Bilan												
Actifs financiers	21 747	85 879	4 274 766	187	146 849	1 851 178	2 544 527	11	35	9 846	7	8 935 032
Passifs financiers	832 068	417 622	7 240 089	30 190	1 155 552	5 526 143	682 437			361 631		16 245 732
DIFFÉRENTIEL BILAN (I)	- 810 321	- 331 743	- 2 965 323	- 30 003	- 1 008 703	- 3 674 965	1 862 090	11	35	- 351 785	7	- 7 310 700
Hors-bilan												
Engagements reçus	810 438	469 272	8 555 832	30 003	1 574 506	6 793 298	1 566 429			351 785		20 151 563
Engagements donnés		137 518	5 589 489		565 830	3 118 058	3 428 473					12 839 368
DIFFÉRENTIEL HORS-BILAN (II)	810 438	331 754	2 966 343	30 003	1 008 676	3 675 240	- 1 862 044			351 785		7 312 195
DIFFÉRENTIEL GLOBAL (I)+(II)	117	11	1 020		- 27	275	46	11	35		7	1 495

Les actifs financiers sont constitués des créances sur les établissements de crédit, des créances sur la clientèle.

Les passifs financiers comprennent des dettes envers les établissements de crédit, les comptes créditeurs de la clientèle, les dettes représentées par un titre.

Position de change : seules ont été retenues dans le tableau ci-dessus les opérations effectuées par la Compagnie de Financement Foncier pour son propre compte, à l'exclusion des opérations réalisées pour le compte de l'État, au titre du secteur aidé.

Note 30 : état des positions - risque de liquidité

(en milliers d'euros)

Recommandation C.O.B. 89.01

Au 30/06/12	Durée résiduelle					Total ⁽²⁾
	< 3 mois	3M<D<6M	6M<D<1A	1A<D<5A	>5 ans	
Bilan						
Actifs financiers ⁽¹⁾	17 009 562	971 998	1 921 423	19 647 454	60 985 693	100 536 130
- Créances sur les établissements de crédit	15 784 255	16 666	73 760	2 926 110	2 081 856	20 882 647
- Créances sur la clientèle	815 027	572 276	984 787	8 228 334	28 921 105	39 521 529
- Obligations et autres titres à revenu fixe	410 280	383 056	862 876	8 493 010	29 982 732	40 131 954
- Prêts subordonnés à terme						
Passifs financiers	3 863 879	2 890 090	8 774 157	34 479 618	45 564 918	95 572 662
- Dettes envers les établissements de crédit	1 533 019	69 287	37 619	1 885 295	2 306 216	5 831 436
- Comptes créditeurs de la clientèle						
- Dettes représentées par un titre :	2 330 860	2 820 803	8 736 538	32 594 323	41 158 702	87 641 226
Bons de caisse						
Titres du marché interbancaire						
Titres des créances négociables					150 000	150 000
Obligations	2 330 860	2 820 803	8 736 538	32 594 323	41 008 702	87 491 226
Autres dettes constituées par des titres						
- Dettes subordonnées à terme					2 100 000	2 100 000
DIFFÉRENTIEL BILAN (I)	13 145 683	- 1 918 092	- 6 852 734	- 14 832 164	15 420 775	4 963 468
Hors-bilan						
- Engagements donnés			2 956 076	3 000 000		5 956 076
- Engagements reçus	3 197 311			3 000 000	727 066	6 924 377
DIFFÉRENTIEL HORS-BILAN (II)	3 197 311		- 2 956 076		727 066	968 301
DIFFÉRENTIEL GLOBAL (I) + (II)	16 342 994	- 1 918 092	- 9 808 810	- 14 832 164	16 147 841	5 931 769
Positions conditionnelles	62 479	60 980		146 921	2 736 588	3 006 968

⁽¹⁾ Parmi les actifs financiers de la Compagnie de Financement Foncier, nous avons recensé 25,4 Md€ de titres et créances répondant aux critères d'éligibilité au refinancement de la Banque centrale européenne; auxquelles s'ajoutent 26,4 Md€ de créances répondant aux critères définis par la Banque de France, au titre du dispositif provisoire et approuvé par la BCE le 9 février 2012.

⁽²⁾ La différence avec les montants figurant au bilan s'explique essentiellement par les créances impayées, les créances douteuses et les créances rattachées.

Note 31 : passif privilégié / non privilégié

(en milliers d'euros)

Recommandation C.O.B. 89.01

	30/06/12	30/06/11	31/12/11
Ressources privilégiées	90 255 248	91 435 440	91 073 675
Dettes envers les établissements de crédit	66 515	87 886	79 567
Dettes représentées par un titre	89 181 493	90 033 570	89 923 945
Sommes dues au titre des instruments financiers à terme	1 005 432	1 310 403	1 068 392
Sommes dues au titre du contrat prévu par l'article L515-22 du Code monétaire et financier	1 808	3 581	1 771
Dettes résultant de frais annexes mentionnés au dernier alinéa de l'article L515-19 du Code monétaire et financier			
Ressources non privilégiées	16 846 154	12 311 620	14 704 602
Dettes chirographaires	11 034 142	6 384 133	8 835 585
Dettes subordonnées et assimilées dont :	4 012 485	4 104 022	4 027 049
<i>Titres Subordonnés Remboursables</i>	<i>2 100 134</i>	<i>2 100 118</i>	<i>2 100 221</i>
<i>Titres Super Subordonnés</i>	<i>1 369 401</i>		<i>1 350 231</i>
<i>Emprunt participant</i>		<i>1 372 350</i>	
Capitaux propres et provisions	1 799 527	1 823 465	1 841 968
TOTAL PASSIF	107 101 402	103 747 060	105 778 277

Note 32 : tableau des flux de trésorerie

I. Principes

Le tableau des flux de trésorerie analyse l'évolution de la trésorerie, provenant des opérations d'exploitation, d'investissement et de financement, entre deux exercices.

Le tableau des flux de trésorerie de la Compagnie de Financement Foncier est présenté selon la recommandation 2004-R-03 du Conseil national de la comptabilité, relative au format des documents de synthèse des entreprises relevant du Comité de la réglementation bancaire et financière.

Il est établi selon la méthode indirecte : le résultat de l'exercice est retraité des éléments non monétaires : dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles, dotations nettes aux dépréciations, provisions, autres mouvements sans décaissement de trésorerie, comme les charges à payer et les produits à recevoir. Les flux de trésorerie liés aux opérations d'exploitation, d'investissement et de financement sont déterminés par différence entre les postes des comptes annuels de l'exercice précédent et de l'exercice en cours. Les opérations sur le capital sans flux de trésorerie ou sans incidence sur le résultat, sont neutres : paiement du dividende en actions, dotation d'une provision par imputation sur le report à nouveau.

La répartition des activités de la Compagnie de Financement Foncier entre les catégories d'exploitation, d'investissement et de financement tient compte de son statut de société de crédit foncier.

Les activités d'exploitation comprennent :

- l'acquisition de prêts éligibles,
- l'acquisition de parts de titrisation, de titres d'entités publiques,
- l'émission d'obligations foncières et d'autres ressources à long terme, non subordonnées.

Les activités de financement incluent :

- les dividendes versés en numéraire,
- l'émission et le remboursement d'emprunts subordonnés.

La trésorerie est définie selon les normes du Conseil national de la comptabilité. Elle comprend les fonds en caisse et les dépôts à vue à la Banque de France, aux CCP et chez les établissements de crédit.

II. Tableau des flux de trésorerie

(en milliers d'euros)

	30/06/12	30/06/11	31/12/11
Activités d'exploitation			
Résultat de l'exercice	57 116	89 287	108 064
Retraitements du résultat, liés aux opérations d'exploitation			
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles			
Dotations nettes aux dépréciations / clientèle et établissements de crédit	3 130	2 632	6 113
Dotations nettes aux dépréciations / titres de placement	2 899	- 574	5 820
Dotations nettes aux provisions / crédits	2 861	- 1 069	- 1 343
Gains nets sur la cession d'immobilisations			
Autres mouvements sans décaissement de trésorerie	- 669 987	1 265 685	947 360
Flux de trésorerie sur prêts aux établissements de crédit et à la clientèle	- 1 558 501	- 984 688	- 4 081 022
Flux de trésorerie sur titres de placement	- 823 399	- 3 354 993	- 2 277 746
Flux de trésorerie sur titres d'investissement	2 114 031	2 757 624	4 503 245
Flux sur autres actifs	153 997	164 797	- 189 229
Flux sur dettes / établissements de crédit et clientèle	1 017 903	- 1 620 294	- 664 737
Émissions nettes d'emprunts	- 274 571	2 017 207	1 579 762
Flux sur autres passifs	887 144	- 206 687	1 164 659
TRÉSORERIE NETTE UTILISÉE PAR LES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	912 623	128 927	1 100 946
Activités d'investissement			
Flux liés à la cession de :			
- Actifs financiers			
- Immobilisations corporelles et incorporelles			
Décaissements pour l'acquisition de :			
- Actifs financiers			
- Immobilisations corporelles et incorporelles			
Flux net provenant d'autres activités d'investissement			
TRÉSORERIE NETTE UTILISÉE PAR LES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Activités de financement			
Flux de trésorerie due à l'émission d'actions			
Dividendes versés			
Émissions nettes de dettes subordonnées			
Autres			
TRÉSORERIE NETTE DUE AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE	912 623	128 927	1 100 946
Trésorerie à l'ouverture	1 424 075	323 129	323 129
Trésorerie à la clôture	2 336 698	452 056	1 424 075
- Net	912 623	128 927	1 100 946
- Caisse	19 333	9 482	14 697
Créances à vue établissements de crédit	2 317 365	442 574	1 409 378
TOTAL	2 336 698	452 056	1 424 075

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2012

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2012

Aux Actionnaires

Compagnie de Financement Foncier
19, rue des Capucines
75 001 Paris

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels condensés de la Compagnie de Financement Foncier, relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2012, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels condensés ont été établis sous la responsabilité de votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I. Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives, obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard des règles et principes comptables français, la régularité et la sincérité des comptes semestriels condensés et l'image fidèle qu'ils donnent du patrimoine de la société et de la situation financière à la fin du semestre ainsi que du résultat du semestre écoulé de la société.

II. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels condensés sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels condensés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 29 août 2012

Les commissaires aux comptes

KPMG Audit
Département de KPMG S.A
Jean-François DANDÉ

PricewaterhouseCoopers Audit
Jean-Baptiste DESCHRYVER



Rapport financier

Attestation du responsable

Attestation du responsable

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans la présente actualisation du Document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes condensés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société, et le rapport semestriel d'activité ci-joint (pages 3 à 5) présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans la présente actualisation ainsi qu'à la lecture d'ensemble de l'actualisation.

Signé à Charenton-le-Pont, le 30 août 2012

Le Directeur général délégué de la Compagnie de Financement Foncier
Sandrine GUÉRIN



Rapport sur la gestion des risques

Préambule	56
Organisation générale : informations relatives à la gestion des risques	56
Adéquation du capital interne et exigence de fonds propres	59
La gestion des risques de crédit et de contrepartie	61
Techniques de réduction des risques	74
Reporting G7	75
Les risques de marché et de gestion de bilan	76
Les risques opérationnels	77
Autres risques	77

1. Préambule

Par volonté de transparence financière et au-delà de ses obligations réglementaires, la Compagnie de Financement Foncier intègre, dans son actualisation du Document de référence un rapport détaillé sur la gestion des risques, en s'inspirant des règles IFRS (non applicables à la Compagnie de Financement Foncier) et Bâle II. Le rapport est établi à partir des informations alimentant l'outil de pilotage des risques dont la cohérence comptable est assurée par la Direction des risques du Crédit Foncier.

2. Organisation générale : informations relatives à la gestion des risques

2.1. Transposition du régime prudentiel applicable aux sociétés de crédit foncier

En qualité d'établissement de crédit agréé comme société financière et société de crédit foncier, la Compagnie de Financement Foncier effectue des opérations spécialisées portant sur un objet exclusif : l'octroi ou l'acquisition d'actifs garantis par des hypothèques de premier rang ou portant sur des personnes publiques ou bien entièrement garantis par elles. Au-delà des sécurités apportées par la loi, la Compagnie de Financement Foncier s'est dotée de règles de gestion très strictes qui permettent d'optimiser la qualité de ses actifs et d'améliorer encore son profil de risques (AAA/Aaa/AAA).

Pour davantage de précisions, se reporter au Document de référence 2011 (Tome 3 / p.3).

2.2. Organisation des filières risques, conformité et coordination des contrôles permanents

Pour davantage de précisions, se reporter au Document de référence 2011 (Tome 3 / p.4 à 9).

2.3. Système d'information et cohérence des données

Dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme Bâle II, la Direction des risques du Crédit Foncier s'assure de la cohérence comptable des informations alimentant l'outil de pilotage des risques. L'ensemble des expositions de la Compagnie de Financement Foncier est pleinement intégré dans ce dispositif de cohérence.

Les établissements du Groupe BPCE doivent ainsi s'assurer que toutes les informations transmises aux systèmes de production réglementaire Groupe font l'objet d'un traitement de cohérence comptable au moins trimestriel.

2.4. Procédure de sélection, de mesure et de surveillance des risques

2.4.1. Dispositif de sélection des créances par le Crédit Foncier

2.4.1.1. Dispositif général de sélection et de suivi des engagements au niveau du Crédit Foncier

Pour tous les éléments concernant le dispositif de sélection des créances et les problématiques de notation, se reporter au Document de référence 2011 (Tome 3 / p.7).

2.4.1.2. Évaluation externe de crédit

Pour tous les éléments concernant le dispositif de sélection des créances et les problématiques de notation, se reporter au Document de référence 2011 (Tome 3 / p.7).

2.4.1.3. Notations internes

Les nouvelles normes de segmentation applicables à l'ensemble du Groupe BPCE ainsi que des reclassements de contreparties ont été mises en œuvre début 2012 par le Crédit Foncier sur le périmètre des prêts de la Compagnie de Financements Foncier. Ces nouvelles normes de segmentation sont adaptées aux spécificités de Bâle II et permettent de distinguer les différentes catégories bâloises (*retail, corporate, banque...*).

La Compagnie de Financement Foncier n'achète plus de prêts de type « corporate privé ». Ce changement de segmentation sur le « corporate privé » impacte uniquement le stock de prêts corporate privé hypothécaire en gestion extinctive et reste faible à 0,1 % du total des expositions.

Par ailleurs, la mise à niveau du dispositif Bâle II a été également marquée au premier semestre 2012 par la mise en place du nouveau processus de notation des tiers s'appuyant sur un outil partagé avec les réseaux des Caisses d'Épargne et des Banques Populaires pour la clientèle « corporate privé » et un outil interne pour la clientèle « retail ». La mise en place de ces nouveaux outils s'est accompagnée d'un ajustement des modèles IRBA (PD, EAD, LGD).

2.4.1.3.1. Particuliers

À l'octroi, pour les particuliers, le dispositif d'appréciation de la solvabilité de l'emprunteur s'appuie sur un système décisionnel qui comprend :

- un corps de règles de solvabilité détaillé et adapté au profil des demandeurs et des risques visés ;
- un score d'octroi basé à la fois sur un système expert et sur un module statistique prédictif ;
- un schéma délégataire de décision qui prévoit une contre-analyse de la Direction des risques pour les dossiers de montants les plus importants.

Par ailleurs, le suivi du risque sur le portefeuille de prêts se fait au moyen d'une notation mensuelle sur sept positions, utilisant les informations caractéristiques de l'opération immobilière et de l'emprunteur au moment de l'octroi, ainsi que les informations d'incidents éventuels de paiement.

Les notes ainsi calculées pour chaque prêt (engagement) sont forcées en valeur « RX », « CX », « DX » selon qu'il s'agisse respectivement d'un prêt restructuré, d'un prêt au contentieux ou d'un prêt en défaut (les notions de défaut au sens Bâle II et douteux étant alignées).

2.4.1.3.2. Opérateurs publics

Le dispositif d'engagement repose sur plusieurs grands principes :

- le respect des limites (activités ou individuelles) en vigueur ;
- un système de notation à l'octroi et de renotation annuelle, à partir des outils du Groupe BPCE ;
- une autorisation fonction du schéma délégataire, prévoyant différents niveaux de délégations, en fonction de la nature de l'opération, le montant et la notation de la contrepartie. Les dossiers sont soumis à deux niveaux de comités :
 - pour les dossiers les plus significatifs en montant, le Comité national des engagements (CNE). La DRI, qui n'y a pas de voix délibérative, exprime un avis indépendant qui s'appuie sur sa contre-analyse ;
 - pour les autres dossiers, la décision est prise au sein d'un Comité spécifique métier. La DRI, membre de ce comité, dispose d'un droit d'appel ;
 - au-delà de certains montants, la Direction des risques groupe (DRG) de BPCE est sollicitée pour donner son accord sur la réalisation de l'opération.

2.4.1.3.3. Secteur Public International

Depuis le début du second semestre de l'année 2011, plus aucun investissement dans le secteur public international n'a été réalisé par la Compagnie de Financement Foncier. Le portefeuille est passé en gestion extinctive.

2.4.2. Critères d'éligibilité à la société de crédit foncier et filtre d'achat ou de mobilisation

Le processus d'acquisition des actifs effectué par la Compagnie de Financement Foncier est resté très prudent et complète un dispositif d'octroi menant déjà à des actifs de qualité.

2.4.2.1. Particuliers

La Compagnie de Financement Foncier acquiert des prêts :

- ayant pour objet l'accession à la propriété et, plus marginalement, au logement locatif ; elle s'interdit le financement des biens commerciaux ;
- et présentant une sûreté hypothécaire de premier rang ou équivalent.

L'origination des créances s'effectue en quasi-totalité par le Crédit Foncier. La Compagnie de Financement Foncier a toutefois la possibilité d'acquérir des prêts auprès d'autres établissements de crédit. Le mode opératoire de sélection des créances décrit ci-après dans le cas du Crédit Foncier est alors adapté en conséquence.

Après origination par le Crédit Foncier selon la politique des risques et les règles de recevabilité en vigueur, la Compagnie de Financement Foncier sélectionne les prêts (éventuellement après une période d'observation) présentant un risque de défaut inférieur à un certain seuil et en fait l'acquisition.

Ce filtre combine selon l'âge du prêt, la note d'octroi qui qualifie le défaut sur un horizon de trois à cinq ans avec la note d'encours qualifiant le risque à un an des prêts (quelle que soit leur ancienneté).

Le filtre d'achat a été mis à jour au cours du premier semestre 2012 suite à la mise en production du nouvel outil de notation Bâle II.

En complément du filtre lié à la notation, les garanties éligibles sont :

- les hypothèques de premier rang ou assimilées ;
- la garantie d'État de la Société de gestion du fonds de garantie à l'accession sociale à la propriété (SGFGAS) ;
- plus marginalement, la caution de Crédit Logement, société financière notée AA- par les agences de notation.

Les quotités appliquées à la valeur hypothécaire permettent de déterminer l'encours de prêt qui peut être financé par des ressources privilégiées :

- 100 % pour les garanties SGFGAS ;
- 80 % pour les prêts au logement consentis à des personnes physiques et bénéficiant d'une hypothèque de premier rang ou une sûreté d'effet équivalent ;
- 60 % pour les autres (relevant essentiellement de l'immobilier social).

2.4.2.2. Opérateurs publics en France

Les critères d'acquisition par la Compagnie de Financement Foncier de créances du Secteur public territorial en France (SPT) sont basés sur la notation interne BPCE.

Cette notation prend en compte les caractéristiques intrinsèques de l'emprunteur (budget, niveau de dette, qualité de crédit, etc.).

Les moins bonnes notes (8 et 9) sont systématiquement écartées de la sélection.

2.4.2.3. Secteur public international

La Compagnie de Financement Foncier présente des expositions sur des contreparties internationales répondant aux exigences d'éligibilité du Code monétaire et financier. Elle a également mis en place des critères supplémentaires de sélection des créances. Avant l'arrêt de la production au cours de l'année 2011, la sélection à l'octroi était concentrée sur des contreparties bénéficiant de notations dans la tranche supérieure, très majoritairement située en *step* 1 (>AA-).

2.4.3. Attributions des limites de crédit

Le système de limites de la Compagnie de Financement Foncier reprend les mêmes niveaux que ceux du Groupe BPCE, déclinés au Crédit Foncier, notamment des limites pays et des limites individuelles.

Pour davantage de précisions, se reporter au Document de référence 2011 (Tome 3 / p.10).

2.4.4. Gestion des dépassements de limites et procédure d'alerte

Pour davantage de précisions, se reporter au Document de référence 2011 (Tome 3 / p.11).

2.4.5. La surveillance des risques

Suivi des affaires sensibles

Pour davantage de précisions, se reporter au Document de référence 2011 (Tome 3 / p.11 et 12).

Revue des portefeuilles

Pour davantage de précisions, se reporter au Document de référence 2011 (Tome 3 / p.11 et 12).

Instances de suivi

Pour davantage de précisions, se rapporter au Document de référence 2011 (Tome 3 / p.11 et 12).

Comités des « affaires sensibles »

Pour davantage de précisions, se rapporter au Document de référence 2011 (Tome 3 / p.11 et 12).

Dispositifs spécifiques

Pour davantage de précisions, se rapporter au Document de référence 2011 (Tome 3 / p.11 et 12).

2.4.6. Pilotage des risques

Dans le cadre des travaux préparatoires à l'homologation des modèles internes de notation du risque de crédit, le Crédit Foncier a procédé à l'alignement des méthodologies de déclassement des créances douteuses en alignant la notion comptable de créances douteuses sur la notion bâloise de défaut. Ce changement s'est traduit par une hausse des déclassements en créances douteuses sans impact matériel sur le niveau des dépréciations.

Les travaux concernant le portefeuille *retail* ont également considérablement progressé avec la mise en place d'une nouvelle méthodologie de provisionnement collectif. Cette nouvelle méthodologie consiste à passer d'un provisionnement sur la base des impayés à un provisionnement sur la notion dite de « sensible » intégrant la notation bâloise.

Ces nouvelles briques applicatives clés dans le dispositif bâlois (segmentation, notation, incidents, alignement défaut-douteux, alimentation du reporting prudentiel) sont désormais déployées de l'octroi au recouvrement.

Pour davantage de précisions, se rapporter au Document de référence 2011 (Tome 3 / p.12).

3. Adéquation du capital interne et exigence de fonds propres

3.1. Gestion du capital et des ratios réglementaires

La gestion des fonds propres de la Compagnie de Financement Foncier est directement supervisée par sa Direction générale. Son pilotage assure le respect permanent des ratios réglementaires et vise l'optimisation de l'allocation des fonds propres et la sécurisation de son ratio de surdimensionnement, il participe donc directement à sa triple notation AAA/Aaa/AAA.

Composition des fonds propres

Les fonds propres sont déterminés conformément au règlement CRBF 90-02 modifié et sont composés de trois grands ensembles :

- **fonds propres de base (Tier 1)** : les fonds propres de base sont calculés à partir des capitaux propres comptables ;
- **fonds propres complémentaires (Tier 2)** : il convient de distinguer les fonds propres complémentaires de premier niveau et les fonds propres complémentaires de deuxième niveau. Les fonds propres complémentaires de premier niveau incluent la part des éléments plafonnés en fonds propres de base dépassant les limites réglementaires. Les fonds propres complémentaires de deuxième niveau sont composés de dettes subordonnées remboursables répondant aux conditions de l'article 4d du règlement précité ;
- **déductions** : la Compagnie de Financement Foncier n'ayant pas le droit, légalement, de détenir de participation, n'est soumise à aucune déduction de fonds propres.

(en millions d'euros)

	déc-11	déc-11 pro forma	juin-12
FONDS PROPRES	3 996	4 413	4 419
<i>Fonds propres de base</i>	2 664	2 664	2 669
<i>Fonds propres complémentaires</i>	1 332	1 750	1 750
<i>- Déductions des fonds propres</i>			-

Pro forma incluant la part des éléments plafonnés en fonds propres de base dépassant les limites réglementaires dans les fonds propres complémentaires de premier niveau conformément à la réglementation bancaire.

Le montant de fonds propres de la Compagnie de Financement Foncier est de 4,4 Md€ au 30/06/2012, dont 2,7 Md€ de fonds propres de base. Ces derniers incluent le prêt participant à caractère de fonds propres (dont la convention concernée a été autorisée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel), dans la limite de 35 % des fonds propres de base. Désormais, la part excédentaire du prêt participant ne pouvant être admise en fonds propres de base est incluse dans les fonds propres complémentaires de premier niveau.

Exigence de fonds propres

Les exigences en fonds propres sont calculées selon la méthode standard Bâle II. Les billets hypothécaires (BH) et les encours SPT L211-38 sont traités par transparence, soit en calculant les exigences sur les prêts sous-jacents.

Les prêts aux affiliés du Groupe BPCE sont pondérés à 0 %.

	31/12/11	30/06/12
EXIGENCES DE FONDS PROPRES (M€)	1 597	1 654
APPROCHE STANDARD DU RISQUE DE CRÉDIT (M€)	1 552	1 609
<i>Catégories d'exposition</i>	1 173	1 193
Administrations centrales et banques centrales	7	10
Établissements	339	306
Entreprises	51	48
Clientèle de détail	761	817
Actions	-	-
AUTRES ACTIFS NE CORRESPONDANT PAS À DES OBLIGATIONS DE CRÉDIT	15	11
<i>Positions de titrisation en approche standard</i>	379	415
RISQUE DE MARCHE EN APPROCHE STANDARD	-	-
APPROCHE STANDARD DU RISQUE OPÉRATIONNEL	45	45

Ratios de solvabilité

Le ratio de solvabilité de la Compagnie de Financement Foncier au 30 juin 2012 a été établi en méthode standard, avec les options données ci-dessus.

	31/12/11	31/12/11 pro forma	30/06/12
RATIO DE SOLVABILITÉ	20,0 %	22,1 %	21,4 %
RATIO TIER ONE	13,3 %	13,3 %	12,9 %

Pro forma incluant la part des éléments plafonnés en fonds propres de base dépassant les limites réglementaires dans les fonds propres complémentaires de premier niveau conformément à la réglementation bancaire.

La baisse du ratio de solvabilité entre décembre 2011 et juin 2012 s'explique principalement par une hausse des exigences en fonds propres de 57 M€ liée aux dégradations de certaines positions de titrisation sur des créances de la clientèle de détail et dans une moindre mesure liée aux achats.

3.2. Gestion des ratios spécifiques

Au-delà de leurs obligations en tant qu'établissement de crédit, les sociétés de crédit foncier sont tenues de respecter des ratios et des limites qui leur sont propres et qui sont décrits dans les articles L. 515-13 et suivants du Code monétaire et financier. L'instruction de l'ACP n° 2008-05 définit les modalités de calcul des ratios spécifiques.

Le Contrôleur spécifique de la Compagnie de Financement Foncier contrôle les calculs de ces différents ratios et les atteste chaque semestre. La Direction des risques du Crédit Foncier exerce un contrôle semestriel de second niveau sur ces différents indicateurs spécifiques.

Ratio de surdimensionnement

La loi (article L. 515-20) fait obligation à toute société de crédit foncier de maintenir un volume d'actifs pondérés supérieur à la dette bénéficiant du privilège. À compter de l'exercice 2011, ce ratio de surdimensionnement est passé réglementairement à 102 %, contre un minimum de 100 % seulement avant cette date.

La pondération a pour effet de réduire, pour le calcul de ce ratio, le montant de certains actifs qui ne présentent pas le meilleur niveau de sécurité. Le ratio de surdimensionnement de la Compagnie de Financement Foncier s'établit au 30 juin 2012 à 113 % (au lieu de 110,6 % à fin 2011), niveau qui reste très largement supérieur au seuil réglementaire.

Ce ratio a toujours été supérieur à 108 % depuis la création de la Compagnie de Financement Foncier en 1999 et donc toujours sensiblement supérieur au seuil réglementaire.

Ratios de composition des actifs

Composition des actifs	Limite	30/06/12	31/12/11
Valeurs de remplacement (R. 515-7)	15,0 %	12,0 %	13,5 %
Billets à ordre (L. 515-16-1)	10,0 %	9,4 %	8,8 %
Prêts cautionnés (R. 515-6)	35,0 %	2,3 %	2,1 %

Le ratio des valeurs de remplacement s'établit en rapportant les valeurs de remplacement à la valeur nominale du passif privilégié. Ces valeurs de remplacement sont constituées réglementairement (selon l'article L. 515-17 du Code monétaire et financier) de « valeurs suffisamment sûres et liquides » et représentent une grande partie de la trésorerie de la Compagnie de Financement Foncier.

Les règles strictes de gestion de la Compagnie de Financement Foncier lui permettent de respecter à tout moment le plafond réglementaire de 15 % pour ce ratio. Les autres actifs, tels que billets à ordre et prêts cautionnés, sont également limités réglementairement. La Compagnie de Financement Foncier respecte ces limites.

Ratio de dépassement de quotité

Conformément à l'instruction de l'ACP, le calcul de dépassement de quotité s'effectue sur les prêts hypothécaires et cautionnés, cédés et/ou mobilisés de la Compagnie de Financement Foncier (hors prêts issus du transfert originel) et sur les prêts détenus à l'actif des Fonds communs de titrisation.

Ce calcul vise à s'assurer que les dépassements de quotités restent inférieurs au passif non privilégié.

Les dépassements sont observés lorsque la quotité réelle (actifs évalués à la date d'arrêté) est inférieure à la quotité réglementaire.

Les facteurs d'actualisation de la quotité de dépassement reposent sur les valeurs de créances à l'arrêté ainsi que sur les valeurs de gages réévalués annuellement en fin d'année.

Au 30 juin 2012, le montant des dépassements de quotité sur les prêts achetés et mobilisés s'établit à 126,6 M€ (répartis en 113,3 M€ pour les prêts cédés et 13,3 M€ pour les prêts mobilisés) auxquels s'ajoutent 13,7 M€ de dépassement sur les parts et titres de créances émis par des Fonds communs de titrisation (FCT).

Au total, le montant du dépassement de quotité est de 140,3 M€ au 30 juin 2012, contre 145,7 M€ au 31 décembre 2011. Le montant total des dépassements reste largement inférieur au seuil des ressources non privilégiées qui s'élève à 16 846 M€ à la même date.

4. La gestion des risques de crédit et de contrepartie

Le risque de crédit des prêts à la clientèle correspond principalement au risque de dégradation de la situation financière de l'emprunteur ou au risque associé de défaillance pouvant conduire au non-remboursement d'une fraction du capital ou des intérêts.

Le profil de risque de crédit particulièrement peu risqué de la Compagnie de Financement Foncier est lié à la fois :

- à la qualité intrinsèque des contreparties concernées : Secteur public en France et banque de détail (particuliers) pour les prêts hypothécaires ;
- à la robustesse du dispositif d'octroi à l'origine du crédit, fondé à la fois sur des systèmes experts ou procédures de notation et de sélection des créances ;
- à la nature des financements, ainsi qu'à l'importance et à la diversité des dispositifs de garantie complétés par un *process* de sélection au moment de l'acquisition des actifs (cf. partie 5).

Le dispositif de sélection et de suivi des engagements de la Compagnie de Financement Foncier résulte à la fois de celui en vigueur dans sa maison-mère et d'un processus de sélection très strict faisant notamment intervenir, outre les critères d'éligibilité définis par la loi, des critères spécifiques qui sont fonction soit :

- du secteur d'activité (définition du Secteur public, exclusion de l'immobilier commercial);
- de la notation (« filtre d'achat ») qui tient compte des notes d'octroi et d'encours (Bâle II) fournies par l'originateur des prêts.

La Compagnie de Financement Foncier finance également la production du Crédit Foncier de crédits immobiliers aux particuliers par souscription à des billets hypothécaires émis par ce dernier. Ces billets à ordre sont assimilés à des prêts garantis depuis avril 2007. Les critères d'éligibilité de cette mobilisation répondent rigoureusement à ceux appliqués aux prêts détenus en direct par une société de crédit foncier.

4.1. Faits marquants pour le risque de crédit

Dans un contexte de crise européenne, le marché immobilier a montré un certain essoufflement fin 2011 qui s'est confirmé dès le début de l'année 2012.

Dans l'immobilier résidentiel en France, après deux années successives de hausses, les prix sont stables au premier semestre 2012. La réforme des plus-values, la suppression de certains avantages fiscaux et de certains prêts aidés, ont recentré la production de prêts aux particuliers sur l'accession plutôt que sur le marché locatif.

Dans l'immobilier tertiaire, la consommation affiche un recul au premier semestre 2012. Côté valeur locative, on semble observer des ajustements significatifs à la baisse à l'exception de Paris et du Quartier Central des affaires.

Dans l'immobilier tertiaire, l'offre immédiate de surfaces de seconde main semble stable alors que la construction neuve semble afficher un fort ralentissement.

Au plan international, le fait marquant du premier semestre 2012 continue d'être la crise des dettes souveraines européennes. Sur 2012, le Crédit Foncier a poursuivi sa politique de réduction de son exposition sur les autres Souverains européens, se traduisant également pour la Compagnie de Financement Foncier par une baisse des encours sur ce portefeuille.

Ce contexte de crise européenne, couplé à la réévaluation des méthodes de notation employées par les agences externes, ont par ailleurs conduit à l'abaissement de nombreuses notations au sein des portefeuilles Secteur public et titrisation sans toutefois qu'aucun impayé ne soit observé.

Les exercices de stress réalisés sur le portefeuille de titrisation ont montré la faiblesse du risque de crédit.

4.2. Répartition des engagements de la Compagnie de Financement Foncier

4.2.1. Expositions au risque de crédit

Les tableaux ci-après ventilent d'une part l'assiette brute des opérations avec la clientèle hors engagements par signature et garanties financières données (soit un total bilan de 107,1 Md€ au 30 juin 2012) et d'autre part, les taux de douteux observés soit 0,7 % (0,6 % hors prêts aidés).

(en millions d'euros)

Expositions risquées ^(*)	Expositions au 31 décembre 2011			Expositions au 30 juin 2012		
	Bilan	Taux de douteux	Taux de douteux hors aidé	Bilan	Taux de douteux	Taux de douteux hors aidé
<i>Retail</i>	45 179	1,3 %	1,2 %	46 077	1,5 %	1,4 %
Créances hypothécaires France ^(**)	25 700	2,2 %	2,1 %	26 853	2,6 %	2,5 %
Billets hypothécaires France et Belgique (en nominal) ⁽¹⁾	9 264			10 083		
Total Hypothécaire	34 964	1,6 %	1,5 %	36 936	1,9 %	1,8 %
Créances hypothécaires titrisées France (titrisations internes)						
Titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles en Europe (RMBS)	10 215			9 142		
Total créances hypothécaires titrisées	10 215			9 142		
EMPRUNTEURS PUBLICS	37 574			40 368		
Habitat social	2 810	0,2 %	0,2 %	2 611		
Secteur Public Territorial (SPT)	10 382			9 373		
SPT L. 211-38 ⁽²⁾	3 224			3 456		
Souverain France	70			4 609		
Secteur Public France	16 486			20 050		
Partenariat Public Privé (PPP)	678			675		
Secteur Public International	10 569			9 412		
Souverain International	2 486			3 003		
Titres adossés à des créances (hypothécaires de particuliers essentiellement) bénéficiant de garanties d'États	7 354			7 227		
Grandes entreprises du secteur public ^(***)				580		
Emprunteurs publics internationaux	20 409			20 223		
CORPORATE PRIVÉ HYPOTHÉCAIRE EXINCTIF (RÉSULTANT DU TRANSFERT LÉGAL 10-1999)	141	7,2 %	8,2 %	156	55,9 %	4,8 %
EXPOSITIONS SECTEUR BANCAIRE	19 625			17 117		
Dont Banque de France et CDC ^(****)	1 683					
Dont Autres banques garanties souverain ou semi-souverain	2 909			2 777		
Dont autres banques	3 508			340		
Dont BCTG ⁽³⁾	11 525			14 001		
TOTAL EXPOSITION RISQUE	102 519	0,6 %	0,5 %	104 297	0,8 %	0,6 %
DIVERS RÉGUL ET AUTRES ACTIFS ^(****)	3 260			2 804		
TOTAL	105 778	0,6 %	0,5 %	107 101	0,7 %	0,6 %

^(*) Engagements « bilanciaux » (hors engagements par signature et garanties financières données) de l'exposition globale au risque de crédit, contribution sur base sociale en brut (sains + douteux) aux normes comptables françaises à partir de données de gestion.

^(**) La ligne « créances hypothécaires France » comporte en fait un encours limité (78 M€ au 31/12/11 et 77 M€ au 30/06/12) de créances néerlandaises.

^(***) Suite aux comités de segmentation BPCE; auparavant segmentés en SPI.

^(****) À compter du T1 2012 segmentés en souverain France.

^(*****) La ligne « Divers régul et autres actifs » est essentiellement constituée des intérêts courus sur instruments financiers à terme et des comptes de régularisation.

⁽¹⁾ dont BH Belgique pour 362 M€ et 384 M€ au 31 décembre 2011.

⁽²⁾ dont 117 M€ de prêts « 211-38 » avec Caisses d'Épargne et 115 M€ au 31 décembre 2011.

⁽³⁾ Bons court terme très majoritairement garantis par nantissement d'actif

Au cours du premier semestre 2012, les encours ont légèrement progressé de 1,2 % avec une évolution contrastée des expositions :

- poursuite de la progression du total hypothécaire France (4,5 %) ;
- poursuite de la diminution des expositions sur les titrisations hypothécaires *retail* (2 %) suite à des cessions de RMBS.

Par ailleurs, des modifications de segmentation ont également impacté la répartition des encours :

- une augmentation de l'exposition sur le souverain France due à l'intégration de la Banque de France et de la Caisse des Dépôts auparavant segmentées en Secteur public international ;
- reclassement des titres ISPA auparavant classés en Secteur public international devenus titres Souverain Italien ;
- le Corporate Privé hypothécaire, bien qu'étant en gestion extinctive, augmente du fait de l'intégration dans ce segment, de certaines expositions sur des mutuelles auparavant classées en habitat social ou en SPT ;
- la création d'une catégorie Grandes entreprises du secteur public (580 M€) suite au reclassement des contreparties, Hydroquebec, SNCB Holding, Sogetram et Poste Italienne auparavant classées Secteur public international.

La qualité des encours de crédit ainsi que le profil de risque historiquement faible de la Compagnie de Financement Foncier n'ont pas été remis en cause malgré le contexte économique difficile de ce premier semestre 2012.

Le taux de douteux ressort en hausse sur le total hypothécaire à 1,9 % au lieu de 1,6 % à fin 2011 suite notamment à l'alignement du défaut et du douteux (cf. 2.4.6). En effet, ce changement s'est traduit par une hausse des créances douteuses sans impact matériel sur le niveau des dépréciations comptabilisées en l'absence d'évolution, toutes choses égales par ailleurs, de ses expositions en risque.

Le corporate privé hypothécaire, qui représente 0,15 % des expositions de la Compagnie de Financement Foncier voit son taux de douteux augmenter suite au passage en douteux d'un seul dossier d'un montant important.

L'encours Secteur public territorial présente une sinistralité quasi nulle.

4.2.2. Analyse des expositions au risque de crédit

4.2.2.1. Répartition géographique des expositions

Le portefeuille au 30 juin 2012 reste concentré sur l'Union européenne (89,7 %), avec une part France qui s'accroît (69,9 %, contre 67,9 % à fin décembre 2011) en raison des gels affectant les autres pays et des cessions ayant eu lieu au premier semestre 2012.

Il convient de rappeler que les engagements sur les États-Unis sont constitués uniquement de titres sur les États ou collectivités locales très bien notés ou des parts de titrisations de prêts bénéficiant de la garantie de l'État fédéral et ne comprennent aucune exposition de type immobilier, directement ou indirectement ; les engagements sur le Japon portent quant à eux sur des agences publiques, des préfectures et des villes.

Répartition des expositions par zone géographique ^(*)

	31/12/11	30/06/12	
	En %	Bilan (M€)	En %
France	67,9	74 823	69,9
Autres pays de l'Espace économique européen	21,6	21 259	19,8
Autres pays d'Europe	1,6	1 660	1,5
Amérique du Nord (États-Unis et Canada)	7	7 265	6,8
Afrique/Moyen-Orient			
Amérique latine et centrale (y compris Mexique)			
Asie (hors Japon)			
Japon	2	2 094	2,0
Océanie			
Autres			
TOTAL	100,0 %	107 101	100
		105,778	

(*) Données de gestion cadrées comptablement : engagements « bilanciaux » (hors engagements par signature et garanties financières données) de l'exposition globale au risque de crédit, contribution sur base sociale en brut (sains + douteux) aux normes comptables françaises.

4.2.2.2. Répartition des expositions par famille de produits

La Compagnie de Financement Foncier n'ayant pas, légalement, la possibilité de détenir de participations ou portefeuille de *trading*, la répartition par famille de produits des engagements bilanciaux (prêts, titres et opérations financières) au 30 juin 2012 montre de facto une concentration sur les prêts (72 % y compris crédits de trésorerie) et sur les titres (15 % pour les titrisations et 13 % sur les titres obligataires).

Répartition par famille de produits des expositions

Familles de produits ^(*) - Répartition en %	31/12/11	30/06/12
Actions/fonds		
Autres produits au bilan		
Crédits de trésorerie ^(**)	4	4
Prêts ^(***)	66	68
Titres obligataires [« Banking » ^(****)]	14	13
Titres obligataires [« Trading » ^(*****)]		
Titrisations (interne et externe)	17	15
TOTAL BILAN	100	100
Assiette bilan ^(*) M€	105 778	107 101

^(*) Données de gestion cadrées comptablement : engagements « bilanciaux » (hors engagements par signature et garanties financières données) de l'exposition globale au risque de crédit, contribution sur base sociale en brut (sains + douteux) aux normes comptables françaises.

^(**) La ligne « crédits de trésorerie » enregistre pour l'essentiel les comptes de régularisation et les instruments à terme des opérations financières.

^(***) Prêts à la clientèle hors crédits de trésorerie.

^(****) Les titres obligataires détenus le sont dans le cadre d'opérations de crédit et dans une optique de détention jusqu'à échéance.

^(*****) La Compagnie de Financement Foncier ne peut légalement pas avoir de titres de « trading ».

4.2.2.3. Analyse des expositions sur les opérations de titrisation

4.2.2.3.1. Objectifs et activité

Dans le cadre de l'application de la directive européenne dite « CRD 3 », il est à noter que toutes les opérations de titrisation détenues par la Compagnie de Financement Foncier ressortent exclusivement au portefeuille bancaire (*banking book*) et que la Compagnie de Financement Foncier n'est investisseur dans aucune opération de retitrisation.

L'objectif initial poursuivi par la Compagnie de Financement Foncier en matière de titrisation ces dernières années était de constituer un portefeuille diversifié et d'excellente qualité de créances majoritairement hypothécaires, avec des classes d'actifs situées hors de France et parfaitement connus et maîtrisés par l'établissement. Depuis le second semestre 2011, plus aucun investissement n'a été réalisé et ce portefeuille est passé en gestion extinctive.

Les investissements de la Compagnie de Financement Foncier se sont concentrés sur des opérations ayant un profil de risque limité :

- titres *senior*, notés publiquement par une ou plusieurs agences (AAA à l'acquisition), et émis par des structures bénéficiant de forts mécanismes de protection des investisseurs : subordination des tranches junior, fonds de réserve, différentiel de taux d'intérêt, protection contre les risques de change et de taux ;
- sous-jacent de créances hypothécaires *prime*, en Europe, résidentielles ou mixtes (tolérance de 20 % maximum de créances immobilières non résidentielles du portefeuille sous-jacent dans certaines opérations italiennes) ;
- sous-jacent de créances de nature Secteur public bénéficiant d'un recours sur un État souverain (prêts étudiants FFELP aux États-Unis, créances NHG aux Pays-Bas) ou sur une collectivité locale (titrisations *healthcare* en Italie).

Ces actifs répondent également aux exigences réglementaires applicables aux sociétés de crédit foncier.

L'intention de gestion du portefeuille de titrisation est la détention jusqu'à échéance et les actifs qui le constituent sont comptabilisés au coût amorti.

4.2.2.3.2. Encadrement du risque

L'ensemble du portefeuille est suivi par les équipes opérationnelles mais également, de manière indépendante, par la Direction des risques du Crédit Foncier qui est dotée des compétences adéquates.

Pour davantage de précisions, se reporter au Document de référence 2011 (Tome 3 / p.19).

La DRG BPCE apporte un double regard sur l'analyse et le suivi du portefeuille.

Sur le premier semestre 2012, aucune titrisation détenue par la Compagnie de Financement Foncier ne nécessite d'être provisionnée et aucune titrisation n'est ainsi inscrite en *Watch List* ⁽¹⁾. À ce jour, aucun défaut n'a été constaté sur les tranches du portefeuille de titrisation détenues par la Compagnie de Financement Foncier.

⁽¹⁾ Recensement des opérations pour lesquelles est décelé un risque potentiel.

4.2.2.3.3. Stress tests

L'ensemble du portefeuille de titres résidentiels adossés à des créances hypothécaires est régulièrement soumis à une batterie de *stress tests* dont les résultats démontrent la résistance des actifs détenus à des scénarios extrêmes.

Ces simulations supposent la conjonction d'événements d'une magnitude telle qu'elle demeure improbable à ce stade :

- doublement jusqu'à maturité des taux de défaut historiques par opération (soit 15 % à 30 % de défauts cumulés selon les opérations) ;
- chute brutale et durable des prix de l'immobilier, d'ampleur différente selon les pays (allant jusqu'à une baisse de 60 % par rapport au pic de 2008 dans le cas de l'Espagne) ;
- diminution d'un quart des derniers taux de remboursement anticipé connus.

Les défauts modélisés dans les exercices de simulation correspondent à des saisies immobilières, hypothèse conservatrice puisque, dans la réalité, les prêts ayant atteint le stade du défaut n'engendrent pas systématiquement une saisie.

Lors de la session des tests réalisée au cours du semestre, aucun déficit de *cash flows* n'a été constaté à l'échéance des opérations (aucune perte ni sur capital ni sur intérêt). La session précédente avait enregistré un déficit de *cash flows* représentant 0,14 % du capital restant dû (CRD) des opérations stressées : à stress équivalent, la résistance du portefeuille s'améliore du fait du renforcement des mécanismes qui protègent les parts senior.

4.2.2.3.4. Expositions aux opérations de titrisations externes

La Compagnie de Financement Foncier détient à fin juin 2012 un portefeuille de 16,4 Md€, en diminution de près de 7 % sur le semestre (l'encours du portefeuille à fin décembre s'élevait à 17,6 Md€).

(en millions d'euros)

Au 30/06/12 Catégorie de FCT		Portefeuille de titrisation - Ventilation par pays et classe d'actif							Total
		Allemagne	Espagne	États-Unis	Grèce	Italie	Pays-Bas	Portugal	
Hypothécaire résidentiel	MIXTE					178			178
	RMBS	293	4 307			2 748	824	792	8 963
Total hypothécaire résidentiel		293	4 307			2 926	824	792	9 142
Secteur public	Healthcare					431			431
	RMBS NHG						3 509		3 509
	Souverain					1			1
	Student loans FFELP			3 287					3 287
Total Secteur public				3 287		432	3 509		7 227
TOTAL		293	4 307	3 287		3 358	4 332	792	16 369

RMBS MIXTE : titrisations de créances hypothécaires logement (particuliers (plus de 80 %) professionnels).

RMBS : titrisations de créances hypothécaires résidentielles.

RMBS NHG : titrisations de créances hypothécaires résidentielles bénéficiant de la garantie NHG aux Pays-Bas.

Souverain : titrisations de créances bénéficiant de la garantie explicite du Souverain italien.

Healthcare : titrisations de créances de santé, le risque final portant sur des régions italiennes.

ABS Student loans FFELP : parts *senior* de titrisations de prêts étudiants américains bénéficiant de la garantie de l'État fédéral à hauteur d'au moins 98 % du capital.

Au cours du premier semestre 2012, profitant des offres de rachat lancées par certaines banques originatrices, la Compagnie de Financement Foncier a poursuivi les opérations de cession de lignes de son portefeuille : elles ont concerné principalement des titrisations néerlandaises et espagnoles.

Par ailleurs, un RMBS espagnol ayant subi des baisses de notation significatives a été cédé au Crédit Foncier au cours du semestre. Ce processus est conforme à la convention liant le Crédit Foncier à la Compagnie de Financement Foncier, convention qui prévoit que le Crédit Foncier s'engage à racheter à la valeur comptable certains RMBS dès lors qu'ils présentent une notation dégradée.

Ces éléments, ainsi que l'amortissement naturel du portefeuille, expliquent la baisse de l'encours du portefeuille de titrisations de la Compagnie de Financement Foncier.

La Compagnie de Financement Foncier détient également un portefeuille de titrisations *Students loans* FFELP pour 3,3 Md€, titrisations dont le sous-jacent est constitué de prêts étudiants bénéficiant de la garantie de l'État fédéral américain à hauteur d'au moins 98 % de l'encours du prêt.

Les encours sont principalement concentrés en Europe (Espagne, Pays-Bas et Italie, qui représentent 73 % des encours totaux) et aux États-Unis (20 % des encours).

4.2.2.3.5. Répartition du portefeuille par pondération

Les positions de titrisation acquises par la Compagnie de Financement Foncier sont ventilées dans le tableau ci-après par pondération et par catégorie de notation. La pondération des positions de titrisations détenues est déterminée à partir des notes externes des tranches publiées par les trois agences Moody's, Standard & Poor's et Fitch. Au 30 juin 2012, toutes les tranches détenues par la Compagnie de Financement Foncier sont notées par au moins une agence (en cas d'absence de notation externe sur une tranche, une pondération de 1 250 % de l'exposition aurait été appliquée). Si la tranche fait l'objet de notations différentes de la part des trois agences, le critère « Bâle II » est appliqué : la moins bonne des deux meilleures notes est retenue.

Les montants des expositions pondérées des positions de titrisation sont calculés en méthode standard pour tous les établissements du Groupe BPCE (hors Natixis) et donc pour la Compagnie de Financement Foncier.

(en millions d'euros)

Pondération Bâle II en approche Standard	Notes Bâle II	31/12/11		30/06/12	
		Encours	% du portefeuille	Encours	% du portefeuille
20 %	AA- à AAA	14 162	81	10 587	64
50 %	A- à A+	3 013	17	5 342	33
100 %	BBB- à BBB+	393	2	440	3
TOTAL		17 569	100	16 369	100

Le portefeuille à fin juin 2012 est encore très largement constitué d'opérations notées en catégorie *step 1* (rating \geq AA-) malgré la diminution de la part dans le portefeuille de ce type d'encours : 64 % contre 81 % en 2011. Les encours pondérés à 100 % sont constitués principalement des encours d'une titrisation italienne de type *healthcare* dont la notation est le reflet de la qualité de crédit de la collectivité locale.

4.2.3. Qualité du portefeuille exposé au risque de crédit

4.2.3.1. Portefeuille *retail*

Les encours globaux *retail* sont en légère augmentation au premier semestre 2012 (2 %) par rapport à décembre 2011.

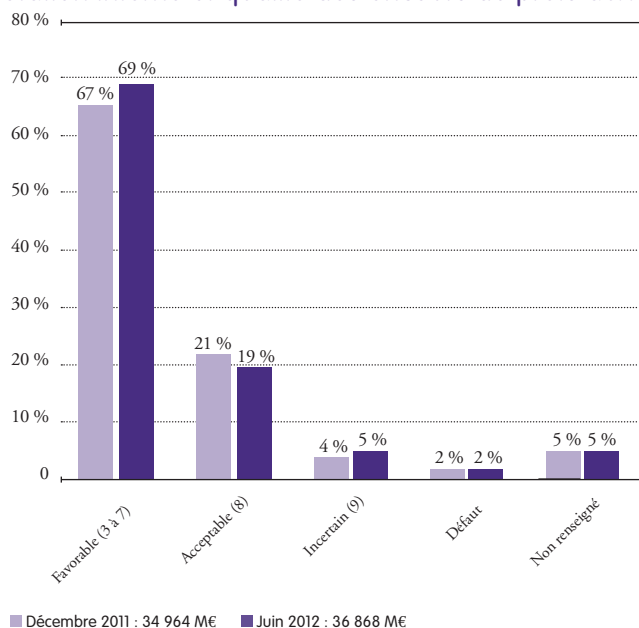
4.2.3.1.1. Portefeuille *retail* hors titrisations

La Compagnie de Financement Foncier a poursuivi ses acquisitions de prêts hypothécaires du Crédit Foncier pour un montant total, au 30 juin 2012, de 2 191 M€, comprenant 1 016 M€ de prêts à l'accession sociale et prêts à taux zéro, 873 M€ de prêts à l'accession et 302 M€ de prêts au secteur locatif.

Sur les créances hypothécaires directes, le taux de douteux hors secteur aidé est en très légère hausse à 1,8 %, contre 1,5 % à fin décembre 2011. Dans la mesure où la Compagnie de Financement Foncier procède à ses acquisitions après sélection, son taux de sinistralité (montant d'impayés supérieur à six mois) reste inférieur à celui du Crédit Foncier. L'ensemble du portefeuille d'actifs sélectionnés est en outre couvert par des garanties (hypothèques de premier rang) complétées de protections complémentaires (plus d'un tiers des créances hypothécaires sur Particuliers sont garanties par le FGAS), limitant d'autant le risque de perte finale.

La ventilation ci-dessous atteste de la qualité des encours de la Compagnie de Financement Foncier sur les Particuliers (hors *retail* professionnels et petites associations). Elle reste globalement stable entre fin 2011 et juin 2012. 88 % de ces créances sont de qualité satisfaisante. La proportion de prêts en défaut affiche une légère baisse à fin juin 2012 (2 % contre 3 % à fin décembre 2011).

Notation interne et qualité des encours de prêts aux Particuliers



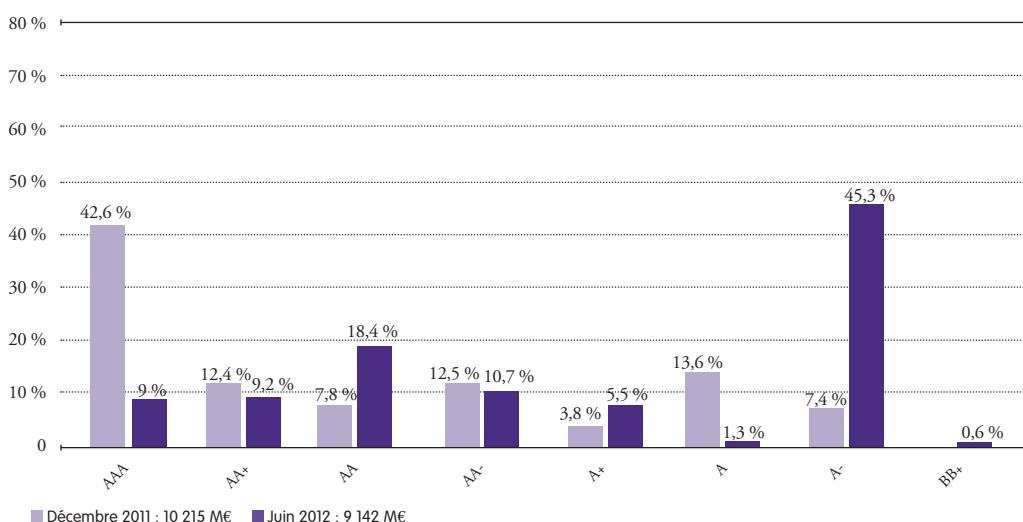
31 décembre 2011 : pro forma réalisé suite au changement du moteur de notation intervenu en janvier 2012.

4.2.3.1.2. Titrations hypothécaires résidentielles

Le portefeuille RMBS de la Compagnie de Financement Foncier est constitué de parts *senior* d'opérations de titrisations de prêts hypothécaires résidentiels accordés intégralement à des particuliers. Il s'agit de créances hypothécaires sécurisées, situées en Europe (hors France). Ces portefeuilles affichent une forte granularité.

En conséquence des opérations de cession décrites au paragraphe 4.2.2.3.4, l'encours du portefeuille de RMBS au bilan de la Compagnie de Financement Foncier continue de baisser au premier semestre 2012, passant de 10,2 Md€ au 31 décembre 2011 à 9,1 Md€ au 30 juin 2012.

Répartition par note interne des expositions sur les titrisations adossées à des créances hypothécaires résidentielles de particuliers en Europe hors France



Les encours en catégorie *step 1* (\geq AA-) ne représentent désormais plus que 47 % des encours de RMBS détenus par la Compagnie de Financement Foncier. Exposé à l'Europe, le portefeuille de RMBS a en effet subi les conséquences de l'abaissement de *ratings* des Souverains de cette zone géographique, la méthodologie des agences de notation les conduisant à ne tolérer qu'un certain nombre de crans d'écart entre le *rating* d'une opération de titrisation et le *rating* de son Souverain. La révision de certains aspects de la méthodologie

de notation (notamment le risque de contrepartie chez Standard & Poor's) a eu également un effet sur le *rating* des opérations. Malgré l'abaissement du *rating* des RMBS, notons que le portefeuille de RMBS de la Compagnie de Financement Foncier continue de bien résister aux situations extrêmes décrites dans les *stress tests* réalisés régulièrement par la Direction des risques du Crédit Foncier (cf. paragraphe 4.2.2.3.3).

Au 30/06/12		Ventilation par notation								Total
		AAA	AA+	AA	AA-	A+	A	A-	BBB+	
Catégorie de FCT	MIXTE		58	120						178
	RMBS	824	779	1 565	982	504	117	4 142	51	8 963
TOTAL HYPOTHÉCAIRE		824	837	1 685	982	504	117	4 142	51	9 142
		9,0 %	9,2 %	18,4 %	10,7 %	5,5 %	1,3 %	45,3 %	0,6 %	

MIXTE : titrisations de créances hypothécaires logement (particuliers (plus de 80%) professionnels).

RMBS : titrisations de créances hypothécaires résidentielles.

4.2.3.2. Portefeuille Secteur public France

Le Groupe Crédit Foncier accompagne le développement du Secteur public territorial (SPT) : régions, départements, collectivités locales et institutionnels locaux en France, y compris les établissements de santé et le logement social (Offices publics de l'habitat et Entreprises sociales pour l'habitat).

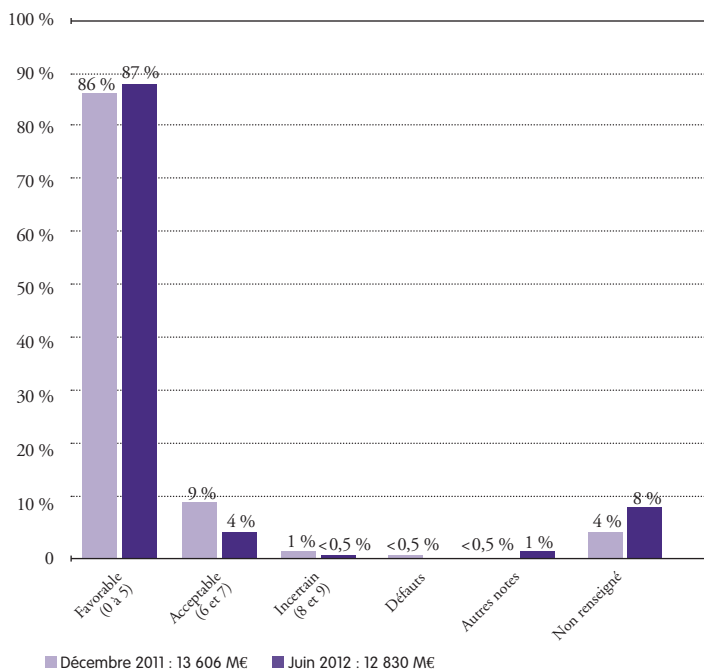
Les expositions acquises par la Compagnie de Financement Foncier dans le secteur des emprunteurs publics français ont été originées dans le Groupe BPCE, soit par les Caisses d'Épargne, soit par le Crédit Foncier. La Compagnie de Financement Foncier bénéficie, pour le logement social, de garanties directes des collectivités locales et/ou de garanties hypothécaires.

L'encours « habitat social » a diminué de 7 % par rapport à fin 2011. De même, l'encours SPT a diminué de 6 %.

Le portefeuille Secteur public a un taux de douteux très marginal, et correspondant à des dossiers anciens, ce qui atteste de la bonne qualité du portefeuille.

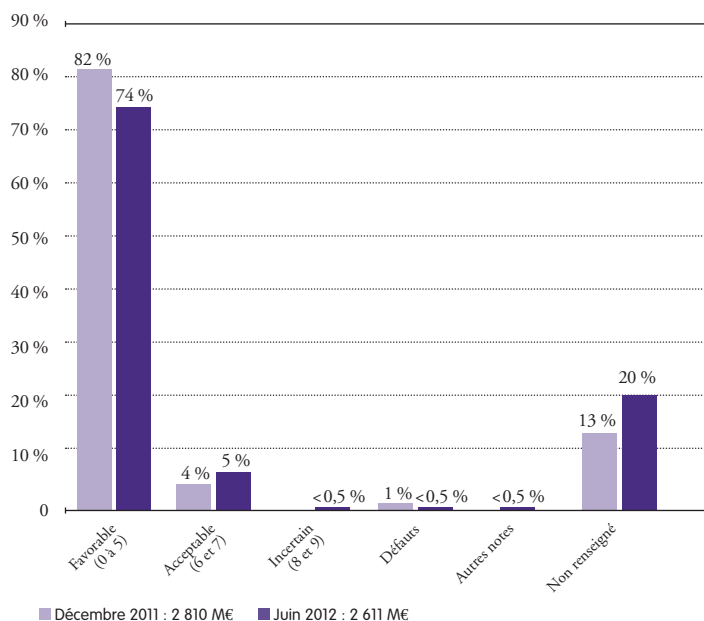
Pour l'ensemble des activités de financement du Secteur public territorial et de l'habitat social, le Groupe Crédit Foncier utilise les outils de notation internes du Groupe BPCE (échelle de 0 à 9 par niveau de risque croissant) qui reposent sur des fonctions de score et des critères spécifiques pour chacun des segments de clientèle (régions, départements, communes, économie sociale, logement social, établissements publics de santé, etc.). Les contreparties non notées font l'objet d'une analyse individuelle approfondie.

Portefeuille des opérateurs publics domestiques – Ventilation par notation Bâle II



Sur l'encours de la Compagnie de Financement Foncier, 87 % des dossiers obtiennent une note « favorable » (notes de 0 à 5), stable par rapport à fin 2011 (86 %). La catégorie « autres notes » provenant d'un moteur de notation distinct, un *mapping* a été réalisé afin de reventiler la majeure partie de cette catégorie et ainsi d'harmoniser les échelles de notation.

Portefeuille de l'habitat social – Ventilation par notation Bâle II

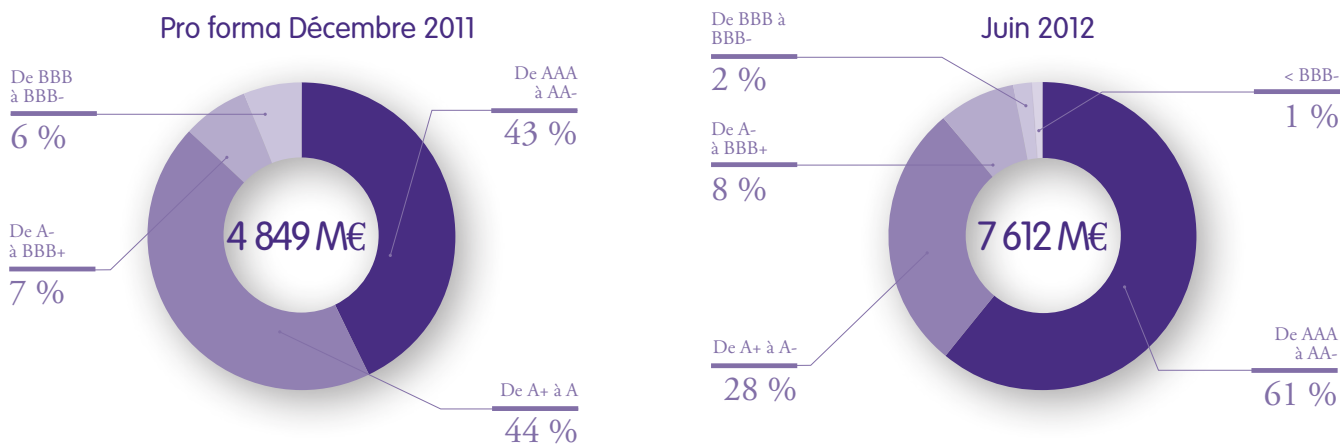


Sur l'encours habitat social de la Compagnie de Financement Foncier, près de 74 % des dossiers obtiennent une note « favorable » (0 à 5), en légère baisse par rapport à 2011 (82 %). La proportion des contreparties notées en catégorie « incertaine » et en défaut demeure minimale. L'encours non noté (20 %) est constitué en grande partie d'organismes collecteurs de la Participation des employeurs à l'effort de construction (PEEC ⁽¹⁾) et de leurs filiales qui ne sont pas couverts par les outils de notation BPCE. Lors de la décision d'engagement, ces contreparties font l'objet d'une analyse individuelle approfondie, le secteur du PEEC étant par ailleurs étroitement encadré et contrôlé par l'État français.

4.2.3.3. Portefeuille Secteur public international

4.2.3.3.1. Souverain

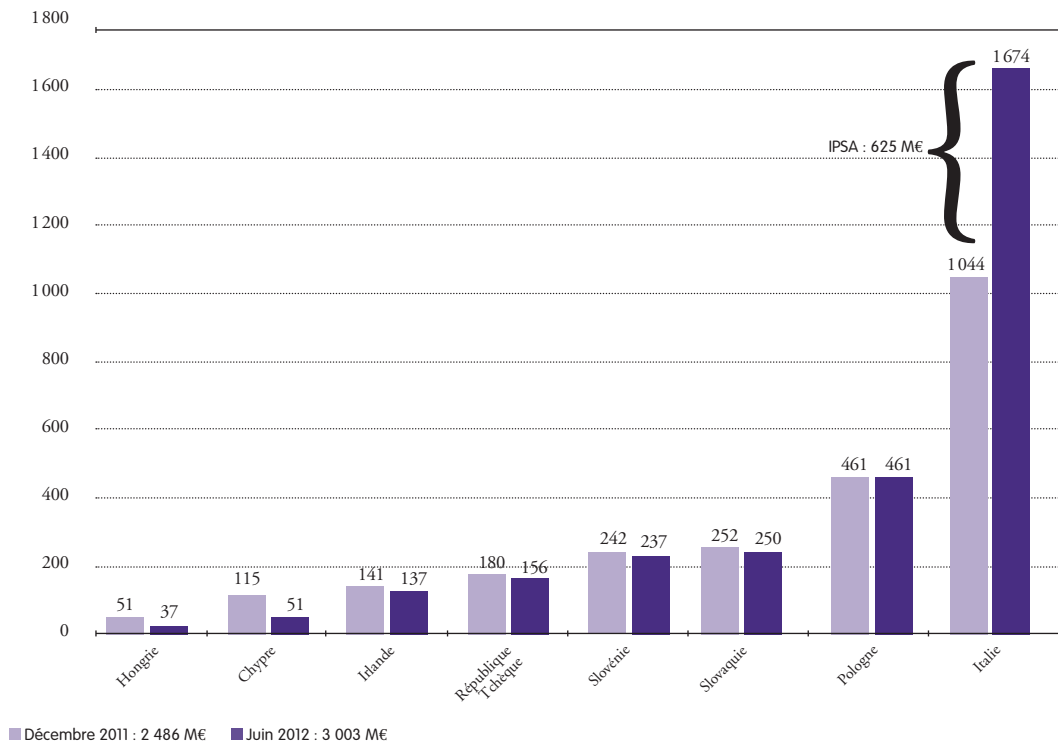
Au 30 juin 2012, l'encours du portefeuille Souverains (y compris France) s'élève à 7,6 Md€. Des reclassifications internes ont été opérées au cours du premier semestre 2012 afin de mettre en phase la segmentation des encours de la Compagnie de Financement Foncier avec celle du groupe BPCE : ainsi l'exposition sur la Banque de France (dont l'encours est en hausse) et la Caisse des Dépôts et Consignations est désormais assimilée à une exposition sur le Souverain français. Ces deux reclassifications ont fait l'objet d'un pro forma au 31 décembre 2011.



⁽¹⁾ La Participation des employeurs à l'effort de construction (PEEC) est un dispositif de contribution des entreprises du secteur privé non agricole employant 20 salariés et plus (10 salariés et plus avant 2006) à la construction de nouveaux logements. Ce dispositif est connu sous l'appellation de 1 % Logement.

Le portefeuille Souverains hors France est quant à lui en gestion extinctive depuis le second semestre de l'année 2011. Ce type de gestion s'est poursuivi au premier semestre 2012 avec notamment la réduction *via* des cessions de titre de l'exposition sur Chypre et, dans une moindre mesure, sur la Hongrie et la République tchèque. Notons que les titres émis par la contrepartie ISPA, initialement segmentée en contrepartie publique sont désormais assimilés à une exposition au Souverain italien (classification en Secteur Public International les années précédentes).

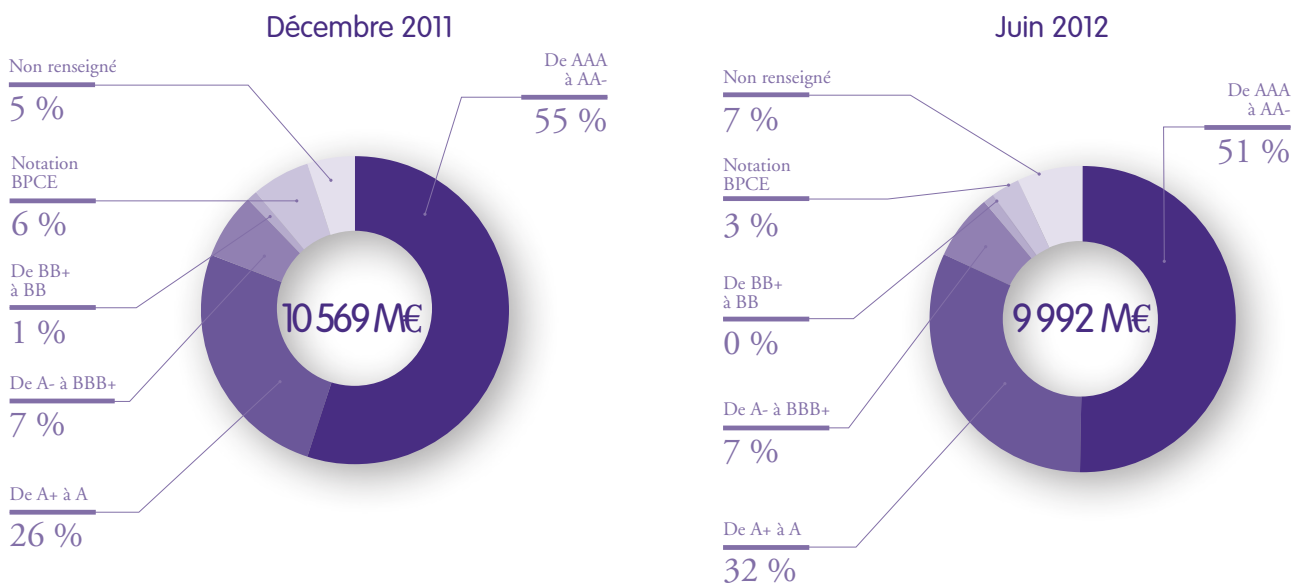
Répartition des expositions directes sur les Souverains hors France



4.2.3.3.2. Collectivités publiques et internationales

Le portefeuille Secteur public international de la Compagnie de Financement Foncier est en gestion extinctive depuis 2011. Au cours du premier semestre 2012, les cessions de ligne du portefeuille se sont poursuivies.

Expositions (*) par note interne sur le SPI et Grandes entreprises du Secteur public



(*) Engagements « bilanciaux » fin de période (hors engagements par signature et garanties financières données) de l'exposition globale au risque de crédit, contribution IFRS consolidée, en brut (sains + douteux).

4.2.3.3. Titrisations Secteur public international

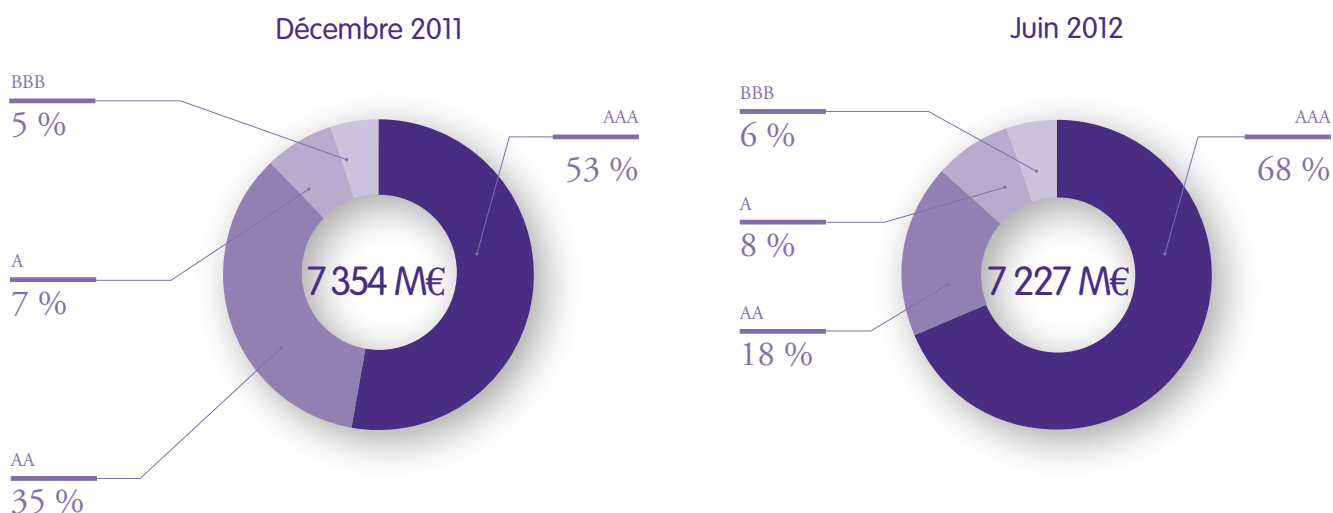
Évolution des expositions

L'encours du portefeuille de titrisations « Secteur public » de la Compagnie de Financement Foncier s'élève à 7,2 Md€ au 30 juin 2012, soit une légère baisse sur le semestre (1,7 %).

Trois types d'opérations sont regroupés dans cette catégorie :

- 3,5 Md€ de titrisations de prêts hypothécaires néerlandais bénéficiant d'une garantie NHG, établissement public néerlandais jouant aux Pays-Bas un rôle similaire à celui de la SGFGAS en France. Ces opérations représentent donc un risque final sur l'État souverain néerlandais. Aussi 87 % des encours de ce portefeuille disposent d'une note dans la catégorie *step 1* (\geq AA-) ;
- 3,3 Md€ de titrisations de prêts étudiants américains FFELP assortis d'une garantie de l'État fédéral américain à hauteur d'au moins 98 % de l'encours du prêt. Malgré les abaissements de notes pratiqués par les agences Moody's et Standard & Poor's, 94 % de l'encours de titrisation bénéficie encore d'une notation Bâle II égale à AAA au 30 juin 2012 ;
- 431 M€ d'encours *healthcare* exposés sur le Secteur public italien, en catégorie BBB pour l'essentiel.

Répartition des expositions par notes externes



Positions de titrisations Secteur public

(en millions d'euros)

Au 30/06/12

Catégorie de FCT		Ventilation par notation						Total	
		AAA	AA+	AA	AA-	A+	A		BBB
Secteur public	<i>Healthcare</i>				42			389	431
	RMBS NHG	1 846	281	409	505	468			3 509
	Souverain						1		1
	<i>Student loans</i> FFELP	3 093	83			110			3 286
TOTAL SECTEUR PUBLIC		4 939	364	409	547	578	1	389	7 227

Une très large majorité des encours de titrisations Secteur public (87 %) dispose d'une notation dans la catégorie *step 1* (rating \geq AA-). Cette situation est stable par rapport à 2011.

Opérations rehaussées du portefeuille de titrisations externes

Seules deux opérations de titrisation totalisant 431 M€ ont fait l'objet de rehaussement auprès d'une société *monoline* sous forme de garanties financières : à ce jour et suite à l'abaissement massif des notations de la majorité de ces *monolines*, un seul titre (41,6 M€) bénéficie encore de l'effet positif du rehaussement, puisqu'il est rehaussé depuis l'origine par FSA (désormais *Assured Guaranty Municipal Corp.*).

Ce *monoline* est noté Aa3/AA- (Moody's/Standard & Poor's) au 30 juin 2012. Il s'agit d'une titrisation de type Secteur public avec un recours final sur une collectivité locale italienne publiquement notée en catégorie BBB. En cas d'abaissement de note de ce rehausseur, ce titre verrait donc au pire sa notation alignée sur celle de la collectivité.

4.2.3.4. Charge du risque

(en millions d'euros)

Charge du risque	31/12/11	30/06/12
Coût du risque individuel (a)	(5,81)	(2,56)
Provisions collectives (b)	0,94	(2,86)
Coût du risque (a+b)	(4,87)	(5,42)
Charge du risque PNB (c)	(1,27)	(0,79)
Charge du risque totale (a+b+c)	(6,14)	(6,21)

Au 30 juin 2012, la charge du risque de la Compagnie de Financement Foncier s'élève à 6,21 M€. Fin juin 2012, le stock total de provisions s'établit à 36,56 M€, dont 27,1 M€ de provisions individuelles et 9,4 M€ de provisions collectives.

Le niveau de la charge de risque, sur base individuelle, s'établit à 2,6 M€ sur le second semestre. Cette dotation est justifiée par une légère hausse du taux de douteux partiellement liée à l'impact de l'alignement méthodologique du défaut et du douteux.

La dotation nette de 2,9 M€ de provisions collectives fait suite à un ajustement de méthodologie de provisionnement. Celle-ci s'appuie désormais sur la notation bâloise dite « sensible » en lieu et place d'une méthodologie basée sur les impayés.

4.3. Diversification des risques et risques de concentration

Synthèse de concentration sur les groupes de contreparties pour la Compagnie de Financement

(en millions d'euros)

	Top 10	Top 20	Top 50	Top 100	Total
Financement spécialisé			n.s. ⁽¹⁾		
Grandes entreprises du secteur public			n.s. ⁽¹⁾		
Souverain	8 825 [99 %]	8 912 [100 %]	8 912 [100 %]	8 912 [100 %]	8 912
Titrisation externe	6 060 [37 %]	9 719 [59 %]	14 502 [89 %]	16 369 [100 %]	16 369
Secteur public territorial (SPT) et habitat social	2 762 [20 %]	3 968 [29 %]	6 209 [46 %]	8 067 [59 %]	13 590
SPI	4 455 [45 %]	6 223 [62 %]	8 967 [90 %]	9 992 [100 %]	9 992

⁽¹⁾ n.s. : non significatif

Ce tableau représente le poids des premières contreparties respectivement les 10, 20, 50 ou 100 plus importantes dans l'exposition sur une catégorie donnée.

Ce classement est réalisé sur les groupes de contrepartie et les expositions bilan et hors-bilan.

Pour la titrisation qui représente une part importante du portefeuille des grandes contreparties, plus de 89 % des risques sont concentrés sur les 50 premières expositions. Cette concentration s'explique par la stratégie de la Compagnie de Financement Foncier d'acquérir, après analyse approfondie, des opérations de taille significative sur le marché primaire. Sur le plan du risque de crédit, cette concentration n'est qu'apparente, puisque les créances sous-jacentes sont majoritairement issues du crédit habitat aux particuliers et bénéficient donc d'une forte granularité.

Les secteurs SPT, habitat social et grandes entreprises présentent une concentration beaucoup moins élevée, ce qui contribue à la diversification des risques.

Les expositions directes sur les Souverains sont relativement concentrées (moins de dix contreparties) puisqu'elles ne portent que sur quelques États européens.

5. Techniques de réduction des risques

Le portefeuille de la Compagnie de Financement Foncier est très sécurisé, puisqu'il repose principalement soit sur un risque hypothécaire, soit sur un risque Secteur public. Ces deux risques restent limités par la présence de garanties supplémentaires.

S'agissant des garanties hypothécaires, conformément à la réglementation, la Compagnie de Financement Foncier procède chaque année à une réévaluation fine des gages inscrits en hypothèque. Le Contrôleur spécifique de la Compagnie de Financement Foncier se prononce sur la validité des modes et résultats d'évaluation des immeubles ainsi que des méthodes de réexamen périodique.

Par ailleurs, 38 % des encours hypothécaires particuliers bénéficient d'une garantie de la Société de gestion du fonds de garantie à l'accession sociale à la propriété (SGFGAS). Cette garantie est apparentée à un risque Souverain. La SGFGAS permet d'apporter une garantie de l'État français aux prêts d'accession sociale régis par la réglementation des prêts conventionnés et garantis par une sûreté réelle de premier rang (hypothèque ou privilège de prêteur de deniers). À ce titre, elle bénéficie des notes externes de l'État français et permet de pondérer à 0 % les crédits pour lesquels la couverture FGAS a été signée avant le 31 décembre 2006. En raison d'une modification des modalités de couverture du FGAS, les protections octroyées à une date ultérieure génèrent pour leur part une pondération Bâle II, au titre du risque de crédit, de 15 % des créances concernées.

5.1. Modes d'évaluation et méthodes de réexamen périodique de la valeur des immeubles

Pour davantage de précisions, se rapporter au Document de référence 2011 (Tome 3 / p. 29).

5.2. Effet des techniques de réduction des risques de crédit

Sur les prêts aux particuliers en direct, conformément à la réglementation des sociétés de crédit foncier, 100 % des encours sont couverts, soit par des sûretés personnelles éligibles au dispositif Bâle II de réduction des exigences en capital réglementaire (organismes de caution mutuelle, garanties bancaires...), soit par des hypothèques de premier rang ou équivalent.

Sur les 26,9 Md€ de créances en direct sur particuliers couvertes par des hypothèques de premier rang ou équivalent (privilège ⁽¹⁾ de prêteur de deniers), 11,2 Md€ bénéficient également d'une sûreté personnelle.

Le tableau suivant présente la répartition des différentes couvertures associées au portefeuille des Particuliers.

(en millions d'euros)

Dispositifs	Particuliers	
	31/12/11	30/06/12
Dispositifs réglementés	FGAS (100 % - Garantie État)	9 555
	Secteur Aidé (Garantie de l'État)	346
Sociétés de cautions mutuelles	CRÉDIT LOGEMENT ^(*)	325
	CRESERFI ^(**)	340
Organismes financiers internationaux	Garantie européenne ^(***)	78
Créances garanties par des sûretés personnelles en complément de la couverture d'hypothèques ou équivalent	10 644	11 249
Créances couvertes par des hypothèques de 1 ^{er} rang ou équivalent (PPD)	15 259	15 685
TOTAL ENCOURS CRÉANCES HYPOTHÉCAIRES FRANCE	25 903	26 934

Source : COREP arrêté 30/06/2012, exposition incluant les engagements hors-bilan (hors billets hypothécaires)

^(*) Crédit Logement : établissement noté Aa2 selon Moody's et AA- selon Standard & Poor's. Les prêts cautionnés par Crédit Logement bénéficient en outre d'une promesse d'affectation hypothécaire.

^(**) CRESERFI : organisme de caution mutuelle des fonctionnaires. Les prêts cautionnés par le CRESERFI bénéficient en outre d'une hypothèque de 1^{er} rang.

^(***) Garantie publique européenne indirecte : 76 M€ de garantie NHG (État néerlandais) sur le portefeuille GMAC au 30 juin 2012 contre 78 M€ au 31 décembre 2011.

100 % des encours sont assortis d'une garantie éligible Bâle II.

⁽¹⁾ Privilège : la nature même de la créance donne à un créancier d'être préféré à d'autres créanciers.

5.3. Compensation des éléments de bilan et hors-bilan

S'agissant des produits dérivés de hors-bilan, pour le reporting COREP, le Groupe Crédit Foncier mesure les expositions en appliquant un facteur de majoration ou *add-on* en plus des expositions courantes. La Compagnie de Financement Foncier met systématiquement en place des accords cadres asymétriques avec ses contreparties bancaires prévoyant que seules les contreparties mettront à disposition du collatéral, en cas de besoin, en fonction de leurs notations.

En matière d'instruments dérivés, les relations entre la Compagnie de Financement Foncier et la contrepartie de dérivé sont régulées *via* une convention cadre de marché qui, signée préalablement par les parties, permet de limiter significativement le risque de crédit auquel se trouve exposée la Compagnie de Financement Foncier. La convention cadre de marché permet en effet de compenser entre elles les expositions à un même groupe (*netting*), ce qui limite les fonds propres consommés. En outre, *via* le mécanisme des appels de marge, la convention cadre de marché instaure la possibilité de réduire l'exposition au risque de crédit.

Les conventions cadres signées par la Compagnie de Financement Foncier sont conformes aux standards nationaux. Toute convention cadre de marché est négociée par les opérateurs et les juristes du *front-office* en lien avec la Direction des risques.

6. Reporting G7

Dans son rapport du 7 avril 2008, le *Financial Stability Forum* (FSF) - G7 a émis une série de recommandations en réponse à la crise, notamment en matière de transparence financière, valorisation, gestion des risques, agence de notation. Le FSF a ainsi demandé à ce que la communication financière des établissements financiers soit renforcée.

Dans ce cadre, la Compagnie de Financement Foncier indique qu'au 30 juin 2012 elle ne détient aucune exposition sur les classes d'actifs suivantes:

- CDO (*Collateralized Debt Obligation*) ou expositions en direct sur des monolines ;
- expositions CMBS (*Commercial mortgage-backed securities*) ;
- autres expositions *subprime*, Alt-A et plus généralement expositions hypothécaires américaines ;
- véhicules *ad hoc* ;
- opérations de dette à effet de levier ou LBO.

La Compagnie de Financement Foncier ne détient pas d'expositions directes sur des *monolines* mais elle bénéficie de rehaussements acquis auprès de ces derniers sur certains actifs en portefeuille. La Compagnie de Financement Foncier bénéficie donc dans tous les cas d'un premier recours sur une contrepartie autre que la société *monoline*. L'ensemble de ces rehaussements porte sur des actifs sous-jacents (prêts ou titres) de nature Secteur public, accordés soit directement à un État souverain soit à une collectivité locale (y compris titrisations *healthcare*) ou à un établissement public. Au 30 juin 2012, la répartition globale du portefeuille rehaussé par note des sous-jacents est la suivante :

Nominal (en millions d'euros)

Au 30/06/12

Rehausseur	Note du rehausseur	AA	A	BBB	Non-investment grade	Non dispo	Total	%
AMBAC	Non disponible		138	458			595	22 %
CIFG	Non disponible			163			163	6 %
FGIC	Non disponible					107	107	4 %
AGMC ⁽¹⁾	AA-	462	1 119				1 580	59 %
MBIA ⁽²⁾	BBB		85			139	225	9 %
TOTAL		462	1 341	620		246	2 669	
%		18 %	50 %	23 %		9 %		100 %

⁽¹⁾ Rating d'Assured Guaranty (pour FSA).

⁽²⁾ Rating de National Public Finance Guarantee Corp (pour MBIA).

Ces engagements de financement prennent la forme de garantie financière (et non de CDS) et ils constituent une sûreté complémentaire à l'actif en portefeuille. Ces garanties ne sont ni valorisées ni comptabilisées au bilan de la Compagnie de Financement Foncier (seule la prime de rehaussement est comptabilisée comme une charge). La note du rehausseur correspond à la moins bonne des deux meilleures notes agences parmi Standard & Poor's, Moody's et Fitch au 30 juin 2012. La notation intrinsèque de l'actif sous-jacent correspond à sa note Bâle II avant rehaussement à la même date. Plus des deux tiers des encours rehaussés sont notés dans les catégories AA et A. Les 9 % non disponibles (ne disposant pas de notation Bâle II intrinsèque) sont appréciés par la Compagnie de Financement Foncier comme appartenant à la catégorie investissement (soit \geq BBB-).

Compte tenu des restructurations ayant affecté le secteur des *monolines*, la note retenue pour les titres rehaussés à l'origine par FSA est désormais celle d'Assured Guaranty. Ce *monoline* était noté Aa3 (Moody's) et AA- (Standard & Poor's) au 30 juin 2012. De la même façon, ceux rehaussés par MBIA se voient désormais attribuer le *rating* de *National Public Finance Guarantee Corporation* (*rating* Baa2 par Moody's et BBB par Standard & Poor's au 30 juin 2012), l'entité garantissant désormais les collectivités locales nord-américaines.

7. Les risques de marché et de gestion de bilan

Pour davantage de précisions, se reporter au Document de référence 2011 (Tome 3 / p. 34 et 35).

7.1. Organisation du suivi des risques ALM, méthodologie utilisée dans le cadre de l'évaluation des risques de liquidité, de taux et de change

Pour davantage de précisions, se reporter au Document de référence 2011 (Tome 3 / p. 35).

7.2. Suivi du risque de liquidité

7.2.1. Organisation du refinancement de la Compagnie de Financement Foncier

L'essentiel des ressources de la Compagnie de Financement Foncier provient de ses émissions à moyen et long terme d'obligations foncières.

Ses ressources additionnelles sont constituées d'un portefeuille significatif de titres et prêts potentiellement mobilisables auprès de la BCE. Ainsi elle dispose de 51,8 Md€ de titres et prêts répondant aux critères d'éligibilité au refinancement de la BCE (dont 26,4 Md€ au titre des créances résidentielles, éligibles auprès de la Banque de France de manière transitoire depuis le 9 février 2012).

Au 30 juin 2012, la Compagnie de Financement Foncier a mobilisé 1,3 Md€ d'actifs auprès de la BCE, très en deçà des réserves disponibles.

7.2.2. Suivi du risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque pour la Compagnie de Financement Foncier de ne pouvoir faire face à ses échéances de trésorerie. Les règles de gestion de bilan de la Compagnie de Financement Foncier lui assurent une exposition au risque de liquidité très limitée.

Elle s'est notamment engagée à maintenir une trésorerie à court terme suffisante pour faire face à tout moment aux échéances contractuelles de sa dette privilégiée pendant douze mois.

Par ailleurs, une partie de ses actifs, les valeurs de remplacement, est constituée de placements sûrs et liquides, comme l'impose la loi sur les sociétés de crédit foncier. Au 30 juin 2012, la Compagnie de Financement Foncier détient pour 14,1 Md€ de valeurs de remplacement.

Les besoins de liquidité sont analysés selon la double approche statique et dynamique. Ils sont encadrés par un dispositif de limites internes, faisant l'objet d'une validation annuelle par le Comité de gestion de bilan de la Compagnie de Financement Foncier, et d'un suivi en Comité de gestion de bilan et en Comité des risques.

En vision statique, ce suivi du risque de liquidité permet de s'assurer que la gestion de moyen terme n'a pas pour effet une concentration trop forte des besoins de liquidité sur certaines périodes. Le principal indicateur utilisé est le *gap* de liquidité statique, avec prise en compte des capacités de mobilisation de la Compagnie de Financement Foncier évaluées également à horizon de 20 ans.

7.2.3 Respect des limites

Le coefficient de liquidité au 30 juin 2012 de la Compagnie de Financement Foncier s'élève à 772 %.

La Compagnie de Financement Foncier détermine également les durations de son actif et de son passif pour s'assurer de leur bon adossement en maturité et s'est engagée à respecter un écart maximum de deux ans. Au 30 juin 2012, cette règle est toujours respectée avec une durée de l'actif de 6,3 ans et du passif de 6,5 ans.

7.3. Suivi du risque de taux d'intérêt global

7.3.1. Modalités de gestion

Pour davantage de précisions, se reporter au Document de référence 2011 (Tome 3 / p. 36).

7.3.2. Suivi du risque de taux

Pour davantage de précisions, se reporter au Document de référence 2011 (Tome 3 / p. 36).

7.3.3. Respect des limites

La Compagnie de Financement Foncier s'est engagée à maintenir le niveau de ses impasses de taux à l'intérieur de limites définies par périodes d'observation. Ces impasses mesurent la différence entre les emplois et les ressources à taux fixé dans le temps sans acquisition d'actifs nouveaux ni nouvelles émissions.

Les limites actuellement en vigueur pour les impasses de taux sont :

Horizon	Limites exprimées en pourcentage du bilan
Moins de 2 ans	2 %
2-5 ans	3 %
5-10 ans	5 %
Plus de 10 ans	10 %

L'ensemble de ces indicateurs fait l'objet d'un suivi trimestriel par son Comité de gestion de bilan et en Comité des risques.

L'ensemble des limites liées au suivi du risque de taux d'intérêt global a été, comme les années précédentes, respecté tout au long du premier semestre 2012.

7.4. Suivi du risque de change

Le risque de change réside dans le fait qu'une évolution des cours de change des devises dans lesquelles sont libellés les actifs ou les passifs de la Compagnie de Financement Foncier puisse affecter négativement la valeur d'avoirs ou d'engagements libellés en devises étrangères. La Compagnie de Financement Foncier s'interdit toute position ouverte de change.

La politique en la matière reste inchangée et consiste à ne pas supporter de risque de change. Par conséquent tous les actifs et passifs en devises non euro sont systématiquement *swappés* dès leur entrée au bilan. Cette couverture peut se réaliser par la conclusion d'un *swap* de change, d'un emprunt à terme ou d'un *swap* de devise. Les écarts résiduels qui découlent de l'ajustement des positions bilanciels, en particulier celles résultant du dégagement des marges, sont couverts mensuellement.

Ils font l'objet d'un suivi par le *middle-office* des opérations financières du Crédit Foncier, qui centralise les positions de change fin de mois. En matière de risque de change, la position de change spot par devise est limitée à 5 % du total de bilan dans la devise. Cette limite ne s'applique que si l'encours dans la devise concernée est supérieur à la contre-valeur euro de 1 M€.

Le respect de cette limite est suivi en Comité de Gestion de Bilan et en Comité des risques de la Compagnie de Financement Foncier. Tout au long du premier semestre 2012, cette limite a été respectée.

8. Les risques opérationnels

La gestion des risques opérationnels pour la Compagnie de Financement Foncier est confiée au Crédit Foncier dans le cadre des conventions de prestations établies entre les deux établissements. L'essentiel des risques opérationnels est lié à la prestation externalisée confiée à la maison-mère.

Il est à noter qu'aucun incident n'a été détecté sur le premier semestre 2012 spécifiquement sur la Compagnie de Financement Foncier (quand bien même la direction des risques opérationnels a renforcé ses contrôles d'exhaustivité des incidents sur cette entité).

Plus globalement, les travaux d'harmonisation des pratiques, des outils et des référentiels avec le groupe BPCE se sont poursuivis sur le premier semestre 2012. La coordination des actions des risques opérationnels avec les contrôles permanents renforce la consolidation de l'ensemble du dispositif et assure une meilleure maîtrise du risque global.

Pour tout complément, se référer au Document de référence 2011, Tome 3 pages 37 et 38.

9. Autres risques

Pour tout complément sur le risque de règlement, le risque de non-conformité et les autres risques (assurances, activités externalisées, risque informatique, organisation de la continuité d'activité (PCA) et risques juridiques), se reporter au Document de référence 2011 (Tome 3 / p. 38 à 40).



Éléments juridiques

Les informations ci-dessous présentent les modifications significatives intervenues sur les éléments juridiques au cours du 1^{er} semestre 2012. Les autres éléments juridiques du Document de référence au 31 décembre 2011 (enregistré sous le numéro de dépôt D.12-0265) restent en vigueur.

Organes d'administration

Composition du Conseil d'administration au 30 juin 2012 et adresses professionnelles de ses membres.

M. Thierry DUFOUR

Administrateur depuis le 18 décembre 1998
Président du 18 décembre 1998 au 25 juin 1999
Directeur général du 25 juin 1999 au 16 mai 2001
Directeur général délégué du 16 mai 2001 (suite à la promulgation de la loi NRE) au 17 mai 2002
Directeur général depuis le 17 mai 2002 (suite à dissociation de la présidence et de la Direction générale)
Démission du mandat de Directeur général le 4 septembre 2006
Président du Conseil d'administration depuis le 31 juillet 2007
Président-directeur général depuis le 14 décembre 2007
Crédit Foncier de France – 4, quai de Bercy – 94 220 Charenton-le-Pont

M^{me} Sandrine GUÉRIN

Directeur général délégué (non administrateur) depuis le 15 octobre 2001
Administrateur depuis le 25 mars 2002
Directeur général délégué depuis le 17 mai 2002 (suite à dissociation de la présidence et de la Direction générale)
Crédit Foncier de France – 4, quai de Bercy – 94 220 Charenton-le-Pont

BPCE représenté par M. Roland CHARBONNEL

Administrateur depuis le 28 mars 2011
BPCE – 50, avenue Pierre-Mendès-France – 75 013 Paris

M. Éric FILLIAT

Administrateur depuis le 28 mars 2012 (en remplacement de M. Nicolas DARBO, démissionnaire)
Crédit Foncier de France – 4, quai de Bercy – 94 220 Charenton-le-Pont

M. Didier PATAULT

Administrateur depuis le 26 septembre 2008
Caisse d'Épargne Bretagne Pays de Loire – 4, place Graslin – 44 000 Nantes

Crédit Foncier de France représenté par M. Bruno DELETRE

Administrateur depuis le 25 juin 1999
4, quai de Bercy – 94 220 Charenton-le-Pont

M^{me} Christine JACGLIN

Administrateur depuis le 29 septembre 2011 (en remplacement de M. Alain DENIZOT, démissionnaire)
Banque Populaire d'Alsace
Immeuble Le Concorde – 4, quai Kléber – 67 000 Strasbourg

M^{me} Pascale PARQUET

Administrateur depuis le 29 septembre 2011 (en remplacement de M. Philippe DRUART, démissionnaire)
Caisse d'Épargne et de Prévoyance Île-de-France
26/28, rue Neuve-Tolbiac – 75 013 Paris

Résolutions soumises à l'Assemblée générale

Assemblée générale mixte du 4 mai 2012

L'intégralité des résolutions proposées a été approuvée.

Informations générales

Événement récent

Aucun

Tendances

Depuis la date de ses derniers états financiers vérifiés et publiés, aucune détérioration significative n'a affecté les perspectives de la Société.

Aucune tendance connue, incertitude ou demande ou aucun engagement ou événement n'est raisonnablement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de la Société.

Contrôle

Il n'existe pas, à la connaissance de la Société, d'accord dont la mise en œuvre pourrait à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle.

Changement significatif

Aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale de la Compagnie de Financement Foncier n'est survenu entre le 29 août 2012, date d'arrêté des comptes par le Conseil d'administration et la date de dépôt de cette actualisation du Document de référence.

Informations complémentaires

- Il n'existe pas de conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs de chacun des membres du Conseil d'administration, à l'égard de la Compagnie de Financement Foncier, et ses intérêts privés et/ou autres devoirs.
- Au 30 juin 2012, il n'existe aucun fait exceptionnel ou litige (procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage) susceptible d'avoir ou d'avoir eu une incidence significative sur la situation financière, l'activité, les résultats ou le patrimoine de la Compagnie de Financement Foncier.
- La Compagnie de Financement Foncier inscrit son action et le fonctionnement de ses organes sociaux dans le cadre des pratiques de gouvernement d'entreprise en vigueur en France.



Table de concordance

Table de concordance AMF

Rubriques du schéma de l'annexe IV du règlement CE n° 809/2004

Rubriques	Informations fournies dans la présente actualisation du Document de référence de la Compagnie de Financement Foncier en page :	Informations fournies dans le Document de référence 2011 de la Compagnie de Financement Foncier déposé auprès de l'AMF le 3 avril 2012 sous le numéro D.12-0265 en page :	
		Tomes	Pages
1. Personnes responsables			
1.1. Personnes responsables des informations	53	Tome 2	85
1.2. Déclaration des personnes responsables	53	Tome 2	85
2. Contrôleurs légaux des comptes			
2.1. Identification des Contrôleurs légaux	N/A	Tome 3	75
2.2. Contrôleurs légaux durant la période couverte par les informations financières historiques	N/A	Tome 3	75
3. Informations financières sélectionnées			
3.1. Informations financières	N/A	Tome 1	10 à 11
3.2. Informations financières pour les périodes intermédiaires	4 et 5	N/A	N/A
4. Facteurs de risque			
	16 à 17 55 à 77	Tome 1 Tome 2 Tome 3	28 à 32 13 à 18 2 à 45
5. Informations concernant l'émetteur			
5.1. Histoire et évolution de la société	N/A		
5.1.1. - Raison sociale et nom commercial de l'émetteur	N/A	Tome 3	60 et 68
5.1.2. - Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur	N/A	Tome 3	64
5.1.3. - Date de constitution et durée de vie de l'émetteur	N/A	Tome 3	61 et 68
5.1.4. - Siège social et forme juridique de l'émetteur	N/A	Tome 3	60 à 62 67
5.1.5. - Événement récent propre à l'émetteur et intéressant, dans une mesure importante, l'évaluation de sa solvabilité	80	Tome 3	74
5.2. Investissements	N/A	N/A	N/A
6. Aperçu des activités			
6.1. Principales activités			
6.1.1. - Principales catégories de services fournis	3	Tome 1 Tome 1 Tome 1	3 à 7 25 28
6.1.2. - Nouveau produit vendu ou nouvelle activité	N/A	N/A	N/A
6.2. Principaux marchés	3 et 9 à 10	Tome 1 Tome 2	34 à 36 4 à 9
6.3. Position concurrentielle	5	Tome 1	11
7. Organigramme			
7.1. Description du groupe d'appartenance et place de l'émetteur	4	Tome 3	77
7.2. Lien de dépendance vis-à-vis d'autres entités du groupe	4	Tome 3	63 à 65
8. Information sur les tendances			
8.1. Déclarations d'absence de détérioration significative affectant les perspectives depuis la date des derniers états financiers	80	Tome 3	74
8.2. Événements raisonnablement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur	80	Tome 3	74
9. Prévisions ou estimations du bénéfice	N/A	N/A	N/A
10. Organes d'administration, de direction et de surveillance			
10.1. Nom, adresse et fonction des membres des organes d'administration et de direction et principales activités exercées en dehors de la société	79	Tome 2 Tome 3	23 à 28 56 59 à 60
10.2. Déclaration d'absence de conflits d'intérêts	80	Tome 3	75

11.	Organes d'administration et de direction			
11.1.	Informations sur le Comité de l'audit	N/A	Tome 1 Tome 3	31 47 à 48
11.1.1.	- Nom des membres et résumé du mandat	N/A	Tome 3	48
11.2.	Gouvernement d'entreprise	N/A	Tome 3	46 à 56
12.	Principaux actionnaires			
12.1.	Détention, contrôle	3 et 4	Tome 3	63 à 65
12.2.	Accord connu pouvant entraîner un changement de contrôle	80	N/A	N/A
13.	Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats			
13.1.	Informations financières historiques			
13.1.1.	- Bilan	20	Tome 2	33
13.1.2.	- Hors-bilan	21	Tome 2	34
13.1.3.	- Compte de résultat	21	Tome 2	35
13.1.4.	- Tableau des flux de trésorerie	50	Tome 2	74 à 75
13.1.5.	- Méthodes comptables et notes explicatives	22 à 50	Tome 2	36 à 76
13.1.6.	- Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	51	Tome 2	77 à 78
13.1.7.	- Informations financières historiques :	Document de référence 2011		Document de référence 2010 ^(*)
13.1.7.1.	- Comptes individuels annuels	Tome 2 33 à 76	Tome 2	33 à 78
13.1.7.2.	- Rapport des Contrôleurs légaux	Tome 2 77 et 78	Tome 2	79 à 80
13.2.	États financiers annuels consolidés	N/A	N/A	N/A
13.3.	Vérification des informations financières historiques annuelles			
13.3.1.	- Rapport des Contrôleurs légaux	N/A	Tome 3	57
13.3.2.	- Autres informations du document d'enregistrement vérifiées par les Contrôleurs légaux	N/A	Tome 3	29 à 32 46 à 56
13.3.3.	- Informations financières du document d'enregistrement non tirées d'états financiers vérifiés	N/A	N/A	N/A
13.4.	Date des dernières informations financières			
13.4.1.	- Dernier exercice pour lequel les informations financières ont été vérifiées	Document de référence 2011		Document de référence 2010 ^(*)
13.5.	Informations financières intermédiaires et autres			
13.5.1.	- Informations financières trimestrielles ou semestrielles depuis la date des derniers états financiers vérifiés	N/A		Rapport semestriel (visa n° D.11-0214-A01)
13.5.2.	- Informations financières intermédiaires depuis la fin du dernier exercice	N/A		Rapport semestriel (visa n° D.11-0214-A01)
13.6.	Procédures judiciaires et d'arbitrage	80	Tome 3	75
13.7.	Changement significatif de la situation financière ou commerciale			
13.7.1.	- Déclaration	80	Tome 3	74
14.	Informations complémentaires			
14.1.	Capital social			
14.1.1.	- Montant du capital souscrit	38	Tome 3	63 à 64 69
14.2.	Actif constitutif et statuts			
14.2.1.	- Registre et objet social	N/A	Tome 3	60 à 63 65 à 73
15.	Contrats importants			
15.1.	- Conventions réglementées	N/A	Tome 3	60 à 61

16.	Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts			
16.1.	Rapport attribué à une personne intervenant en qualité d'expert	N/A	Tome 3	30 à 32
16.2.	Attestation	N/A	Tome 3	29
17.	Documents accessibles au public			
17.1.	Lieu de consultation des documents pendant la durée de validité du document d'enregistrement	Deuxième de couverture	Tome 3	62 et 80

⁽¹⁾ En application de l'article 28 du règlement 809-2004 sur les prospectus, les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2010 et le rapport des commissaires aux comptes y afférent, inclus dans le document de référence n° D.11-0214 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 1^{er} avril 2011, sont incorporés par référence dans le présent document.

Les chapitres du document de référence n° D.11-0214 non visés ci-dessus sont soit, sans objet, soit, couverts à un autre endroit du présent du document de référence.

Information requise par le rapport financier annuel	Informations fournies dans la présente actualisation du Document de référence de la Compagnie de Financement Foncier en page :	Informations fournies dans le Document de référence 2011 de la Compagnie de Financement Foncier déposé auprès de l'AMF le 3 avril 2012 sous le numéro D.12-0265 en page :	
		Tomes	Pages
Attestation du responsable du document	53	Tome 2	85
Rapport de gestion	7 à 17	Tome 2	2 à 30
Comptes annuels	19 à 50	Tome 2	32 à 76
Rapport des commissaires aux comptes	51	Tome 2	77 à 78



**COMPAGNIE DE
FINANCEMENT
FONCIER**

UNE FILIALE DU CRÉDIT FONCIER

4, quai de Bercy
94224 Charenton-le-Pont Cedex France
Tél. : + 33 (0)1 57 44 92 05
www.foncier.fr